

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 JUIN 2014

VOLUME 216

JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche limitée Groupe-
conseil
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des
élections du Québec
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	7
TÉMOIN A	10
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	10

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
178P-1877 : Courriel du 24 août 2009 - cocktail et souper du musée; 5 septembre	16
178P-1878 : Courriel de Mario Martel du 23 septembre 2008 - Tr: Invitation de M. Yvon Careau au souper gastronomique présidé par mme Pauline Marois	25
178P-1879 : Courriel du 23 mars 2009 - Re: Déjeuner avec Jean-François Drolet	35
178P-1880 : Courriel du 28 mai 2008 de Claude Lescelleur - Re : Plan d'intervention Murdochville;... on l'a...	51
178P-1881 : Courriel du 20 décembre 2006 entre le témoin A et Claude Lescelleur - RE: Lelièvre	61
178P-1882 : Courriel du 28 novembre 2005 à Marc- Yvan Côté - horaire jeudi Îles	73

178P-1883 :	Courriel à Marc-Yvan Côté du 14 février 2008 - Proposition des Îles Subvention	80
178P-1884 :	Courriel de Benoit Savard du 6 juin 2006 - Re: Golf - lundi 12 juin	96
178P-1885 :	Extrait de l'agenda du témoin A - 16 au 22 septembre 1996	107
178P-1886 :	Fausse facturation entre le témoin A, Groupe-conseil Roche et Consultants FBG	115
178P-1887 :	Fausse facturation entre le témoin A, Groupe-conseil Roche et Kwatröe	125
178P-1888 :	Fausse facturation entre le témoin A, Groupe conseil Roche et Noram	140
178P-1889 :	Plan rapproché sur le secteur de Cap- aux-Meules/Fatima de la carte des Îles de la Madeleine, 13-06-2014 - Annoté par le Témoin A sur le projet CAM-FAT	190

VOLUME 216
Le 13 juin 2014

- 6 -

- 178P-1890 : Courriels du 3 avril 2008 - RE: I de M
191
- 178P-1891 : Courriel d'André Côté du 4 avril 2008
- RE: Urgent îles
196
- 178P-1892 : Courriel d'André Côté du 9 avril 2008
- RE: Urgent îles
209
- 178P-1893 : Courriel d'André Côté à Joel Arseneau
du 11 juillet 2008 - TR : Merci!
210

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:31:38)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour à tous. Bonjour, Monsieur A. Est-ce que les
9 avocats peuvent s'identifier, s'il vous plaît, pour
10 les fins de l'enregistrement?

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
13 Monsieur le Commissaire. Simon Tremblay pour la
14 Commission.

15 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

16 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

19 Me SIMON LAROSE :

20 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
21 Québec.

22 Me MICHEL MASSICOTTE :

23 Bon matin. Michel Massicotte, Roche limitée Groupe-
24 conseil.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

5 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
6 ingénieurs du Québec.

7 Me SARAH LIRETTE :

8 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
9 municipalités du Québec.

10 Me DENIS HOULE :

11 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
12 l'Association des constructeurs de routes et grands
13 travaux du Québec.

14 Me SIMON LAPLANTE :

15 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
16 constructeurs de routes et grands travaux du
17 Québec.

18 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

19 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
20 Québec.

21 Me JULIE ROBERGE :

22 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général
23 des élections du Québec.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du

1 Québec.

2 Me PIERRE POULIN :

3 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
4 criminelles et pénales. Bonjour.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Alors, Madame la Greffière, est-ce qu'on pourrait
7 assermenter le témoin dans l'affaire... dans la
8 façon particulière pour monsieur Gagnon.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce treizième (13e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 TÉMOIN A, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[1]** Alors, merci, Madame la Greffière. Donc, on
12 poursuit ce matin avec le témoignage de Monsieur
13 Gagnon. Comme je l'avais annoncé hier, on va
14 principalement ce matin regarder quelques dossiers
15 précis où il a pu y avoir des interventions ou, du
16 moins, là, il y a un cheminement particulier.
17 Toutefois, avant il reste quelques points en rafale
18 à couvrir, là, différents sujets. Comme je l'avais
19 annoncé hier, on n'a pas tout à fait terminé. Donc,
20 juste avant, si on pouvait, Madame Blanchette,
21 exposer...

22 Parce qu'hier, vous vous rappelez, Madame
23 la Présidente, Monsieur le Commissaire, on a parlé
24 de... on a terminé avec le dossier d'Ernest Murray,
25 la contribution de huit mille dollars (8 000 \$).

1 J'avais demandé au témoin, là, d'où provenaient les
2 huit mille dollars (8 000 \$). Il nous a informé que
3 ça provenait de sa contribution à lui, à sa
4 conjointe et de monsieur André Côté.

5 On a pu constater assez facilement qu'au
6 niveau des tableaux des contributions du témoin, on
7 voyait effectivement deux montants de trois mille
8 dollars (3 000 \$) pour le Parti québécois en deux
9 mille huit (2008). On n'a toutefois pas regardé,
10 là, au niveau d'André Côté qui aurait été l'autre
11 donataire de deux mille dollars (2 000 \$) pour le
12 Parti québécois en deux mille huit (2008), si
13 effectivement à son tableau des contributions, on
14 pouvait constater cette contribution-là.

15 Donc, Madame Blanchette, si on pouvait
16 exposer... Donc, on peut voir effectivement assez
17 facilement qu'il y a eu un versement de deux mille
18 dollars (2 000 \$) en Parti québécois en deux mille
19 huit (2008), ce qui boucle la boucle au niveau du
20 huit mille dollars (8 000 \$) qui aurait été versé,
21 toujours selon les allégations notamment de
22 monsieur Murray et de monsieur Gagnon ici présent.
23 Ça corroborerait donc ou ça confirmerait leurs
24 propos. Cette pièce-là étant déjà cotée, on va...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que je pourrais... vous pourriez simplement
3 nous dire quelle cote elle...

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 1781, je crois.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... elle a. 1781.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 1781.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 LA GREFFIÈRE :

13 163P.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je m'excuse.

16 LA GREFFIÈRE :

17 163P-1781.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Donc, 163P-1781, c'est une pièce qui avait déjà été
20 utilisée.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[2]** Monsieur Gagnon, est-ce que vous avez déjà vu,
25 dans votre carrière, dans le cadre d'une

1 sollicitation de la part d'un parti politique, une
2 invitation à rencontrer en tête-à-tête soit un
3 ministre, un chef... un Premier ministre ou un chef
4 de parti moyennant évidemment une somme d'argent?

5 R. Oui.

6 Q. **[3]** O.K. Peut-être avant d'aller plus loin - il y a
7 l'onglet 48, Madame Blanchette - et vous pourrez
8 peut-être nous expliquer le contexte de ce... de ce
9 courriel-là, comment vous en avez eu connaissance.
10 Donc, c'est l'onglet 48. Donc :

11 Cocktail et souper du musée; 5

12 septembre.....

13 On sait que ce sera deux mille neuf (2009). Donc,
14 c'est Feu Claude Lescelleur qui écrit à André Côté,
15 on connaît les deux joueurs. Donc, c'est le vingt-
16 quatre (24) août deux mille neuf (2009) en après-
17 midi, et on dit :

18 André

19 Tel que demandé, voici les détails de
20 la soirée

21 Ouverture officielle du musée; 16 hrs

22 si on peut descendre un peu, Madame Blanchette

23 Cocktail à 18hrs

24 Souper à 19hrs

25 Les gens du musée me demandent les

1 noms des gens qui seront à notre
2 table; svp me revenir là-dessus
3 Et là il y a une note de la part de monsieur
4 Lescelleur qui dit :

5 NOTE : LES GENS DU PARTI LIBÉRAL
6 VIENNENT DE ME TÉLÉPHONER POUR ME DIRE
7 QU'IL Y AURA DES RENCONTRES PRIVÉES
8 AVEC LA PREMIER MINISTRE À 14HRS30 À
9 AUBERGE DES COMMANDANTS; POUR LES GENS
10 INTÉRESSÉS, LE COÛT DE CETTE RENCONTRE
11 EST DE 500 \$ PAR PERSONNE... JE ME
12 DOUTE DE TON AVIS, MAIS JE T'EN PARLE
13 QUAND MÊME QUESTION DE SUIVI

14 Est-ce que c'est l'unique fois... est-ce que c'est
15 la fois que vous référiez ou c'est une des fois
16 auxquelles vous référiez?

17 R. J'ai... effectivement, j'ai eu connaissance de
18 plusieurs événements comme ça dans ma carrière.
19 Celle qui est la plus récente et que je me
20 souviens, donc celle dans le cadre de
21 l'inauguration du musée à Gaspé que Roche avait
22 construit. Et donc, j'avais été informé de ça. On
23 voit que, dans le courriel, je ne suis pas... je ne
24 suis pas en copie parce que je ne pouvais pas être,
25 physiquement, à Gaspé, mais j'étais au courant,

1 effectivement, de cette rencontre-là.

2 Q. **[4]** Et vous dites donc, c'est pas la première fois
3 que vous voyiez une telle opportunité...

4 R. Non. Au cours de mes vingt-cinq (25) dernières
5 années, non.

6 Q. **[5]** Est-ce que c'est quelque chose que vous avez vu
7 exclusivement au Parti libéral, juste Parti libéral
8 parce que, dans les dates, le premier ministre
9 était... même si on dit « la premier ministre », je
10 crois que c'est une coquille, là, c'est le premier
11 ministre, du moins en septembre deux mille huit
12 (2008) ou deux mille neuf (2009). Est-ce que vous
13 avez vu ça également auprès du Parti québécois, à
14 votre souvenir toujours?

15 R. Mes souvenirs sont pas assez précis pour
16 (inaudible)...

17 Q. **[6]** Pour le confirmer, mais c'est pas la première
18 fois que vous entendiez parler...

19 R. Non.

20 Q. **[7]** ... d'une telle opportunité?

21 R. Pas du tout.

22 Q. **[8]** Parfait. Donc, on va produire cette pièce-là,
23 Madame la Greffière.

24 LA GREFFIÈRE :

25 1877.

1 178P-1877 : Courriel du 24 août 2009 - cocktail et
2 souper du musée; 5 septembre
3

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[9]** Si on peut exposer l'onglet 86 maintenant. Et
6 il est question... on va revenir un peu sur le
7 financement sectoriel. C'est-à-dire le financement
8 où les partis politiques provinciaux, en ce qui
9 nous concerne plus précisément ce matin,
10 s'adressent directement à quelqu'un d'une firme de
11 professionnels en requérant une participation. On
12 pourrait définir ça succinctement comme ça. On voit
13 ici... Est-ce que ce courriel-là vous rappelle
14 quelque chose, on voit que c'est un courriel... On
15 peut peut-être descendre un peu, Madame Blanchette.
16 Tout d'abord, qui est Jacques Nadeau?

17 R. Je ne le connais pas.

18 Q. **[10]** O.K. Mario Martel, on s'entend que c'est le
19 président de Roche?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[11]** On voit que, le quinze (15) septembre deux
22 mille huit (2008), une invitation de Yvon Careau au
23 souper gastronomique présidé par madame Pauline
24 Marois, et que monsieur Martel va vous transférer
25 ça en demandant... en vous suggérant, pardon, d'y

1 aller. Est-ce que vous vous rappelez du contexte de
2 cette invitation-là, Monsieur Gagnon?

3 R. Oui, effectivement.

4 Q. **[12]** Qu'en était-il? C'est une autre activité, une
5 autre sollicitation auquel (sic) monsieur Martel
6 vous demande d'assister?

7 R. Alors, cela s'inscrit dans le cadre de la campagne
8 de financement de l'élection de... du huit (8)
9 décembre deux mille huit (2008).

10 Q. **[13]** Sauf que là, l'élection... on est en
11 septembre, l'élection est quand même dans deux mois
12 et demi.

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[14]** C'est dans l'air?

15 R. Je pense que le cocktail a lieu au mois d'octobre.
16 On verra plus tard, là.

17 Q. **[15]** Mais les élections sont quand même pas
18 annoncées. Est-ce que vous vous souvenez si les
19 élections... On a quand même un gouvernement
20 minoritaire, donc c'est sûr...

21 R. Oui.

22 Q. **[16]** ... qu'il y a une possibilité d'élections...

23 R. Oui, effectivement. Alors, moi, le souvenir que
24 j'ai, c'est une demande de financement pour un
25 souper à mille dollars (1000 \$) et tout ça est en

1 prévision de la campagne qui va se déclencher.

2 Q. **[17]** Éventuellement.

3 R. Éventuellement. Et je pense que le souper était au
4 mois d'octobre, le vingt-huit (28), de mémoire.

5 Q. **[18]** O.K. Pourquoi... est-ce que vous avez une
6 explication pourquoi Mario Martel est sollicité
7 directement en tant que président et ce n'est pas
8 un vice-président au développement des affaires
9 ou...

10 R. Je présume...

11 Q. **[19]** ... madame Michaud?

12 R. Je présume que monsieur Nadeau avait un contact
13 particulier avec le président. Mais on voit, encore
14 là, qu'on... les sollicitateurs du parti sollicitent
15 le président à son adresse de courriel d'affaires à
16 l'entreprise et... voilà.

17 Q. **[20]** Et maître... pas maître Martel, pardon,
18 monsieur Martel vous suggère : « Tu devrais y
19 aller », pour quelle raison et... est-ce que vous
20 en avez discuté avec lui ou c'est le seul... la
21 seule correspondance ou discussion que vous avez pu
22 avoir avec lui?

23 R. On en a discuté, effectivement, mais je... j'ai un
24 courriel qui... que je lui indique où on aura...
25 « Oui, on y sera, toi et moi, si tu veux, parce que

1 de toute façon les billets seront gratuits. »
2 Gratuits dans le sens que Roche venait de confirmer
3 une contribution importante de dix mille dollars
4 (10 000 \$) à Pauline Marois, à son association de
5 comté de Charlevoix.

6 Q. **[21]** De façon contemporaine. Vous parlez de
7 monsieur Murray, là?

8 R. Avec monsieur Murray. Donc, évidemment, en donnait
9 dix mille dollars (10 000 \$), on a au moins le
10 droit à deux... deux tickets d'entrée à un souper à
11 mille dollars (1000 \$). Alors, monsieur Murray
12 m'avait confirmé qu'on aurait nos deux billets,
13 trois ou quatre si on voulait.

14 Q. **[22]** Mais toujours est-il que... Est-ce que vous
15 vous souvenez si, avec ce courriel-là, qui est
16 assez succinct, c'est le moindre... la moindre des
17 choses de dire, est-ce qu'il y avait des... un
18 document qui était annexé, est-ce que vous vous en
19 souvenez?

20 R. Oui.

21 Q. **[23]** Est-ce que le document... est-ce que vous vous
22 souvenez, avant qu'on l'exhibe à l'écran, qu'est-ce
23 qu'il contenait, qu'est-ce qu'il disait?

24 R. Alors, c'est une lettre de sollicitation qui est
25 signée par Yvon Careau, que je ne connais pas

1 personnellement mais que je sais que c'est un
2 personnage politique du Parti québécois, donc un
3 militant qui est membre de comités exécutifs
4 d'associations. Donc, c'est un militant reconnu
5 dans l'association... dans l'organisation péquiste.

6 Et la lettre de sollicitation est adressée
7 à monsieur Martel, à la compagnie, à Roche
8 directement, et il sollicite la contribution de
9 l'entreprise pour avoir des contacts privilégiés
10 avec madame Marois et pour entretenir de bons liens
11 d'affaires. Et suggère également, en annexe, une
12 grille de... un coupon pour acheter le nombre de
13 billets qu'on voulait, même si, à un souper,
14 normalement, parce que si on est électeur puis on
15 irait pour des convictions politiques, on devrait y
16 aller au moins une fois (inaudible) trois, quatre
17 fois. Alors donc, on... C'est une invitation, un
18 bordereau de... un bordereau d'invitation qui
19 suggérait comme si on pouvait acheter une table au
20 complet, dix (10) personnes.

21 Q. **[24]** Peut-être descendre, Madame Blanchette, voir
22 la deuxième page du document, descendre
23 tranquillement. Donc, on voit que le quatre (4)
24 septembre deux mille huit (2008) c'est adressé
25 directement à monsieur Mario Martel, président et

1 chef de la direction de Roche, il n'y a pas
2 d'adresse, rien. Donc :

3 « Monsieur, comme vous le savez, bon
4 nombre de personnes contribuent déjà
5 au financement de formation politique
6 provinciale afin de permettre à la
7 démocratie de s'exprimer dans les
8 meilleures conditions possibles, nous
9 sollicitons votre appui financier au
10 profit du Parti québécois et nous vous
11 convions à un dîner gastronomique
12 présidé par madame Pauline Marois, la
13 chef. »

14 On a les indications, donc, ça sera le
15 trente (30) octobre à Québec.

16 Et on peut descendre un peu, Madame
17 Blanchette :

18 « Nous vous remercions à l'avance de
19 votre soutien et espérons avoir le
20 plaisir de vous rencontrer lors de ce
21 dîner. Nous sommes d'ores et déjà
22 convaincu que madame Marois portera
23 une oreille attentive à vos
24 suggestions et à vos préoccupations et
25 que cette soirée au profit du Parti

1 rappelle qu'en conformité avec la Loi sur le
2 financement des partis, seuls des chèques
3 personnels sont autorisés. C'est le document que
4 vous décriviez j'imagine?

5 R. Exact, oui, le souvenir que j'en retenais.

6 Q. **[25]** O.K. Est-ce que vous avez quelque chose à
7 ajouter ou pour vous ça fait le tour?

8 (09:44:35)

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Madame la Présidente, cet onglet ne m'a pas été
11 envoyé avant le témoignage de monsieur et
12 j'aimerais que mon confrère m'en remette une copie
13 à la pause pour que je puisse l'analyser et
14 discuter avec ma cliente, le Parti québécois.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Ce qu'on me dit c'est que c'est envoyé, je ne sais
17 pas si ça fait très longtemps ou, mais à tout
18 événement ça sera fait pour votre contre-
19 interrogatoire, ne vous inquiétez pas.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Quand vous aurez l'information, Maître Ramos Paque
22 vous nous le direz. Merci.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[26]** J'imagine que c'est un document que le PQ a
25 certainement copie puisque c'est un document qui

1 émane de lui, mais je prends plaisir d'y remettre
2 quand même une copie.

3 Est-ce que c'est la première fois que vous
4 voyez une sollicitation du genre et j'insiste parce
5 que la lettre on en a vu des semblables, mais
6 surtout avec le formulaire dans lequel on laisse la
7 place pour le nom de l'entreprise et le nombre de
8 billets que l'on veut?

9 R. C'est arrivé très peu souvent. La plupart des
10 sollicitations vous savez se faisait de téléphone à
11 téléphone, c'était la règle de la prudence et
12 bizarrement après le rapport Moisan, pourtant le
13 rapport Jean Moisan de deux mille cinq (2005) ou
14 deux mille six (2006) qui était très clair où on
15 démontrait qu'il y avait du financement des
16 entreprises vers les Parti québécois et Parti
17 libéral notamment, on aurait dit que
18 l'imprudence... la prudence est passée à
19 l'imprudence et je n'ai pas souvenir d'avoir vu de
20 tel document à une époque des années quatre-vingt-
21 dix (90), mais bizarrement après que le fait était
22 déclaré par le rapport Moisan, on a vu des
23 documents comme ça apparaître.

24 Q. [27] On va le coter, Madame la greffière, le
25 produire bien entendu.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1878.

3

4 178P-1878 : Courriel de Mario Martel du 23
5 septembre 2008 - Tr: Invitation de M.
6 Yvon Careau au souper gastronomique
7 présidé par mme Pauline Marois

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[28]** Hier vous avez parlé, j'aimerais avoir un peu
11 vos impressions et votre opinion évidemment s'il y
12 a des faits à l'appui de celle-ci vous nous le
13 mentionnerez. Vous avez parlé hier notamment que
14 lorsque vous arriviez à un cocktail il n'était pas
15 surprenant que la personne à la réception vous
16 demande à qui puis-je faire le chèque pour les
17 fins, pas le chèque, le reçu, pardon, pour les fins
18 d'impôt. On voit après ça, ça fait plusieurs qu'on
19 voit, différentes sollicitations tant des deux
20 partis principaux et même hier vous nous parlez de
21 l'ADQ également. J'aimerais ça, selon vous, la
22 question est la suivante, selon vous, est-ce que
23 les partis sont au courant que tout ce qui est
24 financement sectoriel utilise des prête-noms pour
25 pouvoir rencontrer les demandes de financement de

1 gauche, qui viennent de la part de chacun des
2 partis?

3 R. Oui, je l'affirme.

4 Q. **[29]** O.K. Est-ce que vous pouvez peut-être nous
5 entretenir pourquoi vous êtes aussi catégorique que
6 les partis politiques ne peuvent ignorer ou savent
7 que les différentes firmes sollicitées utilisent
8 notamment les stratagèmes de prête-noms pour
9 pouvoir remplir les commandes ou les demandes?

10 R. D'abord, je vous dirais qu'en vingt-cinq (25) ou
11 trente (30) ans de métier, on peut, notre expertise
12 nous amène à comprendre bien des choses et à voir
13 beaucoup d'événements et autant au Parti québécois
14 qu'au Parti libéral et on a vu hier un dossier
15 assez majeur avec l'ADQ, que tout ça était connu,
16 était dans les moeurs de l'époque, qui ne sont plus
17 les mêmes moeurs aujourd'hui, mais c'était les
18 moeurs de l'époque et on m'a enseigné moi chez BPR
19 à comment faire du financement, vous vous rappelez
20 pour l'élection de quatre-vingt-quatorze (94) et
21 c'est exactement ce qu'on nous enseignait.

22 Un fait que je dois vous dire lorsque,
23 admettons que pour cet événement-là le président
24 achetait dix (10) billets. Alors, lorsqu'on arrive
25 à la réception à l'accueil pour le souper, si on

1 n'a pas donné le nom de nos invités, vous
2 comprendrez que Roche si on achète dix (10)
3 billets, c'est pas le cas, c'est un exemple fictif
4 que je donne. Si on achète dix (10) billets c'est
5 pour pas, ça sera pas dix (10) ingénieurs de Roche
6 qui vont aller s'asseoir à une même table pour
7 placoter ensemble. On peut le faire au bureau le
8 midi dans une salle de conférence. Ça va coûter
9 cinquante piastres (50 \$) de lunch plutôt que dix
10 mille (10 000 \$).

11 Donc, on invite des clients, des élus, des
12 gens, des fonctionnaires, et des gens politisés en
13 fait dans ce genre d'événement-là. Et puis
14 lorsqu'on arrivait à la réception, souvent c'était
15 identifié Roche, puis avec en dessous Roche, Roche,
16 Roche, Roche, Roche, Roche, le nombre de billets.
17 Si j'avais ou mon président ou moi, c'était moi le
18 responsable puis j'avais confirmé mon nom, Jean
19 Gagnon, et deux de mes invités, puis j'avais dix
20 cartes, donc en dessous de mes deux invités, il y
21 avait sept lignes où c'était marqué Roche, Roche,
22 Roche, Roche, Roche.

23 Alors, comment ne pas vous dire avec tout
24 ça que les gens du parti ne savaient pas que
25 c'était l'entreprise qui contribuait puisqu'on

1 identifiait l'entreprise et non les individus? Je
2 ne peux pas être plus clair que ça.

3 (9:49:53)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[30]** Est-ce que c'était à cette occasion-là qu'on
6 vous demandait à quel nom faire le reçu?

7 R. Quelques fois, effectivement, lorsque le paiement
8 n'avait pas été fait par la poste ou transmis au
9 solliciteur avant, et on se présentait à
10 l'événement avec des chèques, donc on pouvait nous
11 demander effectivement à quel nom on fait les reçus
12 si ce n'était pas clairement identifié sur le
13 chèque à qui le faire.

14 Q. **[31]** Est-ce que, comme vous dites, sur la liste,
15 c'était écrit Roche dix fois?

16 R. Oui.

17 Q. **[32]** Alors, à ce moment-là, est-ce que c'était le
18 nom, ça devait sûrement être le nom d'associé chez
19 vous à qui on faisait le reçu, ou d'employé, mais
20 de Roche?

21 R. Écoutez...

22 Q. **[33]** Pour associer le dix mille dollars (10 000 \$)
23 à Roche?

24 R. Oui, oui. Je vais répondre à votre question. Elle
25 est extrêmement pertinente. Puis elle m'amène à

1 expliquer le fait que quand maître Tremblay dit, il
2 présente mettons... l'estimation que la Commission
3 fait d'une contribution, comme hier on a vu, à
4 l'ADQ de soixante-quinze mille (75 000 \$) alors que
5 le président avait confirmé cent mille (100 000 \$).
6 Ça n'inclut pas les frères et les soeurs. Ça
7 n'inclut pas les maris, les secrétaires. Ça
8 n'inclut pas les secrétaires, souvent. En fait,
9 quand il fallait ramasser de l'argent, il fallait
10 le faire vite. Puis quand on avait atteint notre
11 trois mille (3000 \$), il fallait trouver des gens
12 pour contribuer.

13 Et je peux vous dire que c'était facile.
14 C'était très facile. C'était un cadeau qu'on
15 faisait aux gens. On leur demandait de faire un
16 chèque de quatre cents (400 \$). On leur remboursait
17 un chèque immédiatement de quatre cents (400 \$)
18 personnel. Et ils recevaient trois cents dollars
19 (300 \$) en cadeau sur leur rapport d'impôt. Et
20 c'est à partir de quatre-vingt-neuf (89) où ce
21 modèle-là de financement étatique est entré en
22 vigueur graduellement jusqu'en quatre-vingt-dix-
23 huit (98) avec trois cents dollars (300 \$) sur
24 quatre cents (400 \$), où on a appelé ça le club des
25 quatre cents (400 \$). C'est là que ça a commencé,

1 je dirais, le financement des partis politiques à
2 prendre, à tomber dans la démesure.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Écoutez, juste une parenthèse par rapport à la
5 dernière intervention de ma consœur maître
6 Tremblay. Maître Ramos Paque qui a vérifié à dix
7 heures et quart (10 h 15) hier matin, donc les
8 documents ont été envoyés, et l'information qu'on
9 a, c'est qu'à neuf heures quarante-huit (9 h 48),
10 donc il y a quatre ou cinq minutes, le document a
11 été effectivement téléchargé sur la plate-forme
12 Échange. Donc, avant que les parties s'objectent à
13 l'effet qu'ils n'ont pas eu les documents,
14 j'aimerais ça peut-être qu'ils vérifient au lieu de
15 porter le blâme à la Commission. Ça fait vingt-
16 quatre (24) heures que les documents ont été
17 envoyés. Je sais que ce n'est pas un délai
18 extraordinaire, mais c'est quand même un délai
19 raisonnable dans les circonstances. D'autant plus
20 que c'est un document qui émane du Parti québécois
21 ici. Donc, j'ai de la misère à croire qu'on peut
22 être pris par surprise dans un tel contexte.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Même si le document émane du Parti québécois, ça ne
25 me donne pas l'information que vous allez

1 l'utiliser en preuve.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Non, mais vous l'avez reçu hier à dix heures et
4 quart (10 h 15).

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je vais vérifier mais...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce que vous avez dit, c'est que vous ne l'aviez pas
9 eu.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Je ne l'ai pas sur mon ordinateur.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Bien, vous venez de le télécharger.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Là, je viens de le télécharger.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 De la plate-forme Échange?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 De la plate-forme Échange. Mais, moi, je vois qu'il
20 a été déposé sur la plate-forme Échange sur l'heure
21 du dîner hier.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Donc il a été déposé hier.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Bon. Que ce soit dix heures et quart (10 h 15) ou
3 midi, on s'entend que vous l'aviez le document.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Oui.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Parfait.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Je viens de le voir. Cependant, je n'ai pas fait,
10 je ne vous ai pas adressé de blâme, je vous ai
11 demandé d'avoir le document, parce que je ne
12 croyais pas l'avoir reçu.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, mais de dire... Non, non, mais vous dites
15 indirectement, la Commission ne m'a pas fait
16 parvenir le document -c'est faux- avant le
17 témoignage du témoin. C'est ce que vous avez dit.
18 C'est faux.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Peu importe. Poursuivons!

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais on ne fera pas une grosse histoire. Il faut
23 juste prendre ses courriels.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Effectivement.

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je voudrais juste vous mentionner, Madame
3 Charbonneau, que nous avons reçu plus d'une
4 centaine de documents dans un délai excessivement
5 court. Et il y a beaucoup à couvrir pour un
6 procureur de parti politique, parce qu'il y a
7 beaucoup de personnes mentionnées.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et je suis persuadée que les mêmes documents sont
10 arrivés également dans un délai relativement court
11 à la Commission.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[34]** Donc si on peut poursuivre, toujours en rafale
14 avec différents sujets. Vous avez parlé hier de
15 monsieur Trudel, là, qui... et je crois que c'est
16 monsieur Lafleur qui avait une certaine proximité
17 avec celui-ci, et que monsieur Lafleur aurait
18 engagé l'ex-conjointe de monsieur Trudel. Est-ce
19 que c'est une... je ne voudrais pas dire une
20 pratique fréquente. Mais est-ce que c'est quelque
21 chose qu'on peut voir, à savoir soit engager la
22 femme, l'ex-femme ou peut-être davantage les
23 enfants ou la famille d'un futur client ou d'un
24 client potentiel, dans l'optique évidemment
25 d'assurer un plus grand bonheur de la part du

1 client, une meilleure relation, éventuellement.

2 Vous comprenez le sens de ma question?

3 R. Je ne dirais pas que c'était une pratique courante,
4 puisque courante voudrait dire que c'est établi
5 dans les moeurs et que cela se fait d'une façon,
6 presque à tous les mois ou à toutes les occasions.
7 Mais lorsque l'opportunité se présentait, où un
8 haut-fonctionnaire, son fils avait besoin d'un
9 travail, donc, à qualités égales, on a tout intérêt
10 à engager le fils d'un haut-fonctionnaire ou d'un
11 sous-ministre. Même chose pour un député ou un
12 ministre.

13 Dans le cas que je vous ai précisé hier,
14 avec l'ex-épouse de Rémy Trudel, j'en ai été témoin
15 personnellement, où le président m'a confié qu'il
16 revenait d'une rencontre, je présume un lunch avec
17 Rémy Trudel, et qu'il avait décidé d'engager son
18 épouse pour lui rendre un coup de main financier.
19 Et...

20 Q. [35] Coup de main financier, parce que je présume,
21 il avait une pension à payer, donc si elle faisait
22 un salaire, ça diminuait la pension? Ou vous n'êtes
23 pas allé là dans les conversations?

24 R. Je présume que c'est ça le contexte, qu'il avait
25 une pension à payer, et caetera. Je ne veux pas

1 entrer dans les détails, puis ce n'est peut-être
2 pas l'objet. Mais ce que vous confirme c'est que
3 son épouse a été effectivement engagée, et elle
4 faisait du travail « basic », là, photocopies...

5 Q. **[36]** Clérical?

6 R. ... un peu de... et caetera.

7 Q. **[37]** Est-ce que vous vous souvenez, lorsqu'elle a
8 été engagée, quelle fonction occupe monsieur
9 Trudel?

10 R. Monsieur Trudel est ministre des affaires
11 municipales.

12 Q. **[38]** Est-ce qu'il y a eu d'autres situations comme
13 ça, je pense particulièrement au fils d'un certain
14 Gaétan, qui est devenu ingénieur? Est-ce que cette
15 histoire-là vous dit quelque chose? Je peux peut-
16 être vous rafraîchir la mémoire, avec l'onglet 49,
17 Madame Blanchette. C'est un courriel du... On peut
18 peut-être immédiatement le produire, Madame la
19 greffière.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1879.

22 (09:57:02)

23

24 178P-1879 : Courriel du 23 mars 2009 - Re:

25 Déjeuner avec Jean-François Drolet

1

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[39]** Donc, c'est un courriel du vingt-trois (23)
4 mars deux mille neuf (2009), qu'André Côté vous
5 adresse, également à monsieur feu Claude
6 Lescelleur. En fait, excusez-moi, c'est un courriel
7 que vous adressez à monsieur Côté et monsieur
8 Lescelleur, et monsieur Côté répond qu'il est bien
9 d'accord sur chaque point. On peut peut-être
10 descendre, voir un peu vers la fin du courriel,
11 après « aqueduc », juste ici. J'attire peut-être
12 votre attention sur les cinq, six dernières
13 lignes :

14 J'ai parlé au fils à Gaétan qui ira en
15 ingénierie. Il préférerait être à
16 Gaspé cet été. François n'y voit pas
17 trop de problèmes.

18 Là, évidemment, à cause du filigrane, on voit, par
19 rapport à Gaétan, là. Ce n'est pas extrêmement
20 fondamental. On dit :

21 On pourrait le placer sur le chantier.
22 Est-ce que vous vous souvenez du chantier, puisque
23 ce n'est pas très bien écrit?

24 R. Oui. Effectivement, c'est parce que là, il y a...

25 Q. **[40]** À cause du filigrane, là, de... oui, ça cache

1 quelques lettres.

2 R. Oui, exact, exact. Alors...

3 Q. **[41]** C'est quel chantier?

4 R. C'est le chantier de Cloridorme.

5 Q. **[42]** D'accord.

6 R. Ou de Rivière-au-Renard. Je ne voudrais faire
7 d'erreur, mais...

8 Q. **[43]** Je vais terminer la lecture, puis je vous
9 laisse commenter dans quelques instants. C'est
10 surtout cette partie-là qui est importante.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[44]** Mais je m'excuse, juste à cause du filigrane,
13 comme vous dites, qu'est-ce qui est écrit? Sur le
14 chantier de...?

15 R. Alors, c'est Rivière...

16 Q. **[45]** Est-ce que vous avez un document?

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Oui, bien, on pourra le reproduire plus tard, je
19 pense que c'est possible d'enlever le filigrane.
20 C'est très compliqué, mais on va quand même
21 réussir...

22 R. J'ai la réponse.

23 Q. **[46]** O.K. Allez-y, en attendant.

24 R. Alors, Cloridorme on avait une abréviation qui
25 était « Clori ».

1 Q. **[47]** O.K.

2 R. Et le « AV » c'est avec.

3 Q. **[48]** Éric comme coach?

4 R. Éric comme coach.

5 Q. **[49]** Parfait.

6 R. Et Éric était natif de Cloridorme ou d'une petite
7 municipalité d'à côté, donc il demeurait là. Alors,
8 plutôt que se rendre à Gaspé pour travailler, c'est
9 lui qui était responsable du chantier, il était là
10 en résidence.

11 Q. **[50]** Parfait. Et on...

12 R. Et puis...

13 Q. **[51]** Juste pour terminer la lecture du courriel,
14 donc :

15 Ça sera payant pour nous à court comme
16 à long terme, ça sera comme donner ça
17 à Gaétan mais indirectement. Bonne
18 journée.

19 On parle de Gaétan qui?

20 R. Gaétan Lelièvre, le DG à l'époque de Gaspé, qui est
21 devenu ministre et député maintenant.

22 Q. **[52]** Quand on parle de « François n'y voit pas trop
23 de problèmes », François c'est quelqu'un de chez
24 Roche?

25 R. Non, François c'est le maire de Gaspé.

1 Q. **[53]** François Roussy?

2 R. François Roussy.

3 Q. **[54]** Donc, quand vous écrivez « François n'y voit
4 pas trop de problèmes », c'est que vous avez parlé
5 avec lui de cette possibilité-là d'engager le fils
6 de monsieur Gaétan Lelièvre, son directeur général?

7 R. Évidemment, j'ai parlé aux deux personnes, à Gaétan
8 Lelièvre, qui me fait part que son fils aurait
9 besoin de travail, qu'il se cherche une job, et
10 j'ai... évidemment qu'on comprend les subtilités,
11 et j'ai pris la peine d'appeler François, le maire,
12 parce qu'on sait qu'il peut y avoir un conflit
13 d'intérêts en engageant le fils d'un fonctionnaire
14 d'une ville. Lorsque vient le temps de donner un
15 mandat pour le conseil municipal, les élus peuvent
16 se trouver dans une situation très inconfortable,
17 de savoir que si ça vient aux oreilles des
18 journalistes, de dire : « Bien, vous donnez un
19 contrat à Roche, c'est parce que vous avez engagé
20 le fils du DG. » Donc, j'ai pris la peine de parler
21 au maire François Roussy pour lui expliquer la
22 situation, et il m'a dit qu'il n'avait aucun
23 problème avec la situation.

24 Q. **[55]** Donc, je comprends qu'engager quelqu'un comme
25 le fils d'un directeur général d'une cliente,

1 présente ou éventuelle, c'est une autre façon de
2 maintenir de bons liens, évidemment, avec le
3 politique, de s'assurer qu'on est dans les bonnes
4 grâces, si on veut, des gens qui dirigent la
5 municipalité?

6 R. Effectivement. Et je vous dirais que c'est
7 reconnaissable presque plusieurs années, c'est pour
8 ça qu'on parle de court et long terme, engager le
9 fils d'un... d'un fonctionnaire ou d'un élu comme
10 ça et qu'il a une rémunération, supposons, quinze
11 mille (15 000) dans son été, c'est comme donner
12 quinze mille (15 000) directement au père. Parce
13 qu'il a pas besoin de déboursier pour... le quinze
14 mille (15 000) que son fils a gagné dans l'été.

15 Q. **[56]** On va produire cette pièce-là, s'il vous
16 plaît, Madame la Greffière.

17 LA GREFFIÈRE :

18 On l'a déjà déposée, 1879.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Ah! pardon. Excusez-moi. Ça m'apprendra à y aller
21 trop d'avance.

22 Q. **[57]** Autre sujet. Et là je veux pas qu'on s'attarde
23 parce que madame Michaud en a parlé, monsieur Côté
24 André... messieurs Côté, André, Yvan... Marc-Yvan,
25 pardon, en ont parlé. En deux petites minutes, là,

1 l'activité annuelle de Nathalie Normandeau, auquel
2 Marc-Yvan Côté participait vigoureusement. Est-ce
3 que vous êtes au courant de cette activité-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[58]** Vous y êtes allé?

6 R. Deux fois.

7 Q. **[59]** Deux fois, quoi, deux mille six (2006), sept;
8 sept, huit?

9 R. Je vous dirais deux mille six (2006) et deux mille
10 sept (2007). Ou peut-être deux mille sept (2007),
11 deux mille huit (2008).

12 Q. **[60]** Dans ces années-là. O.K. Donc, ça fait qu'on a
13 décrit ça comme étant un souper où, à chaque table,
14 il y a une place de libre pour que madame
15 Normandeau se promène, c'est bien ça?

16 R. Non seulement madame Normandeau mais le chef de
17 cabinet et son attaché politique responsable des
18 programmes d'aide financière puis un autre attaché
19 politique de... de dossiers importants au
20 Ministère, là.

21 Q. **[61]** Je comprends, dans le fond, qu'il y a une
22 place à chaque table réservée à un membre du
23 cabinet et ce membre du cabinet là, du ministre à
24 l'attaché politique, va tourner la table toute la
25 soirée?

1 R. Oui. Alors, supposons que c'est un six services,
2 donc il y a six personnes qui... du cabinet qui
3 mangent, qui prend un couvert à chaque table. Donc,
4 le potage, supposons que madame Normandeau prend le
5 potage à une table, rendu à l'entrée froide, elle
6 se déplace à la table suivante et c'est son chef de
7 cabinet qui fait le tour. Et, dans la soirée, on
8 aura rencontré personnellement tous les
9 intervenants du cabinet. Et, lorsqu'on est
10 stratégique, évidemment, on s'organise pour être
11 soit à gauche ou à droite de la chaise libre ou en
12 face.

13 Q. **[62]** Pour avoir une meilleure connexion, j'imagine?

14 R. Évidemment.

15 Q. **[63]** O.K. Pourquoi, selon vous... ou quelle est
16 l'opportunité, selon vous, d'avoir un... d'être en
17 face, d'être assis à côté et d'avoir la chance, ou
18 non, c'est à vous de me le dire, de partager chaque
19 service avec un membre différent du personnel du
20 cabinet?

21 R. Bien, évidemment, que dans une table comme ça, il y
22 a plusieurs personnes de tout azimut. Il peut y
23 avoir, à la même table, et c'était le cas, là, donc
24 des avocats, des comptables, des architectes,
25 rarement un compétiteur de la même firme à la même

1 table. Mais on peut pas dire qu'on a des échanges
2 très privés et personnels sur une problématique
3 particulier... particulière. Mais le fait d'être
4 près nous amène à... à être certain qu'on a une...
5 qu'on aura une plus grande reconnaissance, ou
6 lorsqu'on se reverra dans trois mois, on est sûr
7 que la personne va nous reconnaître plus
8 facilement.

9 (10:04:12)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[64]** Donc, si je comprends bien, c'était l'occasion
12 idéale, si Roche avait, par exemple, trois contrats
13 avec trois Villes différentes, d'être assis à trois
14 tables différentes avec l'élu, le maire qui était
15 avec son projet pour que quand le tour se fait,
16 vous ayez toujours accès à tout le monde?

17 R. Vous avez bien compris, Madame la Présidente.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[65]** À l'entrée, là, qui... qui est là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je m'excuse.

22 Q. **[66]** Est-ce que c'est ce qui se faisait?

23 R. Oui, exactement. Alors, pour un souper comme ça, où
24 Marc-Yvan Côté, à ma connaissance, avait le
25 leadership d'organiser le financement à la hauteur

1 de mille dollars (1000 \$) du couvert, il y avait
2 des représentants de Roche, environ sept ou huit, à
3 cette soirée-là; moi, j'ai assisté deux fois. Il y
4 a donc des vice-présidents, peut-être que le
5 président est venu une fois, mais les vice-
6 présidents puis des gens qui amenaient des clients.
7 Alors, on avait un certain nombre de billets qui
8 étaient réservés à Roche. Supposons qu'on en avait
9 vingt (20) puis on décidait qu'il y en avait sept
10 de l'interne qui participaient, donc ça nous
11 laissait de la place pour inviter des clients à
12 l'intérieur des billets qui nous étaient alloués.

13 Q. **[67]** Quand vous receviez les billets, vous receviez
14 vingt (20) billets. Alors, ça, évidemment on
15 s'entend que c'est un... c'est un souper qui est
16 très lucratif pour une firme, est-ce que c'est
17 exact?

18 R. Qui coûte très cher mais...

19 Q. **[68]** Oui, qui coûte très cher mais qui rapporte...
20 qui peut rapporter beaucoup?

21 R. Pas directement mais indirectement.

22 Q. **[69]** O.K. Mais ça rapporte en bout de ligne?

23 R. Il y a une perception de... de... que ça va
24 rapporter en bout de ligne et je peux vous garantir
25 que, dans mes trente (30) ans de pratique, ça a

1 rapporté.

2 Q. [70] Ça a toujours rapporté.

3 R. Pas toujours, parce que c'est difficilement
4 mesurable. Mais le but et l'exercice est de tisser
5 des liens et d'être près, d'être reconnu par les
6 décideurs, de créer un lien de confiance entre les
7 individus, parce que c'est des individus qui
8 transigent ensemble. Et lorsque ce lien et cette
9 reconnaissance technique-là est reconnue et que le
10 lien de confiance est établi. Donc, les échanges
11 sont plus cordiaux et les recommandations, l'écoute
12 des deux partenaires qui discutent ensemble, il n'y
13 a pas de méfiance.

14 Q. [71] O.K. Ma question est la suivante. Lorsque vous
15 recevez vingt (20) billets, est-ce que c'est le
16 maximum que vous pouvez avoir de billets, autrement
17 dit, est-ce que Roche recevait vingt (20) billets,
18 puis BPR en recevait vingt (20) puis les autres
19 firmes qui obtenaient des contrats publics
20 recevaient eux aussi leur part de billets? Je sais
21 pas si vous comprenez ce que je veux dire?

22 R. Oui, très bien. Si vous parlez, si votre question
23 en rapport avec le souper de financement de madame
24 Normandeau, c'est ça?

25 Q. [72] Oui?

1 R. Bon. D'abord on ne recevait pas de billets. On
2 savait qu'il fallait solliciter des gens à mille
3 dollars (1000 \$) le couvert, mais j'ai pas eu de
4 carte et on se présentait là sans carte. On savait
5 qu'une fois que toutes les cartes étaient vendues,
6 il y a des gens qui achètent deux cartes, mais il
7 vient seulement une personne, il y en a qui achète
8 une carte puis finalement ils ne peuvent pas venir.
9 Donc, ils la laissent à l'organisateur. Ça fait un
10 bassin de cartes disponibles pour l'organisateur
11 qui était en l'occurrence Marc-Yvan, donc, Roche.
12 Et ce lot de cartes-là nous permettait d'assister,
13 d'inviter des ingénieurs techniques, d'en profiter
14 pour inviter les élus, les maires qui avaient des
15 dossiers à régler urgents avec la ministre ou le
16 chef de cabinet ou l'attaché politique. Et donc
17 c'était la façon de fonctionner.

18 Q. [73] Mais est-ce que c'était monsieur Côté qui
19 organisait l'événement?

20 R. À ma connaissance, les deux années où j'ai été, les
21 trois, quatre années que j'ai pu voir
22 l'organisation à l'interne se faire, c'était Marc-
23 Yvan Côté qui était le leader.

24 Q. [74] Donc, c'est lui qui possédait le nombre de
25 billets à être distribué, à être vendu?

1 R. Ma perception est exactement celle-là.

2 Q. **[75]** Alors, ça veut dire qu'au fond il aurait pu
3 aussi vendre tous les billets à Roche?

4 R. Il aurait pu, mais ce n'est pas ce qui arrivait.

5 Q. **[76]** O.K. Donc, il en vendait à des firmes
6 compétitrices?

7 R. Il n'y avait pas de firme d'ingénieur.

8 Q. **[77]** O.K.

9 R. Alors, c'était des cabinets d'avocats, des cabinets
10 d'architectes, des cabinets, des firmes d'expertise
11 en sol qui est un domaine connexe à l'ingénierie,
12 des fournisseurs de biens et services qui
13 contractent avec le gouvernement, mais Roche avait
14 aucun intérêt à inviter un compétiteur.

15 Q. **[78]** Non. O.K.

16 R. Pour un souper privé qui est de cette nature-là où
17 Roche prenait le crédit total si cent mille
18 (100 000) était ramassé, alors pour avoir investi,
19 parce que ça demande beaucoup d'énergie pour... et
20 de téléphones et d'organisation avant de conclure
21 cent (100) cartes, supposons que c'est cent (100)
22 cartes. Donc, il faut avoir un certain crédit avec
23 le temps.

24 Q. **[79]** Merci.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[80]** Alors, cette activité-là à l'entrée est-ce que
3 c'est une activité, les deux fois où vous êtes
4 allé, où qu'effectivement à l'entrée on vous
5 offrait la possibilité de faire un reçu pour fins
6 d'impôt?

7 R. Non, pas à ces événements-là.

8 Q. **[81]** Pas à ces événements-là. O.K. Comment ça
9 fonctionne à la réception, pratico pratique, on
10 rentre puis on donne notre nom, notre chèque puis
11 on va s'asseoir, on va prendre un verre puis on va
12 s'asseoir éventuellement?

13 R. Écoutez, dans un... ces événements-là c'est
14 tellement, tout est tellement organisé, orchestré
15 par Marc-Yvan Côté et Roche, lorsque nous on
16 arrive, on est de la famille Roche. Les clients
17 invités à mille dollars (1000 \$) sont tous bien
18 identifiés, Marc-Yvan les reçoit ou un vice-
19 président important de chez Roche. Donc, c'est
20 intime, il y a pas de remise de carte, il y a pas
21 de reçu, et caetera, il y a pas de table de
22 réception comme tel, là, tu sais. Ce qu'il peut y
23 avoir s'il y a un paiement à faire à quelqu'un qui
24 va passer, va saluer la main, je présume, de Marc-
25 Yvan puis remettre l'enveloppe puis il met ça dans

1 sa poche, ça j'ai vu ça plusieurs fois, là, tu
2 sais, que la remise d'argent se faisait, le chèque
3 se faisait de cette façon-là.

4 Q. [82] On a vu qu'un des... on va changer de sujet,
5 on a vu qu'un des stratagèmes utilisés notamment,
6 pas nécessairement par Roche, ou dans l'Est du
7 Québec, mais de façon générale au niveau, là, des
8 grilles de sélection et des comités de... des
9 comités sélection, pardon, au niveau des grilles,
10 des plans et devis, pardon, de la conception des
11 plans et devis de modifier un poste pour pouvoir si
12 on sait que le poste a été modifié pour quelle
13 raison pour pouvoir, à ce moment-là, truquer
14 l'appel d'offres ou encore au niveau des comités de
15 sélection. Est-ce que vous, l'un ou l'autre de ces
16 stratagèmes-là vous avez pu constater ou vous avez
17 participé à un tel stratagème dans votre carrière?

18 R. Je pourrais dire que toutes les... à partir du
19 moment où il y a eu la Loi 106 en deux mille deux
20 (2002), le vingt (20) juin deux mille deux (2002)
21 lorsqu'elle a pris application finale, je peux dire
22 que c'est arrivé et toutes les firmes ont tenté de
23 faire en sorte avec leurs clients avec qui ils
24 avaient de bons liens de tenter ou de convaincre le
25 client de faire une grille qui favorisait la firme,

1 surtout dans le contexte où le client voudrait bien
2 continuer avec la firme avec qui elle travaille
3 depuis des années et surtout si c'est pour
4 l'extension d'un projet d'aqueduc et d'égout ou la
5 modernisation d'une usine d'eau potable que la
6 firme a conçue en quatre-vingt-dix (90) et, en deux
7 mille deux (2002), il faut la moderniser. C'est
8 dans la normale des choses que le client espère que
9 ce soit le même concepteur qui finalise le travail.
10 Mais la Loi 106, une des erreurs de cette loi-là,
11 c'est qu'elle empêche cette logique d'ingénierie là
12 de s'appliquer.

13 Et donc, il y a eu, dans toutes les firmes,
14 une pratique qui faisait en sorte de conseiller au
15 client de jouer... de mettre des critères, en
16 respectant la Loi, parce que la Loi 106 permettait
17 une série de critères qui était, qui avait une
18 mouvance. Donc, on pouvait jouer dans les
19 pourcentages, dans certains types de critères. Et,
20 effectivement, c'est arrivé. Puis, moi, je l'ai
21 vécu chez Roche. Je l'ai vécu chez BPR.

22 Q. **[83]** Je pense qu'on a un exemple à Murdochville, je
23 crois. Si on peut exposer l'onglet 46, Madame
24 Blanchette. Et pendant que vous faites cela, on
25 peut peut-être la coter immédiatement, Madame la

1 greffière.

2 LA GREFFIÈRE :

3 1880.

4

5 178P-1880 : Courriel du 28 mai 2008 de Claude

6 Lescelleur - Re : Plan d'intervention

7 Murdochville;... on l'a...

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. [84] Juste nous rappeler brièvement le contexte. Je

11 crois que le courriel parle par lui-même. Mais

12 juste nous mettre en contexte dans ce dossier-là.

13 Ah, il est arrivé. Donc, on peut peut-être regarder

14 vite, vite. Donc, on voit que c'est un courriel du

15 vingt-huit (28) mai deux mille huit (2008) de la

16 part de feu monsieur Lescelleur adressé à André

17 Côté et au témoin, ainsi que d'autres personnes de

18 chez Roche en copie conforme. Si on les a

19 caviardés, c'est nécessairement des adjointes ou

20 des adjoints. On dit... Et donc, vous... Pardon.

21 Monsieur Lescelleur vous dit :

22 Faut surtout prendre en compte qu'avec

23 nos 3 derniers « petits mandats »,

24 cent mille dollars (100 000 \$) en

25 honoraires, BPR et Genivar n'ont pas

1 de nouveau mandat pendant ce temps-là.
2 Mais y faut dire que je connais le
3 gars qui a fait le devis et « il a
4 mis » des clauses qui nous ont aidé...
5 dans le qualitatif. Salut.

6 Est-ce que vous avez... Vous pouvez nous donner un
7 peu le contexte de ce dossier-là et pourquoi?

8 Qu'est-ce qui a donné naissance à ce courriel-là?

9 R. Oui, je vais vous donner le contexte. Puis
10 j'aimerais pour m'aider relire le début d'abord,
11 parce que vous donnez la fin.

12 Q. **[85]** Oui, si on peut descendre au courriel, dans le
13 courriel. Pardon. Ça débute à la fin de la deuxième
14 page. Donc, c'est monsieur Lescelleur qui écrit aux
15 mêmes personnes. Donc,

16 Plan d'intervention Murdochville. On
17 l'a. Merci les filles.

18 J'imagine qu'il vous taquine quand il dit ça?

19 R. Non, c'était...

20 Q. **[86]** Ah, c'est vos adjointes?

21 R. Non, c'est un groupe d'ingénieures...

22 Q. **[87]** O.K.

23 R. ... qui préparait les cahiers de propositions
24 techniques pour présenter pour se qualifier.

25 Q. **[88]** O.K. Donc, les personnes caviardées seraient

1 ces ingénieures-là?

2 R. Exact.

3 Q. **[89]** Merci les filles, vous me portez
4 chance. 4 en 4. Claude.

5 Là, il y a un :

6 Bravo à tous.

7 De votre part. Tout le monde en copie conforme. Et
8 à ce moment-là, ça sera le courriel qu'on a lu.

9 Bon travail!

10 De la part d'André Côté aussi. Tout le monde
11 encourage. Et monsieur Lescelleur indique qu'ils
12 ont peut-être eu un petit coup de main au niveau
13 des plans et devis pour être quatre en quatre.
14 C'était quoi ce dossier-là, très succinctement s'il
15 vous plaît, Monsieur Gagnon?

16 R. Je crois que c'était pour... Il y a eu un comité de
17 formé par le gouvernement pour relancer la ville de
18 Murdochville avec un comité, des gens payés par un
19 décret ou un projet spécial pour faire la relance
20 de Murdochville. Il y avait un directeur de cette
21 corporation-là qui s'appelait supposément, je ne
22 connais pas le nom exact, mais supposément que
23 c'est Corporation de relance de Murdochville.

24 Alors, il y avait un d.g. Je me souviens de son nom
25 vaguement, mais je ne le nommerai pas. Qui était un

1 ami de feu Claude Lescelleur. Alors, dans ce
2 courriel-là, je vois deux hypothèses. Bien, c'est
3 clair qu'on voit que le devis a été... les choses
4 ont été organisées pour que BPR... Roche gagne la
5 proposition. On s'entend. Et sur les modalités, il
6 y a deux hypothèses. Parce qu'il dit « je connais
7 le gars qui », donc je connais le gars qui... Le
8 gars des vues, le gars qui a fait le devis. Donc,
9 ça peut être Claude qui a fait le devis
10 personnellement à la demande des directeurs du
11 projet.

12 Q. **[90]** Sauf qu'il dit... Claude dit :

13 Mais y faut dire que je connais le
14 gars qui a fait le devis.

15 R. Oui.

16 Q. **[91]** Donc nécessairement...

17 R. Le gars, là, ça peut être Claude qui fait le devis.

18 O.K.

19 Q. **[92]** O.K. Ça peut être une blague.

20 R. Il y a deux solutions. Soit que ce soit le d.g. qui
21 a fait lui-même le devis pour favoriser Roche, s'il
22 en est capable, s'il a l'expertise, puis s'il a le
23 temps d'écrire toutes ces clauses-là. Un devis, ça
24 a sept, huit, dix, quinze, vingt pages. Ou la
25 deuxième solution qu'on voit souvent, le type dit :

1 écoute, peux-tu chez toi en fin de semaine
2 m'écrire, m'écrire le devis puis faxe-moi ça ou
3 envoie-moi ça par courriel à telle adresse
4 personnelle, puis c'est le devis que j'utiliserai.
5 Alors, c'est pour ça que je dis qu'il y a deux
6 hypothèses...

7 Q. [93] Deux hypothèses.

8 R. ... dans le « je connais le gars ».

9 Q. [94] O.K. Mais somme toute, on s'entend que, pour
10 être quatre en quatre, minimalement le quatrième,
11 il a fallu un peu jouer avec les règles, trafiquer
12 un peu les plans et devis de façon à avantager
13 Roche?

14 R. C'est ce que je crois comprendre.

15 Q. [95] D'accord. On revient. Il y avait un candidat
16 aux élections provinciales dont on n'avait pas
17 parlé hier, monsieur Guy Lelièvre. Vous connaissez
18 monsieur Guy Lelièvre?

19 R. Personnellement, oui.

20 Q. [96] Est-ce que vous lui avez déjà donné un coup de
21 main dans le cadre d'une campagne électorale?

22 R. À plusieurs reprises.

23 Q. [97] Est-ce qu'il y a déjà eu une contribution en
24 argent?

25 R. Non.

1 Q. [98] Il n'y a pas eu aucune contribution de la part
2 de Roche via vous ou quelqu'un d'autre en faveur de
3 monsieur Lelièvre, que ce soit direct ou
4 indirectement?

5 R. Vous dites en argent. Argent veut dire argent
6 comptant pour moi.

7 Q. [99] O.K. Bien, argent pour moi veut dire devises
8 canadiennes, donc une somme d'argent.

9 R. Donc, non en argent comptant. Mais monsieur
10 Lelièvre, du temps qu'il était député, il a été
11 député je crois pendant deux mandats, peut-être
12 trois. Il était député de Gaspé. C'était un député
13 qui ne confiait pas, à ma connaissance, à tout le
14 moins pour la sollicitation du financement auprès
15 des firmes de génie, il ne confiait pas ça à un
16 adjoint qui sert de « buffer », il le faisait lui-
17 même.

18 Donc, lorsque Guy Lelièvre, à chaque année,
19 menait sa campagne de financement ou son tournoi de
20 golf, il nous appelait directement, donc il
21 appelait Claude Lescelleur ou il appelait moi, du
22 temps où on était chez BPR. Puis du temps où on
23 était chez Roche, c'était la même chose. Et il
24 demandait des contributions, généralement, de mille
25 (1000 \$) par année, dans l'historique chez BPR.

1 Lorsqu'il y avait eu de gros mandats de réglés dans
2 l'année, parce qu'il s'attribuait une
3 reconnaissance sur le fait que le ministre avait
4 autorisé un mandat, alors là, il se permettait de
5 demander deux mille (2000 \$). Et...

6 Q. **[100]** Donc, je dois comprendre que s'il y a un
7 contrat qui est octroyé ou un mandat qui
8 fonctionnait, il avait tendance, sans
9 nécessairement que ce soit lui qui ait convaincu,
10 mais il avait tendance à dire : « Je vous ai
11 aidé », donc l'année suivante, ou la fois d'après,
12 il était un peu plus demandant?

13 R. Il avait fait... c'est un travail d'équipe, prendre
14 un projet, une fois que le rapport technique est
15 fait, et de l'amener jusqu'à l'aide financière par
16 un, deux ou trois ministères. Donc, la
17 collaboration du député est essentielle, et donc,
18 il faisait sa partie de travail. C'est comme un
19 chaîne, donc s'il y a un maillon qui est faible, ça
20 ne fonctionnera pas. Si le député est aussi fort,
21 est un maillon fort comme le reste de la chaîne, ça
22 va fonctionner. Guy Lelièvre était le genre de
23 député qui prenait à coeur le dossier de ses
24 clients municipaux d'abord, et nous on était les
25 représentants des municipalité.

1 Donc, en ce sens, en aidant le client
2 municipal à obtenir sa subvention, il nous donnait
3 un coup de main, mais on nous appelait pour nous
4 dire : « Bien, t'as eu un dossier, c'est mille
5 (1000 \$), t'en as eu un gros ou t'en as eu deux
6 cette année, c'est deux mille (2000 \$). » Ça n'a
7 pas été à trois mille (3000 \$) avec Guy Lelièvre,
8 sauf une exception. Et quand je dis ça n'a pas été
9 à trois mille (3000 \$), c'est de l'époque de BPR.
10 De l'époque de chez Roche, ça a passé à un autre
11 niveau, plus élevé.

12 Q. **[101]** Lequel?

13 R. Je vous dirais en deux mille six (2006), où mon
14 collègue feu Claude Lescelleur m'appelle ou m'écrit
15 un courriel pour me dire que Guy l'avait appelé
16 pour solliciter une contribution de Roche. Les
17 souvenirs que j'ai c'est que feu Claude Lescelleur
18 me souligne l'importance d'aider monsieur Lelièvre,
19 même si le Parti libéral est au pouvoir puis
20 monsieur Lelièvre est dans l'opposition, en raison
21 de tout ce qu'il a fait pour nous, en voulant dire
22 pour BPR...

23 Q. **[102]** Parce que monsieur Lescelleur était chez BPR
24 en même temps que vous.

25 R. Effectivement.

1 Q. **[103]** Et quel genre d'aide il avait pu donner,
2 lorsqu'il était élu et...

3 R. Il faisait son travail de député qu'il doit faire
4 pour aider une municipalité qui a adopté une
5 résolution. Une municipalité ça parle par
6 résolution, parce qu'une municipalité passe une
7 résolution pour demander une aide financière dans
8 un programme normé par l'État, donc adopté par
9 l'Assemblée nationale, par un décret. Le programme
10 existe, lorsque le conseil parle par résolution, il
11 soumet sa demande, évidemment, au député pour
12 l'aider, puisque le lien entre le maire et le
13 gouvernement, le conseil des ministres et le député
14 local. Donc, monsieur Lelièvre faisait bien son
15 travail à ce niveau-là.

16 Q. **[104]** Quand le gouvernement en poste est le même,
17 est de la même allégeance que le député en
18 question, est-ce que ça change, versus la situation
19 où le député est d'une couleur et le gouvernement
20 est de l'autre couleur?

21 R. Énormément.

22 Q. **[105]** En quoi ça... si le député est de la couleur
23 différente du gouvernement, est-ce qu'il peut faire
24 le même travail ou c'est peut-être plus la firme
25 d'ingénierie et ses contacts, à ce moment-là, qui

1 doivent s'activer pour compenser, si on veut, la
2 différence de couleur entre le député et le
3 gouvernement au pouvoir?

4 R. Si je ne vous donne pas d'exemple précis, j'y
5 vais... si je prends un cas type. Supposons que
6 c'est le Parti libéral qui est au pouvoir, et le
7 dossier de ma cliente est dans un comté orphelin,
8 comme on appelle, nous, en tout cas, moi dans mon
9 langage, le comté est péquiste. Donc, ce qu'on
10 observe, c'est que les liens de communications ne
11 sont pas très bons lorsque le député péquiste tente
12 d'organiser des rencontres au niveau politique avec
13 le cabinet pour faire évoluer le dossier lorsqu'il
14 y a un blocage technique. Vous avez compris tout
15 ça, là.

16 Q. **[106]** Oui. Ça, ça va.

17 R. Hein! Il y a des recommandations qui sont faites,
18 des fois il y a des ajustements à faire pour
19 s'ajuster aux normes des programmes et ça prend des
20 rencontres pour en discuter puis régler les
21 problèmes. Alors, lorsqu'on est dans cette
22 situation-là où le parti, le conseil des ministres
23 ou le gouvernement qui est au pouvoir, avec le
24 député qui représente la cliente, la municipalité
25 n'est pas du même... de même allégeance politique,

1 c'est extrêmement difficile.

2 Q. **[107]** On va voir... on va prendre un cas pour
3 illustrer ce que vous nous dites. Juste avant, il y
4 a une pièce, l'onglet 29, pour clore la question de
5 monsieur Lelièvre, qui corrobore sensiblement, là,
6 l'explication que vient de nous fournir le témoin
7 sur la contribution. C'est un courriel du vingt
8 (20) décembre deux mille six (2006) qu'on peut
9 immédiatement coter, Madame la Greffière.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1881.

12 (10:25:57)

13
14 178P-1881 : Courriel du 20 décembre 2006 entre le
15 témoin A et Claude Lescelleur - RE:
16 Lelièvre

17
18 Q. **[108]** Donc, on peut peut-être descendre légèrement.
19 Vous écrivez à Feu monsieur Lescelleur et vous lui
20 dites... l'objet est Lelièvre :

21 Je le rencontre pour confirmer 5x
22 « 5x », ça veut dire quoi?

23 R. Est-ce qu'on peut descendre encore plus bas?

24 Q. **[109]** Oui, mais il y a rien. On peut bien
25 descendre, mais il y a rien.

1 R. O.K. Non, je voulais savoir si...

2 Q. [110] On part du début du courriel, oui, la chaîne
3 de courriels.

4 R. Oui, c'est ça.

5 Q. [111] « 5x », c'est quoi? C'est cinq billets?

6 R. C'est cinq mille (5 000 \$).

7 Q. [112] Cinq mille dollars (5 000 \$). Et monsieur Feu
8 Claude Lescelleur vous répond, là, on pourrait dire
9 rapidement, dans la demi-heure et vous dit :

10 Merci, après tout, dieu sait qui sera
11 le prochain gouvernement...

12 parce qu'il faut se rappeler dans le contexte qu'il
13 y a eu des élections en deux mille sept (2007), le
14 gouvernement élu en deux mille trois (2003), donc
15 l'élection est dans l'air. Donc :

16 [...] dieu sait qui sera le prochain
17 gouvernement et alors, il pourrait
18 redevenir "important"...

19 entre guillemets

20 ... et souviens-toi qu'il a toujours
21 livré à l'époque.

22 La livraison, c'est ce que vous nous parlez à
23 l'instant, c'est-à-dire...

24 R. Effectivement.

25 Q. [113] ... il collabore et « à l'époque », je

1 présume que c'est les deux fois la même couleur,
2 donc le député était péquiste et le gouvernement
3 était péquiste, c'est...

4 R. Bien, ça confirme ce que je viens de dire. C'est, à
5 l'époque, en deux mille six (2006), monsieur
6 Lelièvre n'est pas d'une grande aide puisque, étant
7 dans l'opposition, il est difficile pour lui de
8 jouer le même rôle et d'avoir la même influence
9 auprès d'un ministre qui est de même allégeance.

10 Q. **[114]** D'accord.

11 R. Mais, Claude me rappelle que « rappelle-toi des
12 souvenirs du passé ». C'est... c'est un député qui
13 prenait à coeur les dossiers de ses municipalités.
14 Et plus bas, le « 5x », c'est une contribution qui
15 est confirmée par - on s'adresse au Parti québécois
16 - confirme... une contribution qui m'est...
17 D'abord, le courriel... c'est pour ça que je
18 voulais descendre plus bas, là, je voulais voir
19 s'il y avait un historique. Claude m'informe qu'il
20 a reçu une demande du député pour qu'on l'aide dans
21 sa campagne électorale. Je sou mets la demande...
22 c'est le PQ, donc je sou mets la demande à France
23 Michaud qui a la responsabilité des liens avec les
24 collecteurs de fonds officiels du Parti québécois.

25 Q. **[115]** D'accord.

1 R. La réponse qu'on me donne et avec les arguments que
2 je sers et que Claude sert également, c'est un
3 député effectivement qui s'occupe de ses affaires.
4 Il y en a qui s'en occupaient pas, mais monsieur
5 Lelièvre s'occupait de ses affaires. Donc, la
6 décision de France, évidemment de Roche, c'est de
7 donner un montant important. Et je rencontre, c'est
8 un... j'ai rencontré monsieur Lelièvre dans un
9 restaurant à Québec et je n'ai pas remis d'argent à
10 monsieur Lelièvre, je n'ai pas remis de chèque à
11 monsieur Lelièvre.

12 Q. **[116]** Comment s'est faite la donation? C'est...
13 c'est... Oui, comment s'est faite la donation du
14 cinq mille dollars (5 000 \$) le cas échéant?

15 R. Disons que je peux me tromper à un pour cent (1 %),
16 mais le souvenir que j'ai, c'est l'information que
17 j'avais eue de France Michaud, c'est qu'elle
18 s'était organisée avec les instances du Parti
19 québécois pour qu'un transfert se fasse du central
20 vers le budget de l'Association du Parti québécois
21 de Gaspé, ce que j'ai vu souvent dans ma carrière.
22 Donc, ça m'étonne pas, c'est pour ça que je dis
23 qu'avec assez d'assurance, j'ai pas le souvenir,
24 lorsque j'ai rencontré monsieur Lelièvre au
25 restaurant, d'avoir sorti une enveloppe de ma poche

1 pour lui dire « bien, voici le... le chèque de
2 Roche » t'sais.

3 Q. **[117]** O.K.

4 R. J'ai pas ce souvenir-là.

5 Q. **[118]** Mais, vous avez un souvenir donc que ça a
6 passé, j'imagine, via France Michaud puisque ça...

7 R. Par une comptabilité interne.

8 Q. **[119]** O.K. Donc, un cas peut-être pour illustrer ce
9 que vous disiez au niveau de la problématique
10 lorsque le député n'est pas la même couleur que le
11 gouvernement, des fois...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Juste... juste...

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... si vous me permettez...

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Bien, certainement.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... sur le même sujet avec monsieur Lelièvre.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Allez-y.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[120]** D'abord, pour commencer, quand monsieur

1 Lelièvre vous demandait de l'argent, mille, deux
2 mille (1 000 \$-2 000 \$) ou que c'était plus élevé,
3 est-ce que c'était toujours en période électorale?

4 R. C'était lors des campagnes de financement
5 annuelles.

6 Q. **[121]** O.K. Alors, donc ce n'était pas
7 nécessairement lié à aucune campagne électorale...

8 R. Ça pouvait...

9 Q. **[122]** ... le financement annuel.

10 R. Ça pouvait, Madame la Présidente, arriver deux fois
11 dans la même année puisque si la campagne de
12 financement est au printemps et les élections tout
13 d'un coup se déclenchent à l'automne, il y a une
14 deuxième sollicitation qui se fait.

15 Q. **[123]** O.K. Donc, quand il vous disait... Attendez.
16 Donc, quand il vous appelait pour vous demander
17 une... de solliciter, et vous dites : « Il
18 m'appelait chez BPR quand il avait obtenu un
19 contrat du ministre, il demandait deux mille
20 (2000). »

21 R. Oui, c'est les souvenirs que j'ai.

22 Q. **[124]** O.K. Alors, ça c'était pas en campagne
23 électorale, là, puis c'était pas lors d'une
24 campagne de financement non plus?

25 R. Non, c'était pas relié directement au... tout de

1 suite après l'annonce du projet. Mais dans l'année
2 qui... qui... qui suit l'annonce d'un projet, où il
3 sait qu'il a fait un bon coup pour sa cliente, la
4 Municipalité. Donc, la firme d'ingénieurs ayant un
5 contrat avec la Municipalité réalisera l'ingénierie
6 et c'est là qu'est la partie payante. Pendant
7 trois, quatre ans on réalise des projets. Il sait
8 qu'il a aidé indirectement la firme et c'est là
9 qu'il sollicite un montant à la hauteur de... de
10 son... de ce qu'il peut calculer comme importance
11 financière pour l'entreprise.

12 Q. **[125]** Puis, vous, vous le savez à ce moment-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[126]** Oui. Alors donc, on sait que... sans se le
15 dire formellement, que c'est lié à ça?

16 R. C'est lié directement à ça.

17 Q. **[127]** Bon. Maintenant, dans le courriel que l'on
18 vient de voir, à l'onglet 29, qui est 178P-1881,
19 quand monsieur... feu monsieur Lescelleur vous
20 dit :

21 Merci, après tout, dieu sait qui sera
22 le prochain gouvernement et alors, il
23 pourrait redevenir « important », et
24 souviens-toi qu'il a toujours livré à
25 l'époque.

1 Il fait référence, nécessairement, à des contrats
2 qui ont existé et que vous avez eus?

3 R. Oui. Là il fait référence... on est en deux mille
4 six (2006), je viens d'arriver chez Roche, mais il
5 fait référence à l'époque où, moi et Claude
6 Lescelleur, on a oeuvré pendant... en fait, on a
7 peu d'amis dans notre vie, on les compte souvent
8 moins des doigts d'une main, Claude était un de mes
9 grands amis.

10 Et donc, il fait référence à l'époque où on
11 a travaillé ensemble chez BPR. Et, je le répète,
12 monsieur Lelièvre s'occupait très bien, très, très,
13 très bien, il savait quoi faire dans la machine
14 gouvernementale pour faire évoluer un projet, pour
15 parler au bon ministre au bon moment et pour
16 organiser des rencontres puis une deuxième puis une
17 troisième, une quatrième, jusqu'au temps que le
18 projet fonctionne à la satisfaction de sa cliente,
19 qui est la Municipalité.

20 Q. **[128]** Donc, je répète ma question. À ce moment-là,
21 quand il fait référence qu'il a toujours livré à
22 l'époque c'est qu'il parle des contrats précis...

23 R. Oui.

24 Q. **[129]** ... que BPR avait... BPR ou Roche avait
25 obtenu?

1 R. BPR, en l'occurrence, puisqu'on est en deux mille
2 six (2006), là.

3 Q. **[130]** Oui, O.K. C'est ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[131]** Merci.

6 (10:33:54)

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[132]** Donc, on en était à un autre point, toujours
9 en rafale. L'illustration d'un cas où le député
10 n'est pas de la couleur du gouvernement, et je
11 crois que ça s'est passé dans le dossier Grand-
12 Ruisseau avec Joël Arseneau. Est-ce que vous pouvez
13 nous expliquer succinctement puis on regardera,
14 après ça, peut-être... succinctement, là, le projet
15 et où ça l'a bloqué puis après ça on regardera un
16 ou deux courriels, là, à l'appui de vos propos.

17 R. Bon. Le projet Grand-Ruisseau c'est un projet
18 d'abord initié par le ministère des Transports,
19 c'est une route qui appartenait au ministère des
20 Transports, sous la responsabilité du ministère des
21 Transports, aux Îles-de-la-Madeleine, qui était
22 jugée dangereuse au niveau de la sécurité.

23 Le Ministère devait intervenir pour
24 corriger la situation. Dans ce secteur-là il y
25 avait pas de réseau d'aqueduc et de réseau d'égout.

1 De réseau d'aqueduc, il y en avait un, pardon, il
2 était vieux de quarante (40) ou cinquante (50) ans.
3 Mais il y avait pas de réseau d'égout, de sorte que
4 les gens rejetaient leurs eaux usées dans les
5 fossés en façade de leur résidence. Alors, je
6 laisse passer les commentaires qui suit (sic).

7 Et donc, il y avait une nécessité,
8 évidemment, d'inclure au projet de route du
9 ministère des Transports une implication du
10 ministère des Affaires municipales pour
11 reconstruire l'aqueduc à quarante (40) ans. Qui
12 aurait pu « toffer » encore dix (10) ans ou quinze
13 (15) ans mais une route dure cent (100) ans, donc
14 (inaudible) faire l'aqueduc tout de suite et
15 d'installer le réseau d'égout pour qu'on puisse
16 traiter les eaux usées des résidences. En même
17 temps, le ministère des Transports construit un
18 réseau d'égout pluvial pour gérer la gestion des
19 eaux pluviales.

20 Donc, dans ce dossier-là, on se retrouve en
21 deux mille six (2006), de mémoire, Madame la
22 Présidente, je viens d'arriver chez Roche, c'est un
23 dossier que je maîtrise très bien puisque c'est un
24 dossier que j'avais de l'époque de BPR.

25 À cette époque-là, rendu en deux mille six

1 (2006), BPR a confié la responsabilité de ses
2 mandats des Îles à des ingénieurs qui n'ont pas la
3 connaissance des Îles; moi, j'y travaillais depuis
4 vingt-cinq (25) ans, je connaissais tous les
5 dossiers.

6 Et a confié aussi les dossiers à des... des
7 porteurs de ballon, qui ne connaissaient pas
8 vraiment tous (sic) les étapes à faire après un
9 rapport technique, entre le rapport technique et
10 l'obtention d'une subvention. Donc, même si c'était
11 un dossier de BPR la municipalité des Îles
12 sollicitait Jean Gagnon pour l'aider à faire
13 avancer son dossier et en contrepartie BPR avait
14 sous-traité quarante-cinq pour cent (45 %) de tous
15 ses mandats à Roche, c'est une entente qui
16 existait.

17 Pour que les dossiers avancent il n'avait
18 pas le personnel, il n'avait pas les... il n'avait
19 plus les compétences à l'interne pour pouvoir faire
20 cheminer ces dossiers-là et il y a une entente de
21 signée entre BPR et Roche soumise au conseil pour
22 faire en sorte que les mandats soient partagés.
23 Donc, sous-traiter, alors, Roche était un sous-
24 traitant de BPR qui était le mandataire officiel de
25 la municipalité. Ça c'est une précision que je dois

1 faire. Maintenant pour répondre précisément, je
2 m'excuse si c'est long, mais je me devais...

3 Q. **[133]** Le contexte?

4 R. ... je me devais de le faire...

5 Q. **[134]** Effectivement?

6 R. ... pour que les gens comprennent bien. Maintenant
7 pourquoi j'interviens dans un dossier à la place
8 d'un député pour organiser les rencontres dans le
9 dossier de Grand Ruisseau, c'est qu'on est en deux
10 mille six (2006), le gouvernement est libéral et le
11 député qui a été élu aux Îles-de-la-Madeleine
12 s'appelle Maxime Arseneau, un ancien ministre qui
13 est député.

14 Q. **[135]** Qui est le maire des Îles-de-la-Madeleine, à
15 ce moment-là?

16 R. Joël Arseneau.

17 Q. **[136]** Il y a un lien entre les deux, savez-vous?

18 R. Je ne croirais pas.

19 Q. **[137]** D'accord.

20 R. Peut-être, je n'ai jamais demandé.

21 Q. **[138]** Je vous laisse continuer?

22 R. Alors, Maxime Arseneau est le député du Parti
23 québécois aux Îles et le parti, le gouvernement au
24 pouvoir est libéral. Donc, les liens de
25 communication sont extrêmement difficiles. Alors,

1 dans ce cas, on nous demande, j'ai des courriels de
2 la municipalité qui nous demande d'intervenir et
3 d'organiser ce que le député devrait faire auprès
4 du cabinet, auprès du ministre des Transports,
5 auprès du ministre des Affaires municipales, auprès
6 des chefs de cabinet, des attachés politiques, pour
7 faire progresser le dossier puisque c'est une étape
8 essentielle dans l'évolution d'un projet.

9 Q. **[139]** Si on peut, Madame Blanchette, exposer
10 l'onglet 58, qu'on peut immédiatement coter, Madame
11 la greffière?

12 LA GREFFIÈRE :
13 1882.

14
15 178P-1882 : Courriel du 28 novembre 2005 à Marc-
16 Yvan Côté - horaire jeudi Îles

17
18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[140]** Donc, c'est un courriel du témoin, Monsieur
20 Gagnon, adressé à Marc-Yvan Côté et dans lequel on
21 met en copie conforme Mario Martel, le président et
22 je pense que vous allez vous-même envoyer une copie
23 pour vos dossiers. Ça s'appelle Horaire jeudi des
24 Îles et j'en fais la lecture et après je vous
25 laisse commenter. Donc :

1 salut Marc-Yvan, le maire et Dg
2 des îles je présume
3 seront disponibles pour soit :
4 et là vous donnez différentes disponibilités et là
5 après ça vous dites ce qu'il faut :

6 Il faut une rencontre avec

7 • Bruno

8 je présume que c'est Bruno Lortie?

9 R. Exact.

10 Q. **[141]** Du MAMOT pour discuter du décret et
11 de la programmation

12 et ça vous prend également une rencontre avec :

13 • Luc Berthol

14 qui est venu témoigner ici on se rappellera, du
15 MTQ pour Grand Ruisseau phasage du
16 projet 2006-2007

17 Également,

18 • une rencontre avec BPR ROCHE et les

19 îles; pour finaliser le partenariat

20 qui est à hauteur de cinquante-cinq pour cent-

21 quarante-cinq pour cent (55 %-45 %) en faveur de

22 BPR je comprends toujours.

23 R. Exact.

24 Q. **[142]** ...salutations et merci pour ton

25 aide ... en espérant que le

1 décret Madelinot 95% soit adopté
2 demain.

3 Ça est-ce qu'on parle du même dossier ou c'est un
4 autre dossier, parce qu'on veut fixer des
5 rencontres préliminaires et là on parle d'un décret
6 demain, je présume que c'est un autre dossier?

7 R. C'est un autre dossier, mais que je me dois
8 d'expliquer.

9 Q. **[143]** Allez-y?

10 R. Alors, dans l'ordre, évidemment dans ce cas-ci j'ai
11 probablement que j'ai pas pu passer par mon
12 supérieur André Côté pour intervenir, intercéder
13 auprès de Marc-Yvan Côté, je mets le président en
14 copie conforme pour montrer le sérieux de la
15 démarche parce que je suis un consultant puis
16 j'arrive. Et, là, le maire Joël Arseneau et le DG
17 Hubert Poirier des Îles m'informent qu'ils seront à
18 Québec telle journée.

19 Et c'est extrêmement complexe, Madame la
20 Présidente, d'organiser dans un horaire imposé par
21 le client des rencontres avec des ministres et des
22 chefs de cabinet ou des sous-ministres. Normalement
23 c'est eux qui précisent l'heure et si tu es en
24 vacances, tu annules tes vacances et tu te
25 présentes au rendez-vous. Et tu n'a pas une

1 deuxième chance d'avoir un deuxième rendez-vous.
2 Malgré cela, à cause du contexte que je vous
3 expliquais, les liens n'étaient pas faciles entre
4 le comté péquiste et le gouvernement libéral, donc,
5 on nous demande de jouer le rôle et de faire dans
6 ce cas-ci du lobbyisme.

7 Q. **[144]** Est-ce que...

8 R. Carrément.

9 Q. **[145]** ... est-ce que vous avez obtenu une rencontre
10 avec Bruno Lortie suite à ce courriel-là?

11 R. Les rencontres ont eu lieu avec monsieur Berthol
12 aussi.

13 Q. **[146]** Donc, juste répondre à ma question, donc,
14 est-ce qu'il y a eu des rencontres suite à votre
15 demande à monsieur Marc-Yvan Côté d'obtenir une
16 rencontre avec Bruno Lortie, est-ce que vous avez
17 obtenu une rencontre?

18 R. Les rencontres ont été obtenues.

19 Q. **[147]** Parfait. Et suite, même question pour
20 monsieur Berthol, donc, vous demandez à Marc-Yvan
21 Côté une rencontre avec monsieur Berthol au MTQ,
22 est-ce que vous avez obtenu la rencontre?

23 R. Exactement.

24 Q. **[148]** Et vous vouliez nous parler également du
25 quatre-vingt-quinze (95), donc, bref pour la

1 première partie du courriel, je comprends que c'est
2 un peu ce que vous nous disiez...

3 R. Oui.

4 Q. **[149]** ... c'est-à-dire suite à des discussions,
5 rencontres, l'un ou l'autre...

6 R. Exactement.

7 Q. **[150]** ... ou les deux avec le maire. Donc, ils vous
8 font la demande que vous nous avez exprimée. Vous
9 relayez la demande à Marc-Yvan Côté, c'est bien ce
10 que ce courriel représente?

11 R. Oui, je voudrais juste préciser...

12 Q. **[151]** Pour le quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) ?

13 R. ... que la... c'est une demande comme celle-ci est
14 très difficile parce qu'on impose à des chefs de
15 cabinet...

16 Q. **[152]** Des horaires ?

17 R. Un horaire. Ça ne veut pas dire que la rencontre a
18 eu lieu exactement comme celle-là. Peut-être qu'ils
19 ont dû retarder leur voyage d'une journée et
20 s'adapter et que les rencontres ont été le soir ou
21 le matin très tôt. Mais les rencontres ont eu lieu
22 puisque les projets ont eu lieu et ont été accordés
23 et financés.

24 Q. **[153]** Et avant qu'on passe au prochain courriel.

25 Vous vouliez nous parler du décret madelinot

1 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) qui, vous
2 espérez, soit adopté le lendemain?

3 R. Qui vous aidera peut-être à comprendre la
4 complexité du financement des projets aux Îles-de-
5 la-Madeleine. Parce que les Îles sont entourées
6 d'eau salée. Il n'y a pas de rivières, il n'y a pas
7 de lacs, il n'y a pas d'eau douce. Il y a de l'eau
8 douce qui est en captivité qui vient de l'eau de
9 pluie, qui est en réserve insuffisante. Les gens
10 s'abreuvent à partir de cette eau-là. Les gens,
11 quatre-vingts pour cent (80 %) de la population
12 n'ont pas de réseau d'égout, donc rejettent leurs
13 eaux usées dans cette nappe captive là d'eau douce
14 qui est maintenue sous pression par de l'eau salée,
15 donc contaminée. C'est d'une complexité extrêmement
16 difficile aux Îles de travailler là.

17 Tous les matériaux pour construire des
18 travaux de génie civil aux Îles doivent être
19 importés. Pour ceux qui ont eu le plaisir et la
20 chance d'aller aux Îles en vacances, c'est des îles
21 magnifiques, c'est en sable. Et le sable, même le
22 sable des Îles ne convient pas pour faire du béton
23 ou faire, pour entrer dans la composition du béton
24 bitumineux ou du béton de ciment. Donc, tous les
25 matériaux, la plupart, je ne voudrais pas dire

1 « tous » mais presque tous les matériaux sont
2 importés.

3 De sorte qu'un projet qui coûte un million
4 (1 M\$) à Rivière du Loup lorsqu'il y a des bancs
5 d'emprunt puis il y a des MRC à côté, aux îles de
6 la Madeleine, il n'y a pas de MRC à côté, il n'y a
7 pas de municipalités à côté, le coût est doublé.
8 Donc, pour une population... Et on sait que la
9 densité n'est pas élevée. Il y a une maison à tous
10 les deux, trois mille pieds. Des fois deux, trois
11 mille mètres. Donc, il n'y a pas de population. Et
12 les coûts sont doubles.

13 Et ça a toujours été complexe avec le
14 ministère des Affaires municipales de faire cadrer
15 des projets de subvention des îles dans un contexte
16 où on est toujours hors normes. Coûts par
17 population trop élevés, peu de densité, puis des
18 problématiques extrêmement complexes qui amènent à
19 des coûts plus élevés.

20 C'est une mise au point que je voulais
21 faire. Et à ce moment-là, il y aurait une intention
22 du gouvernement, piloté par Nathalie Normandeau, un
23 mémoire qui avait été fait par le conseil municipal
24 des îles pour qu'on règle le cas une fois pour tout
25 et qu'il y ait un décret, donc des normes spéciales

1 Q. **[156]** Donc, c'est une lettre adressée encore une
2 fois à Marc-Yvan Côté. Proposition des Îles,
3 Subvention. J'en fais la lecture. Je vous laisse
4 commenter après.

5 Pièces jointes : lettre Nathalie
6 Normandeau révisée.

7 C'est à Marc-Yvan Côté. Vous lui écrivez.

8 Salut. Voici la proposition des Îles
9 que le nouveau maire a signée. C'est
10 une nouvelle approche qui évite à la
11 ministre Normandeau d'aller au CT.

12 C'est le conseil du trésor ça?

13 R. Exact.

14 Q. **[157]**

15 Dans le FIMR...

16 Le FIMR, c'est le Fonds pour les subventions dans
17 les projets de traitement d'eau.

18 C'est une nouvelle approche qui évite
19 à la ministre Normandeau d'aller au
20 conseil du trésor. Dans le FIMR, elle
21 peut octroyer jusqu'à 95 %. J'ai
22 convaincu les Madelinots de mettre de
23 l'eau dans le vin et de faire leurs
24 devoirs pour le seuil minimal et de se
25 satisfaire de 90 %, ce qui est deux

1 fois plus que prévu mais moins pire
2 que 80 %.

3 Et c'est peut-être cette partie-là qui est plus
4 intéressante :

5 Si vous pouviez intervenir pour
6 convaincre Bruno, ce serait super et
7 dans le contexte actuel avec BPR, cela
8 nous aiderait à négocier l'entente de
9 sous-traitance pour les Îles. Merci.

10 C'est signé Jean Gagnon. Et on va voir... Et, là,
11 je n'en ferai pas la lecture. Annexé à ce document
12 là, Madame Blanchette, peut être juste défiler
13 rapidement, on voit une lettre datée du trois (3)
14 février deux mille six (2006) adressée à madame
15 Nathalie Normandeau. Là, c'est plus technique au
16 niveau du projet. Et c'est signé à la toute fin par
17 Joël Arseneau, qui est à ce moment là le maire de
18 la municipalité des Îles de la Madeleine. Et
19 l'objet est « Demande de rencontre Projet du
20 chemin du Grand Ruisseau ». Donc deux choses. La
21 dernière partie du courriel, je comprends que vous
22 demandez une fois de plus l'intervention spécifique
23 de Marc-Yvan Côté afin de sensibiliser la
24 problématique du pourcentage de subvention?

25 R. Exact.

1 Q. [158] Et vous lui demandez l'intervention auprès du
2 chef de cabinet de madame Normandeau de façon à ce
3 que la lettre, lorsqu'elle soit envoyée, quoi,
4 reçoive un préavis ou soit mieux reçue puisqu'il y
5 aura eu une espèce de préavis à l'effet qu'une
6 lettre s'en venait puis que la situation, telle
7 était la situation, puis telle était la
8 problématique?

9 R. Donc, l'approche était de modifier la demande
10 d'aide financière que le conseil avait faite, pour
11 l'inscrire dans un programme FIMR, c'est le Fonds
12 d'infrastructure municipale rurale, qui permettait,
13 en vertu des règles et normes décrétées par
14 l'Assemblée nationale, de donner le pouvoir à la
15 ministre ou au ministre d'octroyer jusqu'à quatre
16 vingt quinze pour cent (95 %) selon certaines
17 conditions.

18 Cela dit, pour le projet de Grand-Ruisseau,
19 la population, c'est sur l'île du Cap-aux-Meules et
20 de Fatima, la population pour laquelle on peut
21 taxer le projet était plus importante et la
22 municipalité avait demandé quatre vingt quinze pour
23 cent (95 %). Et dans ce cas-là, il y avait un refus
24 des fonctionnaires, évidemment, mais il y avait un

1 refus aussi du milieu politique de dire : « Pour ce
2 projet-là, vous en demandez trop et ce n'est pas
3 justifié de demander quatre vingt quinze pour cent
4 (95 %), donc de payer de cinq pour cent (5 %). Vous
5 avez assez de payeurs de taxes pour ce projet
6 typique-là, pour faire en sorte que l'impact fiscal
7 pour vos contribuables soit correct. »

8 Donc, j'avais intervenu auprès du maire et
9 du DG pour leur dire : « Écoutez, si vous faites
10 rien, vous aurez rien. Le quatre vingt quinze
11 (95 %) ne peut pas passer. Mais repassez une
12 résolution pour demander quatre vingt dix pour cent
13 (90 %), déjà vous serez en mode négociation. »
14 Alors, c'est ce qui explique mon commentaire.

15 Et la proposition initiale du Ministère,
16 alors, ce qu'on savait à cette époque là c'est que
17 Bruno Lortie avait confirmé à Marc-Yvan que, à
18 quatre vingts pour cent (80 %) il était prêt à
19 donner le O.K. Et donc, entre quatre vingts (80 %)
20 et quatre vingt quinze (95 %), il y avait encore
21 une période de négociation qui est normale entre le
22 milieu municipal et le gouvernement de négociier. Le
23 maire essaie de toujours aller chercher le maximum

1 pour ses contribuables.

2 Q. **[159]** Normalement.

3 R. Puis c'est normal. Et finalement, le projet s'est
4 soldé avec une aide financière à quatre vingts pour
5 cent (80 %).

6 Q. **[160]** Donc, je dois comprendre, dans ce rôle-là,
7 vous avez joué le rôle qu'un député serait appelé à
8 jouer dans un dossier plus... pas normal, mais dans
9 un milieu où il n'y aurait peut être pas de couleur
10 de parti politique?

11 R. Effectivement. Je vois le doute de madame la
12 présidente. Ma mémoire m'indique que le dossier a
13 été subventionné à la hauteur de quatre vingts pour
14 cent (80 %). Ça pourra être vérifié par la suite.
15 Mais je ne... je suis persuadé que, à moins...
16 l'erreur, la mémoire est une faculté qui oublie, je
17 peux me tromper.

18 (10:50:47)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[161]** En fait, vous êtes passé du refus à quatre
21 vingts pour cent (80 %) ?

22 R. Oui.

23 Me SIMON TREMBLAY :

1 Q. **[162]** Si on peut aller à l'onglet 87, on va rester
2 dans le milieu municipal. Il reste deux points dans
3 mes points en rafale. Finalement, on va se rendre
4 jusqu'à la pause, et après la pause on regardera
5 quatre situations, et ça devrait normalement faire
6 le tour.

7 Donc, l'onglet 87, c'était l'agenda de
8 monsieur Gagnon pour l'année quatre vingt dix sept
9 (97), et on avait montré la première page, la
10 rencontre avec monsieur Montigny et monsieur
11 Dumont. Il y a également une deuxième page qui fait
12 partie toujours de l'agenda de mil neuf cent
13 quatre vingt dix sept (1997), mais cette fois-ci on
14 est le dix huit (18) septembre.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 L'agenda quatre vingt dix sept (97) ou quatre
17 vingt dix huit (98)?

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 C'est l'onglet 87 pour l'agenda de mil neuf cent
20 quatre vingt dix sept (1997).

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Quatre vingt dix sept (97)?

23 Me SIMON TREMBLAY :

1 Q. **[163]** Ce qu'on a vu hier, mais il y avait également
2 une deuxième page qu'on n'a pas explorée hier. On
3 voit, donc, le dix huit (18) septembre, c'est
4 toujours mil neuf cent quatre vingt dix sept
5 (1997), l'année?

6 R. J'apporterais une précision.

7 Q. **[164]** Allez-y.

8 R. Ma mémoire m'indique que c'est quatre vingt seize
9 (96).

10 Q. **[165]** Quatre vingt seize (96)?

11 R. C'est pour ça que je l'ai mis, parce qu'avant
12 quatre vingt seize (96) il y a d'autres rencontres
13 de ce type là, mais je ne les ai pas produites.

14 Q. **[166]** Elles sont hors mandat, il n'y a pas de
15 problème. Donc...

16 R. Je pourrai vous le confirmer en revenant de la
17 pause, j'ai mes agendas avec moi dans ma valise.

18 Q. **[167]** Dans ce cas là, on va traiter le point après
19 la pause, parce que si c'est le dix huit (18)
20 septembre quatre vingt seize (96), on est hors
21 mandat de un mois, donc on va regarder ce point-là
22 après vérification à la pause.

23 Dernier petit point avant de prendre celle-

1 ci, je comprends que, notamment pour être arrivé en
2 même temps chez Roche et avoir gradué, monté les
3 échelons que monsieur Sam Hamad et monsieur Mario
4 Martel...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je m'excuse, juste...

7

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Peut-être serions-nous hors mandat si c'est le dix
12 huit (18) septembre quatre vingt seize (96), sauf
13 si ça a des répercussions après. Si cette rencontre
14 a des répercussions après.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Mais compte tenu qu'il est onze heures moins cinq
17 (10 h 55), je suis d'accord avec vous...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On va vérifier quand même.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 ... on va regarder à la pause pour... je ne veux
22 pas non plus commencer un dossier si on n'est
23 effectivement pas pour le terminer. Je vais
24 vérifier avec le témoin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[168]** Donc, j'étais à vous demander si monsieur Sam
5 Hamad et monsieur Mario Martel, notamment pour être
6 entrés chez Roche dans une période concomitante et
7 avoir gradué les échelons ensemble, il y avait une
8 proximité entre les deux. Je crois que c'est des
9 amis ou c'était minimalement des amis à une
10 certaine époque?

11 R. Moi je suis persuadé que Mario Martel et Sam Hamad
12 étaient de grands amis, parce que monsieur Martel
13 me l'a confié à plusieurs reprises. La mémoire
14 m'indique qu'ils sont arrivés à peu près en même
15 temps, dans les années quatre vingt treize (93) ou
16 quatre vingt quatorze (94), dans l'entreprise, et
17 qu'ils se sont liés d'amitié pour toutes sortes de
18 raisons, et que ça a toujours été de bons amis.

19 Q. **[169]** Connaissez-vous Benoît Savard?

20 R. Très bien.

21 Q. **[170]** Est-ce que c'est un ami à vous?

22 R. Non. Une connaissance.

23 Q. **[171]** Est-ce que c'est un ami à monsieur Martel?

1 R. Probablement une connaissance d'affaires aussi.

2 Q. **[172]** Vous, est-ce que monsieur Hamad, vous le
3 connaissez?

4 R. Je...

5 Q. **[173]** Parce que je comprends qu'il a quitté pour la
6 politique avant votre arrivée chez Roche? Est-ce
7 que c'est un ami, est-ce que c'est...

8 R. C'est une connaissance d'affaires, à l'époque où il
9 était chez Roche il était mon compétiteur.

10 Q. **[174]** Il était pas dans le même domaine que vous,
11 je crois.

12 R. Non plus mais c'est un vice président de chez
13 Roche; donc, je le côtoyais pas mais c'est un
14 visage connu parce que, à cause de son implication,
15 son engagement social dans la communauté etc.

16 Q. **[175]** Je crois que les quatre ensemble vous avez
17 déjà joué au golf.

18 R. Au moins à une reprise, peut-être deux.

19 Q. **[176]** Je peux comprendre monsieur Hamad, monsieur
20 Martel de peut-être vouloir jouer au golf mais,
21 quel est le but, selon vous, de rajouter monsieur
22 Benoit Savard, je parle peut-être d'une fois en
23 2006 et vous à ce fousome-là?

24 R. Euh...

1 Q. **[177]** Selon vous évidemment, quel était votre
2 participation, vous étiez là, je n'y étais pas;
3 donc, quelle était votre perception de faire partie
4 d'un foursome avec Benoit Savard, Sam Hamad et
5 Mario Martel, en quatre-vingt-seize? En deux mille
6 six, pardon.

7 R. Alors l'intérêt corporatif est évidemment de
8 maintenir le lien entre le gouvernement. En deux
9 mille six (2006) Sam Hamad est ministre, Benoit
10 Savard est directeur-général du Parti libéral pour
11 l'Est du Québec. Enfin, je sais qu'il est à la
12 permanence du parti à Québec. Alors, peut-être que
13 je me trompe un peu sur son titre, là.

14 Q. **[178]** Mais, il a un poste à la permanence du Parti
15 libéral à Québec.

16 R. C'est un poste très important à la permanence du
17 Parti libéral à Québec.

18 Q. **[179]** D'accord.

19 R. À ma connaissance, et monsieur Martel. Comme ça
20 prend un quatrième joueur puis j'étais proche de
21 monsieur Martel, c'est lui qui était...

22 Q. **[180]** Vous étiez son conseiller à la présidence.

23 R. Conseiller à la présidence, donc il m'invite
24 également sur le foursome.

25 Q. **[181]** O.K. Et j'imagine qu'on parle pas de dossier,

1 c'est pour apprendre à mieux se connaître.

2 R. C'est ça, comme d'habitude.

3 Q. **[182]** O.K. Monsieur Martel lorsqu'il vous invite,
4 qu'est-ce qui... comment qu'il vous présente ça?

5 R. Il y a pas de présentation particulière qui me
6 vienne à l'esprit.

7 Q. **[183]** C'est-tu parce que ça va de soi?

8 R. Ça va de soi.

9 Q. **[184]** O.K. Peut-être juste exposer, pour confirmer,
10 là, cette partie de golf-là, l'onglet 67.

11 R. Pendant qu'on le montre, je dis que « ça va de
12 soi », Maître, si vous me permettez.

13 Q. **[185]** Oui.

14 R. Ça va de soi parce que j'ai vu ça plusieurs fois
15 dans ma vie, d'autant de l'époque de BPR que de
16 chez Roche.

17 Q. **[186]** Qu'est-ce que vous avez vu plusieurs fois?

18 R. De... de rencontres comme ça entre l'organisation
19 d'un parti politique et la députation et les chefs
20 d'entreprise. Alors, ce n'est pas la première fois
21 que j'ai été jouer au golf avec Benoit Savard et...
22 et d'autres personnes influentes au gouvernement.

23 Q. **[187]** O.K. Donc, rapidement, là, on voit un
24 courriel du six (6) juin deux mille six (2006). On
25 voit Benoit Savard, Sam Hamad, Savard B, donc c'est

1 encore Benoit... Benoit Savard. M Harbour, est-ce
2 que vous savez ça peut être qui?

3 R. Je crois que c'est une adjointe à monsieur Hamad ou
4 monsieur Savard.

5 Q. **[188]** On a me dit ici... maître Ramos-Paque
6 m'indique que ce serait, là, il était organisateur
7 en chef du Parti libéral du Québec jusqu'en deux
8 mille sept (2007). Est-ce que ça... ça reflète un
9 peu ce que vous vouliez nous dire?

10 R. J'ai... j'ai pas... je ne connais pas ce... cette
11 personne-là.

12 Q. **[189]** O.K. Personnellement...

13 R. Le M Harbour.

14 Q. **[190]** Ah! Non, excusez-moi. La question que... je
15 vous dis présentement...

16 R. O.K.

17 Q. **[191]** ... que monsieur Benoit Savard...

18 R. Ah! O.K.

19 Q. **[192]** ... on m'informe qu'il était organisateur en
20 chef du Parti libéral du Québec jusqu'en deux mille
21 sept (2007), est-ce que ça se peut?

22 R. Oui, puis, là, on est en deux mille six (2006).
23 Alors, moi, je vous dirais... moi, je vous disais
24 directeur-général, là. Alors, dans mon esprit,
25 c'était... c'était le boss à la permanence de

1 Québec.

2 Q. **[193]** Organisateur en chef, on comprend qu'il y a
3 un poste. Donc, effectivement, je vous reviens à la
4 question, mais avant, M Harbour, est-ce que vous
5 savez c'est qui ou...?

6 R. Non.

7 Q. **[194]** Ce serait vraisemblablement un personnel de
8 soutien de monsieur Hamad ou de monsieur Savard?

9 R. Exact.

10 Q. **[195]** O.K. Donc :

11 Ok pour moi et merci. En espérant
12 qu'il fasse beau... Benoit...

13 Et là on a une série de courriels, mais le sujet
14 étant :

15 Golf - lundi 12 juin

16 Et si on descend un peu, Madame Blanchette, on voit
17 donc que :

18 La partie de golf est confirmé le
19 lundi 12 juin prochain au Club de Golf
20 La Tempête - Le départ est prévu à
21 11h00 et Monsieur Martel sera sur
22 place à compter de 10h15.

23 Le Golf La Tempête, c'est un club privé ou un club
24 public?

25 R. C'est un club privé qui a été construit, je pense,

1 en deux mille cinq (2005) par l'un des... par...
2 par l'un des présidents du conseil d'administration
3 de chez Roche, donc c'est un club privé auquel
4 s'est joint plusieurs actionnaires, là, mais Roche
5 avait, je crois, six... même douze (12)
6 memberships, six memberships qui se sont après
7 divisés en deux. Moi, j'en avais un, monsieur
8 Martel en avait un, et caetera.

9 Q. **[196]** Corrigez-moi, là, je suis pas un joueur de
10 golf assidu... quelques fois, mais quand on va dans
11 un club privé, si, moi, je suis invité dans un club
12 privé, je peux pas payer, c'est le membre du club
13 privé qui doit payer absolument.

14 R. Exactement, l'entreprise assumait tous les frais.

15 Q. **[197]** Il est onze heures (11 h 00) exactement, donc
16 je pense que c'est le moment opportun de prendre la
17 pause.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'on peut coter la pièce?

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui, effectivement.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1884.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Merci beaucoup.

1 178P-1884 : Courriel de Benoit Savard du 6 juin
2 2006 - Re: Golf - lundi 12 juin
3

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5 (11:33:31)

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA GREFFIÈRE :

8 Vous êtes toujours sous le même serment.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[198]** Alors, nous poursuivons avec le témoignage de
11 monsieur Gagnon ou le témoin A. Deux petites
12 précisions relativement à certaines de vos réponses
13 de... d'avant la pause de ce matin. Je vous ai
14 demandé - parce que je révisais mes notes et j'ai
15 consulté mes collègues - je vous ai demandé comment
16 les... est-ce que les partis savaient ou ne
17 pouvaient ignorer qu'il y avait une utilisation de
18 prête-nom? C'est-à-dire qu'il y avait un stratagème
19 de prête-noms, c'est-à-dire que les entreprises
20 contribuaient généreusement aux partis politiques,
21 mais... les employés des entreprises, pardon,
22 contribuaient généreusement aux partis politiques,
23 mais étant ultimement, pour la plupart et peut-être
24 pas la totalité, mais pour beaucoup étaient
25 remboursés.

1 Et en relisant mes notes et votre réponse,
2 je constate que vous avez sans doute... vous avez
3 clairement indiqué que le financement sectoriel ne
4 pouvait être ignoré parce que, notamment, sur les
5 listes, on voyait telle personne, Roche, Roche,
6 Roche, Roche, Roche ou BPR, BPR, BPR, de sorte...
7 ou autres firmes, de sorte qu'on pouvait
8 clairement voir que c'était du financement
9 sectoriel. Cela n'empêche pas toutefois que dix
10 (10) personnes de chez Roche défraient de leur
11 propre poche, sans être remboursées, le billet pour
12 une activité donnée.

13 Donc, je vous reposerai la question pour
14 être certain. Et si vous êtes pas capable, c'est
15 correct, je veux savoir ce que, vous, vous êtes
16 capable de me dire au niveau de la connaissance des
17 partis politiques des stratagèmes de prête-noms par
18 les différentes firmes sollicitées, nommément la
19 stratagème de prête-noms et non le financement
20 sectoriel.

21 R. Pas du point de vue de l'entreprise, mais du point
22 de vue du parti...

23 Q. **[199]** Du parti, des partis politiques ou des
24 responsables des partis politiques.

25 R. Bon. Alors, mon expérience avec le financement que

1 j'ai fait lorsqu'on m'a initié dans les années
2 quatre-vingt-quatorze (94) m'indique que c'était
3 clair que le mécanisme existait et qu'il fallait...
4 que le but était de... de trouver le financement
5 majeur auprès des entreprises. Je vous dis pas
6 qu'il y avait pas les soupers à spaghetti à vingt-
7 cinq dollars (25 \$), et caetera, du populaire.

8 Q. **[200]** Mais, encore une fois, ça, c'est le
9 financement sectoriel. Il y a rien qui veut dire...
10 il y a rien qui prouve ou qui démontre que les
11 partis savaient que, bien qu'en sollicitant
12 l'entreprise, l'entreprise allait rembourser.

13 R. Bon. Le deuxième indicateur que j'ai, c'est à
14 chaque... pas à chaque, mais des fois souvent on
15 arrivait pour payer à la réception et le nom de
16 notre entreprise était indiqué puis, là, on
17 remettait un chèque, puis souvent on nous demandait
18 à qui faire le reçu.

19 Q. **[201]** Comme vous avez dit hier.

20 R. Exact.

21 Q. **[202]** Donc, ça, c'est un indice qu'ils sont...

22 R. C'est encore un indice que les gens qui étaient là
23 savaient bien que c'est moi qui viens au souper ou
24 au cocktail, mais on fait le reçu à qui, en voulant
25 quasiment dire « est-ce que t'as dépassé ta limite,

1 puis est-ce qu'on le fait à quelqu'un d'autre. »

2 Q. **[203]** O.K.

3 R. Alors, c'est... vous allez me dire que c'est des
4 perceptions, là, mais pendant vingt-cinq ou trente
5 (25-30) ans, je peux vous dire que je pense que je
6 ne me trompe pas.

7 Q. **[204]** O.K. Et évidemment on rajoute à ça des
8 expériences comme celles avec monsieur Murray qui
9 vous... dans lequel vous dites « j'ai de l'argent à
10 vous donner » et il vous fournit des prête-noms. Et
11 d'autres expériences au cours de vos vingt-cinq,
12 trente (25-30) ans de carrière qui vous permettent
13 aujourd'hui d'affirmer que s'ils ne savaient pas
14 explicitement, c'était... ils ne pouvaient
15 l'ignorer minimalement.

16 R. Exact, j'en suis persuadé.

17 Q. **[205]** Si on revient à l'onglet 87 et la rencontre,
18 donc on a vérifié, il s'agit bien du dix-huit (18)
19 septembre quatre-vingt-seize (96), toutefois, après
20 avoir discuté avec le témoin, il semble que la
21 portée, comme vous le... bien, pas vous le
22 suggérez, mais comme vous ouvriez la porte, Madame
23 la Présidente, que la portée de cette rencontre-là
24 va bien au-delà du dix-neuf (19) octobre quatre-
25 vingt-seize (96), de sorte que je vais... on va

1 revenir avec ce sujet-là. On voit donc, dans votre
2 agenda de quatre-vingt-seize (96)... Juste remonter
3 un peu, Madame Blanchette. C'est bien le dix-huit
4 (18) septembre? Oui, donc, mercredi, le dix-huit
5 (18) septembre, on a une rencontre, ça semble être
6 à midi (12h), « Jean-Paul L'Allier, Café de la
7 paix ». Quel était l'objet de cette rencontre
8 prévue à votre agenda, Monsieur Gagnon?

9 R. O.K. Donc, c'était une rencontre où monsieur
10 L'Allier, maire de Québec, rencontrait son équipe
11 de financement après... après la campagne de
12 financement...

13 Q. **[206]** Pour l'année quatre-vingt-seize (96)?

14 R. Pour la quatre-vingt-seize (96), auquel (sic)
15 j'avais participé.

16 Q. **[207]** À quel titre avez-vous participé à cette
17 campagne-là?

18 R. Comme solliciteur. On était peut-être, de mémoire,
19 une dizaine ou une douzaine qui s'étaient... où on
20 nous avait donné une liste des... d'entreprises à
21 solliciter, avec le nom des responsables. Et puis
22 on appelait dans les entreprises, je me souviens
23 des... de quelques entreprises que j'avais...

24 Q. **[208]** Et les gens qu'on vous indique, on indique
25 une personne ou cer... ou quelques... une ou

1 quelques personnes?

2 R. Généralement, une personne par firme.

3 Q. **[209]** Une personne par firme, le point de chute.

4 R. Exact. Exact. Vu que j'étais dans le secteur de
5 l'ingénierie, donc on me donnait pas de... de
6 firmes d'ingénierie à solliciter. Parce que c'est
7 plus dur d'obtenir d'un compétiteur de l'argent.
8 Donc, dans mes listes à moi, je pouvais avoir des
9 comptables, des avocats, de notaires...

10 Q. **[210]** Des entrepreneurs?

11 R. ... des architectes. Des entrepreneurs, quelque
12 peu. Mais je peux vous dire que les entrepreneurs
13 étaient pas de... de grands contributeurs. Parce
14 que la... le mode de sélection de... pour un
15 entrepreneur c'est toujours basé sur le bas prix.

16 Q. **[211]** Donc, il y a moins d'intérêt à faire du
17 lobby... du réseautage.

18 R. Il le fait presque par... parce que la firme
19 d'ingénieurs l'appelle ou le laboratoire, un bureau
20 d'avocats l'appelle pour lui dire : « Écoute, peux-
21 tu m'aider? » Il le fait comme pour dire :
22 « Écoute, bon, bien, les contacts que j'ai avec
23 toi, ça vaut ça puis... » Mais pour avoir parlé
24 avec beaucoup d'entrepreneurs, ça avait peu
25 d'intérêt pour eux parce que, de toute façon, ils

1 sont choisis toujours sur le plus bas prix, donc ça
2 avait aucun lien (inaudible).

3 Q. **[212]** Vous sollicitiez, minimalement, des firmes
4 d'architectes?

5 R. Architectes, avocats, notaires, comptables, des
6 bureaux de... des grandes maisons de comptables, le
7 souvenir que j'ai. Quelques entrepreneurs. Des
8 fournisseurs de biens et services.

9 Q. **[213]** O.K. Bref...

10 R. Imprimeries, n'importe quoi.

11 Q. **[214]** O.K.

12 (11:39:58)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[215]** Vous dites qu'il y avait aucun lien avec les
15 entrepreneurs, là; il y avait un lien. Parce que
16 c'est les... les firmes de génie qui sollicitaient
17 les entrepreneurs parce que les entrepreneurs
18 savaient que si telle firme de génie obtient le
19 contrat, c'est celui qui vous aura aidé à
20 contribuer qui lui-même va avoir le contrat?

21 R. Votre question est très pertinente. Moi, ce que je
22 comprends...

23 Q. **[216]** Et quelle est la différence entre les deux?

24 R. O.K. Votre question est pertinente. Ce que je
25 comprends de... d'entrepreneurs qui m'ont exprimé

1 leur opinion par rapport au financement politique
2 au travers des dernières années, ils contribuaient
3 également un peu comme les firmes, pour pas prendre
4 le risque d'être mis sur la bande de côté. Alors,
5 mille dollars (1000 \$), quand t'es en affaires,
6 c'est pas cher pour... pour s'acheter une police
7 d'assurance. Et, deux, ils n'y voyaient encore
8 moins d'intérêt qu'un cabinet conseil comme un
9 cabinet d'avocats ou un cabinet de... de génie-
10 conseil ou d'architectes puisque les contrats sont
11 donnés par des critères de sélection basés sur la
12 compétence par des comités de sélection. Autrefois
13 dans les années quatre-vingt-dix (90) c'était
14 presque directement par le milieu politique avec un
15 système de boulier qui s'appelait le système
16 Rosalie, si vous avez déjà entendu parler de ce
17 système-là. Donc, les entrepreneurs y voyaient
18 moins d'intérêt, mais c'était plus pour parce que
19 c'était la personne qui l'appelait. Donc, si c'est
20 un ingénieur qui l'appelle puis qu'il est en train
21 de faire un projet avec lui, bien il s'achète lui
22 une police d'assurance avec l'ingénieur ou avec le
23 cabinet d'avocats qui le sollicite. Ça va. Vous
24 voyez la différence.

25 (11:41:43)

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[217]** Donc, si on revient à votre rôle. Bref, vous
3 aviez un rôle de solliciteur auprès du parti du
4 maire L'Allier, quand... quand avez-vous débuté
5 cette fonction-là?

6 R. Mon souvenir m'indique que je l'ai fait en quatre-
7 vingt-seize (96) et je l'ai en quatre-vingt-dix-
8 sept (97), rappelez-vous qu'en quatre-vingt-dix-
9 sept (97) il y a eu une campagne électorale,
10 quatre-vingt-dix-sept (97)...

11 Q. **[218]** Au Québec.

12 R. ... deux mille un (2001).

13 Q. **[219]** O.K.

14 R. Les élections, si je ne me trompe pas, quatre-
15 vingt-dix-sept (97), deux mille un (2001), donc,
16 c'était quatre-vingt-dix-sept (97). Je l'ai fait
17 deux fois. Le deuxième souper avec monsieur
18 L'Allier était au restaurant Vido, je ne le
19 retrouve pas dans mon agenda, mais je sais où il
20 était, au deuxième étage dans un salon privé et
21 cette rencontre-là était avec évidemment le maire,
22 son chef de cabinet et les solliciteurs comme pour
23 se taper dans les mains puis dire bien on a fait,
24 on a réussi nos objectifs.

25 Q. **[220]** Et est-ce que vous étiez le seul solliciteur

1 à avoir comme mandat de solliciter des entreprises
2 ou des personnes ressources au sein d'entreprises?

3 R. Je vous disais tantôt de mémoire environ une
4 quinzaine. Le système est toujours un peu
5 pyramidal, il y a quelqu'un qui est en charge de la
6 structure et qui délègue à deux ou trois personnes,
7 puis ces deux ou trois personnes-là sont
8 responsables de cinq autres. Ça fait que, là, avec
9 ça on réussit à... à réussir à facilement contrôler
10 et atteindre les objectifs pour s'assurer que à
11 chaque semaine on puisse faire un suivi puis qu'on
12 s'en va vers l'atteinte de l'objectif.

13 Q. **[221]** D'accord. Et donc, je comprends qu'à ces
14 soupers-là celui de quatre-vingt-seize (96) et
15 celui de quatre-vingt-dix-sept (97) que monsieur
16 L'Allier est présent?

17 R. Oui.

18 Q. **[222]** Et son personnel politique, bref les gens
19 importants, les hauts dirigeants du parti, tout le
20 monde est là?

21 R. Le souvenir que j'ai, oui, je peux même nommer des
22 noms si vous souhaitez, mais il faut dire dans
23 l'histoire de tout ça c'est que l'ex-chef de
24 cabinet de Jean-Paul L'Allier qui est Jean Lemay,
25 qui a quitté un court instant pour fonder son

1 cabinet de communications, mais est devenu vice-
2 président communications et marketing chez BPR à
3 partir je vous dirais quatre-vingt-seize (96). Il
4 avait un titre évidemment aux comm, puis que c'est
5 un peu son métier, mais son mandat était de
6 maintenir les liens avec le pouvoir politique du...
7 de la Ville de Québec. Et c'était très politique.

8 Q. **[223]** Est-ce que vous avez autre chose à ajouter
9 quant à... le financement de parti politique à la
10 Ville de Québec à ce sujet-là?

11 R. Non, ça a été à peu près les seules expériences que
12 j'ai eues dans le financement municipal au Québec.

13 Q. **[224]** Parfait. Donc, on va passer maintenant, il
14 resterait quatre sujets, quatre dossiers plus
15 importants.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Est-ce que vous voulez modifier le titre de
18 l'onglet finalement qui n'est plus la bonne?

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Oui, on va séparer, on va recoter donc la deuxième
21 pièce puisque c'est une année différente. Donc, à
22 la pause, on fera les changements pour le dépôt
23 éventuel sur le site Internet et au greffe de la
24 Commission. Donc, on peut coter la seconde page qui
25 sera séparée puisque c'est l'agenda de quatre-

1 vingt-seize (96). Donc extrait de l'agenda de mil
2 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) de monsieur
3 L'Allier. Donc ce sera donc sous la cote, Madame la
4 greffière?

5 LA GREFFIÈRE :
6 1885.

7
8 178P-1885 : Extrait de l'agenda du témoin A - 16
9 au 22 septembre 1996

10

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[225]** Donc...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Attendez juste un instant!

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 La première page de son agenda alors?

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Reste la même cote qu'on a cotée hier.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais c'était donc de mil neuf cent...

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Quatre-vingt-dix-sept (97).

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Quatre-vingt-dix-sept (97).

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Oui. Et la seconde page étant de quatre-vingt-seize
4 (96), à ce moment-là on va la coter avec la cote
5 qu'on vient de lui donner, qu'on va lui donner.

6 LA GREFFIÈRE :

7 À moins qu'on mette point 1, point 2.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Non, on va les séparer, parce que c'est deux
10 choses, c'est deux sujets différents, bien que ça
11 provient de la même source. C'est deux sujets
12 différents. Donc on va les séparer. Ce sera plus
13 sage comme ça.

14 Q. **[226]** Donc, premier des quatre sujets qu'il reste à
15 aborder. On a vu que vous avez été appelé à faire
16 plusieurs contributions à différents partis
17 politiques, que ce soit des contributions
18 personnelles ou via différents stratagèmes que vous
19 nous avez expliqués depuis hier matin. On a vu
20 lorsqu'on a vu votre tableau de contributions que,
21 à l'exception d'une contribution en deux mille dix
22 (2010) à une amie, vous n'avez jamais payé de votre
23 propre poche les contributions que vous avez pu
24 faire, incluant celles de votre conjointe?

25 R. Je maintiens cette réponse.

1 Q. **[227]** Je crois, parce que monsieur Côté est venu
2 témoigner, André Côté, que, pour obtenir de
3 l'argent, pour vous faire rembourser, vous avez
4 fait, établi ou mis sur pied, et avec qui, vous
5 nous le direz, mais un stratagème ou une façon de
6 faire, bref, un stratagème de fausses facturations
7 de façon à ce que vous puissiez être remboursé pour
8 vos diverses contributions de part et d'autre,
9 n'est-ce pas?

10 R. Oui. Exact.

11 Q. **[228]** Expliquez-nous sommairement le stratagème, la
12 façon de faire. Et on a quatre, trois ou quatre ou
13 cinq pièces, notamment les trois, les factures en
14 question, qu'on regardera, et vous pourrez à ce
15 moment-là nous donner plus de détail, mais peut-
16 être pour commencer avant qu'on y aille avec ces
17 pièces-là, sommairement, la façon de faire, bref,
18 quel stratagème utilisiez-vous pour pouvoir vous
19 faire rembourser vos contributions politiques?

20 R. D'abord, dans votre question, je préciserais
21 quelque chose : Quel stratagème Roche utilisait
22 pour me rembourser. C'est très important. Moi,
23 j'étais un consultant. Et c'est un système qui a
24 commencé petit par une demande : « Fais-moi donc un
25 chèque de deux mille (2000 \$) pour une activité. »

1 Et on sait qu'on va se faire rembourser dans
2 quelques jours qui suivent. Donc, quand j'étais
3 chez BPR, on se faisait rembourser soit par nos
4 actions ou soit par un vice-président plus
5 important. Donc, je m'attendais à ça au tout début
6 chez Roche. Finalement, ce n'est pas venu comme ça.
7 Il y a eu quelques cas où c'était... j'étais
8 remboursé par soit André Côté ou France Michaud.
9 Mais dans quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
10 cas, vu que j'étais un consultant, ce qu'ils ont
11 proposé, c'est que je procède par de la facturation
12 pour des honoraires.

13 Q. **[229]** Mais vous étiez déjà, en étant consultant,
14 vous facturiez déjà Roche. Donc, qu'est-ce qu'il y
15 avait de différent cette fois-là?

16 R. Bon, bien, dans mon contrat, il y avait une clause
17 évidemment de bonification qui prévoyait des bonis,
18 je ne sais pas si j'ai l'obligation de dire les
19 montants, mais donc il y avait une obligation, il y
20 avait une clause qui prévoyait des bonis de
21 performance, un taux horaire pour un nombre
22 d'heures fixé dans l'année...

23 Q. **[230]** Douze cents (1200) heures vous avez dit.

24 R. Oui. À un taux horaire. Et puis il y avait un boni
25 annuel qui était calculé selon diverses méthodes

1 pour en arriver à un boni annuel plus un boni de
2 fin de contrat à la fin de mes cinq... Mon contrat
3 était de cinq ans. Et donc, à l'intérieur de cette
4 clause de boni là, Roche a utilisé cette clause-là
5 pour me demander de faire des factures sans détail
6 où on indiquait « boni de performance ». Puis il
7 n'y avait pas plus. Et avec un montant fixe. Par
8 exemple, vous voulez que je rentre, que je sois
9 superficiel, là, macroscopique, si Roche me devait
10 dix mille (10 000 \$), donc c'est dix mille
11 (10 000 \$) après impôt que, moi, j'ai donné, il
12 fallait que je facture vingt mille (20 000 \$) plus
13 TPS et TVQ, ça faisait vingt-trois mille
14 (23 000 \$). Donc, je faisais une facture de vingt-
15 trois mille (23 000 \$) à Roche.

16 Q. **[231]** Pour vous faire rembourser?

17 R. Le dix mille (10 000 \$) que j'ai donné par chèques
18 au fil des... mettons pour les deux ou trois
19 derniers mois.

20 Q. **[232]** Est-ce qu'il arrivait que vous facturiez
21 d'autres entités que Roche, dans l'objectif de vous
22 faire rembourser vos différentes contributions?

23 R. Ma mémoire à ce niveau-là est assez bonne. En deux
24 mille cinq (2005), évidemment, il n'y en a pas eu,
25 je commençais. Même, vous avez compris que j'ai

1 commencé plus réellement chez Roche en deux mille
2 six (2006). Alors, dès deux mille six (2006), je
3 pense, trois ou quatre mois plus tard, on m'a donné
4 un boni de performance, alors que normalement, ça
5 devrait être à la fin de l'année.

6 Alors, j'ai un boni de performance qui
7 m'est donné en deux mille six (2006) et en deux
8 mille sept (2007), des bonis qui sont pour moi de
9 réelles factures puisque je facture des honoraires,
10 je les déclare dans mes rapports d'impôts, je paie
11 mes impôts, je fais mes remboursements à tous les
12 trimestres aux Revenu Québec et Canada pour les
13 taxes, TPS, TVQ. Mais Roche, de la façon qu'ils la
14 comptabilisent maintenant, doit s'organiser pour la
15 rentrer dans leur mécanisme de gestion interne.

16 Q. **[233]** Dans la comptabilité interne?

17 R. Dans la comptabilité, pour aller l'attribuer dans
18 un poste budgétaire qui était de leur
19 responsabilité. Et des fois, c'était lourd, puisque
20 lorsqu'ils la comptabilisaient dans un projet en
21 cours avec un client, ça ne veut pas dire que
22 c'était de la surfacturation, mais lorsque ça
23 rentrait dans le budget d'un mandat déjà accordé,
24 là c'était plus lourd, évidemment. Lorsque ça
25 passait sur un budget corporatif qu'un vice-

1 président a pour ses propres opérations, ou un
2 président, donc, c'était un peu plus facile. Mais
3 ça vous explique un peu, macroscopiquement, comment
4 ça fonctionnait pour deux mille six (2006) et deux
5 mille sept (2007).

6 En deux mille huit (2008) et deux mille
7 neuf (2009), je ne sais pas qu'est-ce qui s'est
8 passé, mais la méthode a changé et on a demandé la
9 même chose, mais en facturant des compagnies amies
10 ou proches ou des compagnies affiliées à Roche,
11 dont notamment Pluritec, qui est une compagnie où
12 Roche détient cinquante pour cent (50 %), à peu
13 près, ou... vous m'excuserez le pourcentage, je ne
14 suis pas actionnaire. FBG, qui est une compagnie de
15 la Beauce, au moment où Roche allait acheter FBG,
16 donc quelques jours avant d'acheter FBG, j'ai
17 facturé FBG, qui alors, FBG a facturé Roche. Alors,
18 c'était comme un système...

19 Q. **[234]** Triangulaire, si on veut?

20 R. Triangulaire, oui, effectivement. Qui permettait
21 de... donc, moi j'étais payé par une autre firme
22 d'ingénieurs-conseils, puis l'autre firme
23 d'ingénieurs-conseils se faisait payer par Roche.
24 Et ça, c'est arrivé à quatre reprises en deux mille
25 sept (2007) et deux mille huit (2008) et deux mille

1 neuf (2009), par quatre entreprises que je peux
2 vous citer de mémoire, ou sinon...

3 Q. **[235]** Bien, allez-y de mémoire, puis on...

4 R. Alors, de mémoire, la firme FBG, Pluritec, Noram
5 et... Noram qui est une compagnie de Montmagny, FBG
6 de la Beauce, Pluritec de Trois-Rivières, et
7 Kwatroe de Gaspé.

8 Q. **[236]** D'accord. Donc, on va le voir tout à l'heure,
9 mais avant de regarder les pièces, ce stratagème,
10 cette façon de faire-là à l'interne chez Roche,
11 c'est bien connu? Je veux dire, c'est au su, vous
12 faites ça caché ou c'est au su de votre supérieur,
13 minimalement, ou de madame Michaud?

14 R. Non. C'est à la demande... évidemment, que
15 lorsqu'on doit me rembourser, et mon patron
16 officiel en termes administratifs de mon contrat
17 c'est Mario Martel, donc c'est Mario Martel qui
18 signe toujours mes factures.

19 Q. **[237]** Parfait. Donc, je comprends...

20 R. Alors, cela s'organise avec Mario Martel.

21 Q. **[238]** Donc, je comprends qu'à l'interne chez Roche,
22 on est au courant de votre façon de faire. Je
23 comprends que la raison de cette façon de faire-là
24 c'est pour rembourser les contributions aux partis
25 politiques. Savez-vous si les partis politiques qui

1 ont reçu les contributions en lien avec ces
2 factures-là sont au courant de cette façon de
3 faire-là, de ce stratagème-là?

4 R. Je suis persuadé que non.

5 Q. **[239]** On peut débiter avec l'onglet numéro 5. S'il
6 vous plaît, Madame Blanchette, on peut
7 immédiatement peut-être le coter, donc, Madame la
8 greffière, s'il vous plaît.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1886.

11 (11:54:34)

12

13 178P-1886 : Fausse facturation entre le témoin A,
14 Groupe-conseil Roche et Consultants
15 FBG

16

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[240]** Donc, ce qu'on voulait faire, compte tenu que
19 c'est assez technique pour les quatre prochains
20 documents, au lieu qu'on se répète, je vais vous
21 laisser décrire ce qu'on voit à l'écran.

22 R. Alors, la compagnie que je facture c'est FBG
23 Consultants, qui est une compagnie de la Beauce. La
24 facture est faite du trente (30) décembre deux
25 mille sept (2007), et je crois qu'il y en a une du

1 début janvier deux mille huit (2008).

2 Q. **[241]** Si on tourne la page, effectivement. On va
3 peut-être commencer avec la première. Donc on voit,
4 c'est une facture pour seize mille dollars
5 (16 000 \$)?

6 R. Oui.

7 Q. **[242]** Plus, comme vous le disiez, on rajoute les
8 taxes. Puis si on va à la deuxième page...

9 R. Donc elle est effectivement, du vingt et un (21)
10 janvier deux mille huit (2008).

11 Q. **[243]** Donc c'est la seconde facture.

12 R. Donc au mois de décembre deux mille sept (2007)
13 puis au début, janvier deux mille huit (2008), là.
14 C'est à toutes fins pratiques la même date.

15 Q. **[244]** Oui, c'est...

16 R. « Honoraires professionnels pour services rendus de
17 novembre à janvier 2008 ». DDA veut dire
18 « développement des affaires ».

19 Q. **[245]** Et selon entente?

20 R. Selon entente, alors sept mille (7 000 \$) pour
21 cette facture-là et je crois treize mille
22 (13 000 \$) pour l'autre, de mémoire, là, si vous
23 pouvez remonter.

24 Q. **[246]** Seize mille (16 000 \$), oui. Oui seize mille
25 (16 000 \$).

1 R. Seize mille (16 000 \$).

2 Q. **[247]** On a donc un total de vingt-trois mille
3 (23 000 \$).

4 R. Vingt-trois mille (23 000 \$) plus les taxes qui
5 s'ajoutent.

6 Q. **[248]** S'ajoutent. Parfait. Et on a une série de
7 courriels qui sont annexés à ça. Bon seulement
8 c'est des échanges entre les Consultants FBG et
9 monsieur Simon Veilleux qui est ingénieur là-bas,
10 ainsi que vous et Martin Bergeron. C'est quelqu'un
11 de chez Roche ou de chez FBG?

12 R. Martin Bergeron est le vice-président principal du
13 secteur bâtiments chez Roche.

14 Q. **[249]** Chez Roche.

15 R. Pour m'aider dans ma compréhension et, m'aider là
16 dans ma mémoire...

17 Q. **[250]** Vous avez, peut-être pour vous aider encore
18 mieux, à votre gauche, vous avez à l'onglet 5 le
19 document puisqu'il fait plusieurs pages. Ça va
20 éviter à madame Blanchette de...

21 R. Oui.

22 Q. **[251]** ... de se parcourir. Donc, prenez quelques
23 instants pour regarder. Dites-nous s'il y a quelque
24 chose à souligner dans les courriels et pendant ce
25 temps-là, nous, on va coter la pièce.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est fait.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[252]** C'est fait? Oh! pardon. Excusez, oui. Bon,
5 j'essaie de remplir le temps. Donc prenez le temps
6 de le lire et on va attendre.

7 R. Oui, parfait. Alors, évidemment un courriel, il
8 faut toujours commencer par le bas, là.

9 Q. **[253]** Oui.

10 R. Donc le vingt-cinq (25) janvier deux mille huit
11 (2008), j'écris à Simon Veilleux qui est le
12 directeur du bureau ou le président de FBG
13 Consultants ou directeur du bureau.

14 Q. **[254]** Peu importe.

15 R. Peu importe. Alors :

16 Bonjour. Voici la facture que je
17 propose. Il faudrait voir avec le
18 chargé de projet du RTC

19 c'est la Régie des transports de la Capitale.

20 Q. **[255]** Ou le réseau, bien, les transports en commun,
21 les autobus à Québec.

22 R. Transport, oui :

23 pour ne pas qu'on se fasse bloquer aux
24 payables. Dès que j'ai ta
25 confirmation, je vais ajuster les

1 travaux en cours du projet pour
2 annuler l'impact

3 En fait, c'est Simon Veilleux qui m'écrit ça, hein.

4 Q. **[256]** Oui.

5 R. Bon, c'est ça. Alors, ça marchait plus dans ma
6 lecture parce que je me disais, comment ça se fait
7 que c'est moi qui écrit ça, là. Alors, Simon
8 Veilleux, d'abord ce que je dois dire au préalable,
9 ce qui est très important. Une fois que Roche a
10 pris la décision qu'il me devait, qu'il avait pris
11 la... il me devait vingt... dix-sept (17 000 \$)
12 plus seize (16 000 \$), donc vingt-trois mille
13 (23 000 \$). Mon calcul est-tu bon?

14 Q. **[257]** Oui.

15 R. Oui? Plus taxes. Alors vingt-trois mille (23 000 \$)
16 donne à peu près onze mille cinq cents dollars
17 (11 500 \$) en contributions qu'il me doit, plus les
18 impôts, vingt-trois mille (23 000 \$). Alors, une
19 fois qu'il a pris la décision de le faire, André
20 Côté a parlé à Simon Veilleux pour lui dire écoute,
21 monsieur Gagnon va te produire une facture de
22 vingt-trois mille (23 000 \$) et ils se sont
23 entendus pour mettre, imputabiliser ces deux
24 factures-là finalement, au lieu d'être une de
25 vingt-trois mille (23 000 \$), ça a été deux, sur un

1 projet en cours que Roche faisait à cette époque-
2 là. C'est un projet de construire les... un immense
3 entrepôt pour les autobus, là, de la communau... de
4 la Capitale, Régie de transport de la Capitale. Et
5 lorsque Simon m'écrit, il me dit, voici la facture
6 que je propose. Il faudrait voir avec le chargé de
7 projet du RTC, qui est Martin Bergeron, le vice-
8 président principal, pour ne pas qu'on se fasse
9 bloquer aux payables, parce que ce qu'il faut
10 comprendre là-dedans, c'est que ces factures-là
11 sont gérées par du personnel clérical au
12 département de comptabilité...

13 Q. **[258]** Qu'on veut pas nécessairement mettre au
14 courant de cette façon de faire.

15 R. Effectivement, puis de voir arriver des affaires
16 comme ça qui sont pas les contrats, donc ça peut
17 soulever des doutes, donc il faut être très
18 prudents.

19 11:59:38

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[259]** Donc, est-ce que je comprends que ces
22 compagnies-là étaient en quelque sorte fraudées ou
23 c'était des compagnies facilitatrices?

24 R. Facilitatrices et qui est devenue, dans le mois
25 suivant, une entité à part entière de Roche.

1 Q. **[260]** O.K.

2 R. Roche a acheté FBG dans le mois suivant cette
3 facturation-là.

4 Q. **[261]** O.K. Et donc, FBG savait que la facture
5 n'était pas pour des vrais travaux effectués, mais
6 que c'était pour vous rembourser ou rembourser
7 quelqu'un de Roche?

8 R. Même si je ne suis pas témoin de la discussion que
9 mon vice-président André Côté a eue avec Simon
10 Veilleux, mais, même si on lui disait pas, un gars
11 de quarante-cinq (45) ans est capable de comprendre
12 que si on lui envoie deux factures de vingt-trois
13 mille (23 000) puis que lui doit facturer une autre
14 entité vingt-trois mille (23 000) et qu'il n'y a
15 jamais eu de service rendu, donc c'est pour quelque
16 chose qui est anormal.

17 (12:00:39)

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[262]** Si on va à la page numéro 4. On a vu, là,
20 d'ailleurs... peut-être... on a vu qu'à la page
21 numéro 2, la deuxième facture était datée du vingt
22 et un (21) janvier deux mille huit (2008). Si on va
23 à la page 4, Madame Blanchette. O.K., c'est
24 parfait. On voit donc, ici, une facture adressée à
25 Roche, du vingt et un (21) janvier deux mille huit

1 (2008), à l'attention de Martin Bergeron, « Réseau
2 capitale Centre Métrobus », et on voit « Honoraires
3 professionnelles, conception plomberie », on voit
4 vingt-trois mille dix dollars (23 010 \$). Est-ce
5 que je dois comprendre de votre dernière réponse
6 que ça c'est FBG qui refacture à Roche le vingt-
7 trois mille (23 000) que vous lui avez facturé?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[263]** Et le dix dollars (10 \$) c'est pourquoi,
10 selon vous?

11 R. Si vous regardez le détail, au lieu... parce que,
12 effectivement, FBG, dans... même s'il n'était pas
13 encore acheté par Roche, il y avait déjà des
14 ententes de... de conclues pour un achat éventuel,
15 là. Les ententes préalables étaient faites, il
16 restait les « due diligence » à compléter pour
17 conclure les transactions. Et plutôt que de marquer
18 horaire (sic) professionnel à forfait, vingt-trois
19 mille (23 000), alors leur décision ça a été de
20 justifier des honoraires supplémentaires pour la
21 conception du projet. Donc, comme une demande de
22 budget supplémentaire que FBG faisait à Roche. Et
23 c'est la façon que je le comprends, en justifiant
24 des heures d'ingénieurs, de techniciens,
25 dessinateurs...

1 Q. [264] Ça va.

2 R. ... avec le taux horaire.

3 Q. [265] On voit ce qui est écrit. Parfait. Si on va
4 en haut de la page 6, donc on voit qu'il y a une
5 série de correspondances, la pièce est produite,
6 donc vous pourrez voir en détail, Madame la
7 Présidente, Monsieur le Commissaire. Donc, en haut
8 de la page 6, je pense qu'il y a un autre élément
9 important. C'est monsieur Veilleux qui dit, suite à
10 différents échanges... On peut peut-être descendre
11 un peu, d'ailleurs. Juste en bas, on voit donc,
12 « Salut », vous vous adressez... Encore, encore,
13 s'il vous plaît. Merci. Donc, on voit « Salut »...
14 vous vous adressez à monsieur Veilleux :

15 Salut Simon, peux-tu me confirmer si
16 les autorisations de paiements ont été
17 faites par FBG. Martin Bergeron a
18 autorisé le tout cette semaine.

19 Et si on monte un petit peu. On monte, oui. On voit
20 donc, monsieur Veilleux qui répond au courriel, il
21 dit :

22 Nos chèques sont prêts, nous les
23 postons dès que nous aurons reçu
24 l'argent de Roche.

25 Est-ce que je dois comprendre que monsieur

1 Veilleux... et corrigez-moi si je me trompe, que
2 monsieur Veilleux dit : « Parfait, nous, on va
3 envoyé l'argent à monsieur Côté... - pas Côté, ça
4 c'est pas vous, monsieur Gagnon - on va envoyer
5 l'argent à monsieur Gagnon une fois que Roche aura
6 acquitté la facture », que l'on vient de voir à la
7 page 4 du document. Est-ce que mon interprétation
8 semble logique?

9 R. Elle est tout à faite exacte. Et, si vous voyez, il
10 y a une relance qui est faite environ une semaine
11 ou deux après la production des factures. Pour
12 s'assurer que... que les paiements vont se faire
13 puis que personne a laissé ça sur un panier puis
14 que, finalement, ça va prendre trois mois, donc
15 c'est une relance normale. Puis vous voyez, dans le
16 courriel, que tout ça, le vice-président principal
17 du secteur en question, pour lequel la facture sera
18 comptabilisée, est informé de tout ça et il
19 confirme qu'il a fait son travail au niveau de la
20 comptabilité pour faire en sorte que tout ça soit
21 camouflé.

22 Q. **[266]** O.K. Et si on va à la dernière page du
23 document pour clore avec cette pièce-là, on va voir
24 - encore une fois corrigez-moi si mon
25 interprétation est erronée - on va voir que, dans

1 le fond, c'est le relevé, si on veut, qui
2 accompagne le chèque des consultants FBG à votre
3 attention. Et on voit donc les numéros de facture,
4 les dates des factures, les montants bruts. Et on
5 voit que la somme de vingt-trois mille dollars
6 (23 000 \$) plus taxes vous a été effectivement
7 acheminée par chèque de la part de FBG?

8 R. Exact.

9 Q. **[267]** Est-ce que ma compréhension est bonne?

10 R. Oui.

11 Q. **[268]** Si on regarde maintenant l'onglet 6, Madame
12 Blanchette, qu'on peut immédiatement coter, Madame
13 la greffière s'il vous plaît.

14 LA GREFFIÈRE :

15 1887.

16

17 178P-1887 : Fausse facturation entre le témoin A,
18 Groupe-conseil Roche et Kwatröe

19

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[269]** On voit cette fois-ci, l'échange a lieu avec
22 Kwatröe. Peut-être suivre, si on va à la première
23 page, un peu dans le bas. Donc Mario Crousset.
24 C'est quelqu'un de chez Kwatröe, ça, Monsieur
25 Gagnon?

1 R. C'est le président de la firme Kwatrøe, qui est une
2 firme d'ingénieur-conseil à Gaspé.

3 Q. **[270]** Parfait. Vous lui écrivez et vous dites :

4 Tel que discuté. Dis-moi si OK. Si
5 oui, prépare une facture de vingt
6 mille (20 000 \$) forfait pour relevés
7 d'arpentage selon entente. Bonne
8 journée!

9 R. Là, on ne le voit pas à l'écran, Maître.

10 Q. **[271]** Excusez-moi, donc, c'est en bas de la
11 première page, Madame Blanchette. O.K. On vient de
12 le lire. Donc, je comprends que... On peut remonter
13 un peu. Merci. On voit donc que vous transférez
14 factures janvier et mai deux mille neuf (2009). On
15 voit... Si on tourne la page, on va à la deuxième
16 page, Madame Blanchette, on va donc voir en annexe
17 deux factures. Vous dites dans le titre « facture
18 janvier et mai deux mille neuf (2009) », mais on
19 voit que la facture est datée de janvier et mai
20 deux mille huit (2008). S'agirait-il d'une coquille
21 ou...

22 R. C'est effectivement une coquille.

23 Q. **[272]** Donc, encore ici un peu la même chose, vous
24 facturez à Kwatrøe, vous faites deux factures. La
25 première, si on descend un peu, Madame Blanchette,

1 donc la première, huit mille dollars (8000 \$), on
2 ajoute les taxes applicables. Si on continue à
3 descendre s'il vous plaît. On voit une deuxième
4 facture de mai deux mille huit (2008), une autre,
5 encore une fois un forfait, douze mille dollars
6 (12 000 \$). On a donc un total de dix-huit mille
7 dollars (18 000 \$) plus taxes?

8 R. Moi, je dirais vingt mille (20 000 \$).

9 Q. **[273]** Oui. C'est huit. Je pensais que c'était six.
10 Pardon. Donc vingt mille dollars (20 000 \$) plus
11 taxes. Et si on revient à la première page pour
12 continuer la suite des courriels, Madame
13 Blanchette. On avait le premier. On descend un
14 petit peu. Parfait. On peut remonter un peu. On
15 peut redescendre encore un peu. Il faut avoir les
16 deux courriels. Un dernier coup s'il vous plaît.
17 Merci. Donc, monsieur Crousset vous répond :

18 On a-tu besoin du numéro de PO pour la
19 facturation chez vous ou je passe cela
20 sur le numéro de projet de RAR, tu en
21 parleras à Claude car chez vous cela
22 va passer sur ses dépenses de projet.

23 Qu'est-ce qu'on doit comprendre?

24 R. Vous avez compris que, dans le...

1 Q. **[274]** Excusez-moi! Juste avant, il dit :

2 C'est parti à la facturation.

3 Et après ça, il vous pose la question. Qu'est-ce
4 qu'il entend par cette question-là selon vous?

5 R. O.K. Alors, dans le courriel d'avant, je lui
6 demande si O.K. pour les factures.

7 Q. **[275]** Oui.

8 R. Pour le vingt mille (20 000 \$). C'est parce que
9 j'avais reçu l'autorisation de Roche de communiquer
10 avec la compagnie Kwatröe pour leur envoyer une
11 facture de vingt mille (20 000 \$).

12 Q. **[276]** O.K.

13 R. L'information qu'on me donnait, c'était de... dans
14 le détail de ma facture, moi, je rendais des
15 services professionnels à la firme Kwatröe. Mais
16 Kwatröe devait facturer à Roche pour un projet
17 qu'il faisait en sous-traitance à ce moment-là à
18 Roche. Le projet RAR veut dire Rivière-au-Renard de
19 Gaspé, c'était la reconstruction du village de
20 Rivière-au-Renard.

21 Q. **[277]** D'accord. Et donc, il s'informe à savoir
22 comment, moi, je dois...

23 R. Fonctionner.

24 Q. **[278]** ... m'assurer que ça passe bien...

1 R. Exact.

2 Q. **[279]** ... dans la machine, si on veut?

3 R. PO pour un ordre de paiement.

4 Q. **[280]** Un « payment order ». Si on monte. Donc, vous
5 répondez ultimement, toujours dans le même échange
6 de courriels :

7 O.K. Je vérifie. Je te ferai sortir un
8 chèque dès demain et par DYCOM; toi,
9 tu pourras par poste prioritaire à
10 Malbaie.

11 Donc, je comprends que, vous, vous allez vous
12 assurer que Roche envoie un chèque demain par DYCOM
13 de façon à ce que lui puisse ensuite vous acheminer
14 votre paiement?

15 R. Effectivement, dans les plus bref délais.

16 Q. **[281]** D'accord.

17 R. Et, là, on est en... au mois de mai, mai deux mille
18 neuf (2009).

19 Q. **[282]** D'accord. Si on va donc, Madame Blanchette, à
20 la page 4 du document toujours. On va pouvoir
21 constater un peu comme tout à l'heure un bordereau
22 de paiement de chèque de la part de Kwatröe,
23 totalisant les deux montants. Si on peut tasser un
24 petit peu à gauche. On voit Kwatröe. C'est un

1 document semblable à tout à l'heure dans le fond.

2 C'est ce qui accompagne le chèque que Kwatrøe vous
3 a versé?

4 R. Exact.

5 Q. **[283]** Si on va à la page suivante, Madame
6 Blanchette. On voit donc le vingt (20) mai deux
7 mille neuf (2009). Et, là, vous allez m'expliquer,
8 parce que, tantôt, on se demandait les coquilles,
9 on avait du deux mille huit (2008), du deux mille
10 neuf (2009). Je vais vouloir vous entendre là-
11 dessus. Juste avant, je vais terminer ma
12 description. Donc, on voit que Kwatrøe facture à
13 Roche vingt mille dollars (20 000 \$), avec une
14 description assez succincte « services », plus les
15 taxes applicables. Pourquoi... Deux mille huit
16 (2008), deux mille neuf (2009), êtes vous en mesure
17 de nous clarifier pourquoi il y a une différence de
18 dates?

19 R. Laissez moi juste vérifier.

20 Q. **[284]** Pas de problème. Peut être vous pouvez
21 regarder les courriels qui suivent, parce qu'il y a
22 deux courriels qui accompagnent, qu'on va les voir
23 dans quelques instants. C'est des courriels datés
24 de mai deux mille neuf (2009), mai et juin deux
25 mille neuf (2009).

1 R. Alors, je confirme ce que j'ai dit tantôt. Le deux
2 mille huit (2008) est une coquille. Et c'est deux
3 factures qui sont dans mon année fiscale deux mille
4 neuf (2009). Pour s'en assurer de ça, le numéro de
5 facture commence toujours par l'année fiscale,
6 comme on voit si on relevait... Moi, je les ai en
7 main. C'est les factures 103 et 121...

8 Q. **[285]** Parfait.

9 R. ... que j'ai transmises à Kwatröe. Et avant le
10 numéro de facture, c'est l'année fiscale où je
11 déclare ça au ministère du Revenu. Et c'est 09103
12 et 09121.

13 Q. **[286]** Effectivement, madame Blanchette l'expose à
14 l'écran. On voit donc une facture numéro 09103 et
15 si on va à l'autre, 09121, comme vous le dites.
16 Donc, ce qui confirmerait qu'il s'agirait d'une
17 coquille parce que ça a été facturé en deux mille
18 neuf (2009). Et les deux courriels qu'on peut peut
19 être effectivement regarder. On a un courriel
20 d'abord du vingt et un (21) mai et un autre du
21 vingt quatre (24), vingt cinq (25) juin. Celui du
22 vingt et un (21) mai, c'est... Vous écrivez à Denis
23 Cyr. Denis Cyr, on a vu que c'était l'adjoint
24 d'André Côté?

25 R. Denis St Cyr.

1 Q. **[287]** St Cyr. Pardon.

2 R. C'était le vice président adjoint principal à André
3 Côté.

4 Q. **[288]** D'accord. Il vous dit... Non. Vous lui
5 écrivez en disant « call me », donc appelez moi.
6 L'objet est urgent :

7 RE : Facture de vingt mille (20 000 \$)
8 de Kwatröe sur projet de Gaspé. O.K.
9 de Mario, mais il veut ton O.K. aussi.
10 Il faut payer Kwatröe today
11 (aujourd'hui). Bonne journée.

12 R. Ce n'est pas ce que je vois à l'écran. Est ce qu'on
13 peut...

14 Q. **[289]** À la page 5. Ah oui, c'est juste un peu plus
15 en bas. Ce que j'ai lu « call me » facture de vingt
16 mille (20 000 \$). Je viens de le lire. Et on vous
17 réécrit, je crois que c'est l'adjointe de monsieur
18 Martel ou de monsieur Côté. Est ce que vous êtes en
19 mesure de vous rappeler?

20 R. Moi, là, j'ai l'onglet, c'est l'onglet...

21 Q. **[290]** Onglet 6, page 5. Page 1, 2, 3, 4, 5. À
22 gauche.

23 R. À gauche.

24 Q. **[291]** On voit en bas que...

1 R. Oui.

2 Q. **[292]** ... vous écrivez à Denis St-Cyr?

3 R. Non. Ce n'est pas moi, parce que c'est en noir.

4 Jean Gagnon...

5 Q. **[293]** Non, en bas. En bas.

6 R. Jean Gagnon est en rouge.

7 Q. **[294]** Non, non, en bas, page 5, en bas il y a deux
8 courriels.

9 R. O.K. Oui. Excusez-moi.

10 Q. **[295]** Le courriel du bas, il y a un courriel
11 caviardé rouge, donc c'est de vous.

12 R. Parfait.

13 Q. **[296]** Vous écrivez à Denis St-Cyr le vingt et un
14 (21) mai deux mille neuf (2009) à midi treize
15 (12 h 13).

16 R. Parfait.

17 Q. **[297]** Vous lui dites ce que je viens de lire, je ne
18 le relirai pas, il est à l'écran de toute façon.

19 R. Exact.

20 Q. **[298]** Et quelqu'un vous répond, en mettant en copie
21 conforme André Côté et Mario Martel, en disant, en
22 vous prénommant, donc :

23 Jean, Denis ne signera pas. Il veut

1 que l'on attende André mardi prochain.
2 Mario ne signera pas sans la signature
3 du responsable du secteur municipal.
4 Tout est sur le bureau d'André.

5 Donc, je présume que c'est l'adjointe de monsieur
6 St-Cyr qui vous écrit en disant qu'il ne va pas
7 signer avant que tout le monde ait signé?

8 R. Non. Ce n'est pas l'adjointe de monsieur St-Cyr,
9 c'est l'adjointe du président, monsieur Mario
10 Martel.

11 Q. **[299]** D'accord. Donc, bref, Mario Martel.

12 R. C'est l'adjointe principale de Mario Martel.

13 Q. **[300]** Bref, c'est la haute direction de Roche qui
14 dit : « Avant qu'on signe, il faut que tout le
15 monde signe, donc on veut s'assurer que tout le
16 monde a signé »? Est-ce que je dois comprendre ça?

17 R. En fait, normalement, Mario Martel signait seul mes
18 factures d'honoraires. Compte tenu qu'il s'agit de
19 factures pour lesquels eux doivent faire des
20 manipulations à l'interne pour les camoufler, les
21 entrer de façon différente dans leur système de
22 comptabilité, et qu'on passe par des tiers aussi,
23 par un système triangulaire, donc monsieur Martel,

1 ce que je comprends, et ce que je me souviens très
2 bien de l'époque pour avoir discuté, il souhaitait
3 que la facture soit cosignée par son vice président
4 principal responsable du secteur municipal, donc
5 André Côté. Monsieur Côté étant absent à cette
6 période-là, normalement c'est son vice président
7 adjoint qui prend la relève...

8 Q. **[301]** Monsieur St-Cyr?

9 R. ... qui a l'autorisation de signer. Monsieur St-Cyr
10 ne veut pas signer, c'est ce qu'il faut comprendre.
11 En fait, monsieur St-Cyr dit : « En fait, je ne
12 cautionnerai pas quelque chose qui me semble pas
13 légal. » C'est ma lecture. Pardon?

14 (12:14:26)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[302]** Il ne cautionne pas quelque chose qui lui
17 semble illégal?

18 R. Exact. Exact. C'est ce que je veux dire.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[303]** Et dernier courriel dans cette série-là avec
21 Kwatrøe, à la sixième page. Donc, on est un mois
22 plus tard. Vous écrivez, vous faites un suivi,
23 donc :

24 Allô, est-ce que Kwatrøe a été payée

1 pour sa facture de 20 000 \$ plus
2 taxes, celle du 15 mai, plus ou moins?
3 Bonne journée.

4 Donc, je comprends que vous faites un suivi. Et on
5 vous répond :

6 Non, c'est moi qui a la réquisition.
7 André doit préparer un addenda à
8 l'entente aujourd'hui et me le faire
9 parvenir, et par la suite je dois
10 absolument attendre le O.K. de Mario.
11 Ça ira à lundi prochain seulement.

12 Quand on parle d'André et de Mario, on parle
13 d'André Côté et de Mario Martel?

14 R. Effectivement. Et ce qui a compliqué la situation
15 dans ce cas-là, c'est que Kwatöe était un sous-
16 traitant de Roche pour le contrat de Rivière-au-
17 Renard pour lequel il effectuait des travaux
18 d'arpentage. Et il avait fait une entente
19 spécifique pour cette facture-là, et j'imagine que
20 le service juridique trouvait que ce n'était pas
21 assez blindé pour couvrir cette fausse facture-là.
22 Et donc, il y a eu une révision à l'entente, un
23 addenda à... parce qu'on parle d'addenda à
24 l'entente, donc, on a fait un addenda à l'entente,

1 et ça a retardé le processus d'à peu près un mois.

2 Q. **[304]** O.K. Donc, on a une... vous avez parlé d'une
3 troisième entreprise, une entreprise appelée Noram,
4 et on ira à l'onglet 8. Si on peut exposer l'onglet
5 8, Madame Blanchette, s'il vous plaît. Donc vous
6 écrivez le deux (2) mars deux mille dix (2010) :

7 Bonjour Vincent. Je te transmets par
8 la présente ma facture portant le
9 numéro 10-151 pour la période citée en
10 titre.

11 Et là, période citée en titre, on voit, là, donc,
12 septembre deux mille neuf (2009) à février deux
13 mille dix (2010) :

14 En espérant le tout conforme.

15 Salutations, Jean.

16 Et on voit, annexée au document, une facture,
17 encore on reconnaît les factures. On voit donc par
18 les factures numéros 10-151, on est la bonne année,
19 deux mille dix (2010), deux (2) mars deux mille dix
20 (2010), cinq mille six cents dollars (5 600 \$) plus
21 taxes. Ce cinq mille six cents dollars (5 600 \$)-
22 là, monsieur Gagnon, c'est pour, toujours des
23 contributions à des partis politiques?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[305]** Et dois-je... Je dois comprendre que, si je

1 me fie à votre méthodologie, c'est pour éponger une
2 contribution de la moitié, donc de deux mille huit
3 cents dollars (2 800 \$)?

4 R. Oui, de deux mille huit cents (2 800 \$) qui s'est
5 fait peut-être par l'addition de deux ou trois
6 chèques ou un.

7 Q. **[306]** Bien il y avait, vous gardiez, j'imagine, une
8 comptabilité...

9 R. Oui, exact.

10 Q. **[307]** ... pour voir à vous rembourser...

11 R. Exact.

12 Q. **[308]** ... chacun des sous. Donc...

13 12:17:21

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[309]** Est-ce... J'ai juste une question. Comment
16 vous faites pour savoir que c'est justement des
17 contributions politiques, des remboursements à des
18 contributions politiques?

19 R. Je m'attendais à cette question-là parce que, dans
20 ma clause, dans la clause de mon contrat chez
21 Roche, il y avait effectivement une clause de boni.
22 Dans les faits, j'avais un boni qui pouvait
23 atteindre, attendre... atteindre, pardon, cent
24 mille (100 000 \$) par année, donc cinquante mille
25 (50 000 \$) payable annuellement et cinquante mille

1 (50 000 \$) cumulable et payable à la fin du mandat
2 de cinq ans, pour un total maximum de deux cent
3 cinquante mille (250 000 \$). Et, ces bonis-là, pour
4 toutes sortes de raisons, n'ont jamais, cette
5 clause-là n'a jamais été utilisée. On m'a jamais
6 payé pour mes bonis de performance. Par contre, on
7 utilisait pour les factures de remboursement de
8 contributions politiques que je faisais à leur
9 demande, on utilisait cette clause-là du contrat
10 pour la justifier jusqu'en deux... pour deux mille
11 six - deux mille sept (2006-2007), puis en deux
12 mille huit - deux mille neuf (2008-2009), bien là
13 vous voyez que l'approche a changé pour aller vers
14 des firmes qu'ils étaient en train d'acquérir.

15 Q. **[310]** Oui mais, ce que je veux dire, c'est comment
16 vous faites que précisément, les factures dont vous
17 venez de nous parler, se réfèrent à du financement
18 politique?

19 R. Bien écoutez, je n'ai jamais rendu de services
20 professionnels à la firme Noram.

21 Q. **[311]** O.K.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[312]** Avez-vous rendu des services professionnels
24 aux années pertinentes à la firme Kwatrøe?

25 R. Oui, mais pour un autre dossier.

1 Q. [313] Non, mais dans ce dossier-là?

2 R. Non.

3 Q. [314] Dans un dossier connexe qu'on réfère dans la
4 facture?

5 R. Même chose pour Kwatrøe et même chose pour Pluritec
6 (inaudible).

7 Q. [315] Et FBG également?

8 R. FBG également.

9 Q. [316] On n'a pas la documentation pour Pluritec,
10 mais peut-être succinctement avant qu'on suspende
11 pour l'heure du lunch, nous dire, là, on va coter
12 oui, pardon, Madame...

13 LA GREFFIÈRE :

14 On peut coter. 1888.

15

16 178P-1888 : Fausse facturation entre le témoin A,
17 Groupe conseil Roche et Noram

18

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. [317] On n'a pas la documentation pour Pluritec
21 mais j'imagine que c'est un peu la même façon de
22 faire?

23 R. C'est le même principe. Il y avait un remboursement
24 à me faire. Pluritec était une compagnie existante,
25 affiliée qui appartenait à cinquante pour cent

1 (50 %) à Roche depuis peut-être les... une
2 quinzaine (15) d'années. Donc il y a eu un
3 remboursement qui s'est fait par triangulaire, de
4 façon triangulaire par la même méthode.

5 Q. **[318]** O.K. À ce que je vois, il est seulement et
6 vingt (12 h 20). On peut continuer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 On n'aura peut-être pas le temps de terminer le
11 dossier, on va aborder - ça a été discuté ici, là,
12 le dossier Cloridorne.

13 (12:20:05)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Avant qu'on en parle, je voudrais...

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Oui, allez-y.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 ... si vous permettez.

20 Q. **[319]** Est-ce que les gens de Roche vous ont dit
21 pourquoi qu'en deux mille huit (2008) ils ont
22 décidé de changer d'approche et de passer par des
23 intermédiaires pour finalement, là, vous
24 rembourser?

25 R. Je n'ai pas... je n'ai pas ce souvenir-là, Monsieur

1 le Commissaire. Et je crois que vous avez compris
2 par le témoignage d'André Côté que seul Mario
3 Martel était le propriétaire de mon contrat qui
4 était d'ailleurs sous scellé par un notaire, qui a
5 été cosigné par un notaire et qui était gardé sous
6 la garde d'un notaire, donc le contrat n'était pas
7 disponible nulle part. Et peut-être qu'à un moment
8 donné ça faisait que ça posait des problèmes et
9 puis... pourquoi on payait autant Jean Gagnon pour
10 ses services. J'ai... j'ai pas cette explication-
11 là...

12 Q. **[320]** Donc...

13 R. ... autre que celle que je vous donne.

14 Q. **[321]** ... vous vous sauvez peut-être de la possible
15 vérification éventuellement, là, par des autorités
16 compétentes ou bien d'autres, des raisons fiscales
17 parce que je comprends que parfois, peut-être pour
18 que derrière ceci se cachent certaines volontés de
19 réduction de fardeau fiscal en passant par d'autres
20 sociétés qui ont peut-être...

21 R. Ma lecture à moi, c'est que le système triangulaire
22 est beaucoup plus difficile à... à détecter par
23 Revenu Canada et Revenu Québec.

24 Q. **[322]** Ou bien par le Directeur général des
25 élections s'il y avait enquête éventuellement de...

1 R. Exact. Exact.

2 Q. **[323]** ... de ces choses-là. Mais jamais on a
3 soulevé quelconque... Parce que, là, pour passer
4 par... triangulaire, pour prendre votre expression,
5 ça prend la collusion de pas mal de monde, là.

6 R. Oui.

7 Q. **[324]** C'est pas juste entre deux personnes qu'on a
8 une entente, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[325]** Tous ces gens-là savent très bien qu'ils sont
11 en train de faire quelque chose...

12 R. Oui.

13 Q. **[326]** ... qui était...

14 R. Oui, on est...

15 Q. **[327]** ... qui est inhabituel et incorrect, là.

16 R. Effectivement. Effectivement, vous avez raison.
17 Avant, c'était Mario Martel et André Côté pour...
18 et France Michaud pour l'autorisation des sorties
19 d'argent, pour... Mario Martel autorisait les
20 factures et quelquefois il faisait signer André
21 Côté pour se blinder, mais lorsqu'on implique une
22 troisième entreprise, donc on implique plus de
23 monde, les gens de la comptabilité, les risques
24 étaient en même temps plus énormes, plus grands,
25 mais, c'est l'explication, la seule que je connais.

1 Q. **[328]** On n'a jamais exprimé devant vous le fait que
2 possiblement on commençait à avoir peur de se faire
3 prendre par le Directeur général des élections par
4 exemple?

5 R. Non, je n'ai pas eu cette indication-là et c'est en
6 deux mille huit (2008) et l'effet Marteau n'avait
7 pas encore commencé. Donc, on peut pas dire que
8 c'est l'effet Marteau qui a provoqué ce changement
9 d'orientation-là.

10 (12:22:40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Si vous me permettez, Monsieur le Commissaire.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Oui, bien sûr.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[329]** Et vous savez... vous saviez et les autres
17 devaient savoir que c'était illégal.

18 R. Oui.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Écoutez, il est midi et vingt-cinq (12 h 25) et le
21 dossier Cloridorne va prendre plus que cinq
22 minutes, là, on est quand même... C'est vendredi
23 pour tout le monde, donc je propose de poursuivre à
24 deux heures (14 h 00).

25 LA PRÉSIDENTE :

1 C'est à votre choix?

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Je propose dans ce cas-là de suspendre et de
4 reprendre à deux heures (14 h 00).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon. Est-ce qu'on a une idée de combien de temps
7 vous en aurez?

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui, il reste trois sujets, je les ai gardés pour
10 la fin, pas parce que c'est des plus petits, on
11 s'entend, donc je devrais me rendre à la pause cet
12 après-midi en chef.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Est-ce qu'il y aura des interrogatoires par
15 les parties?

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Oui, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Combien de temps, Maître Décary, approximativement,
20 sans que vous soyez lié par...

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Non, je comprends. Possiblement une demi-heure.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Une demi-heure. Parfait. Maître Tremblay.

25 Me ESTELLE TREMBLAY :

1 Quarante-cinq (45) minutes.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait.

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 Quarante-cinq (45) minutes également.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Je tiens à vous dire que nous allons
8 terminer aujourd'hui le témoignage de ce témoin-là.

9 Merci.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 R. Je vous en remercie.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (14:03:56)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous êtes toujours sous le même serment.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
22 Commissaire, avant de poursuivre, il y a une petite
23 corroboration, si on veut. C'est la pièce 17...
24 pardon, pas 17, 165P-1810, il s'agit du tableau,
25 là, contenant les dossiers ayant bénéficié d'une

1 aide majorée par la ministre selon les règles et
2 normes des programmes qui avait déjà été produit et
3 ça faisait suite à votre question... Non, vous avez
4 pas la pièce, elle va être exposée à l'écran
5 possiblement, mais c'est pas fondamental non plus.
6 C'était juste que ça confirmait, là, c'est le
7 deuxième dossier en haut de la page 2 qui confirme
8 effectivement que le réaménagement du Chemin Grand-
9 Ruisseau a été subventionné à hauteur de quatre-
10 vingts pour cent (80 %). Donc, ça corroborait,
11 d'une certaine façon, là, le témoignage de monsieur
12 Gagnon à ce sujet-là. Je pense pas que c'est
13 nécessaire de l'exposer à l'écran, mais c'était le
14 deuxième dossier à la deuxième page de la pièce
15 165P-1810.

16 Q. **[330]** On était donc rendu à parler du dossier
17 Cloridorme, à moins que vous ayez des questions.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[331]** Ça va. Donc, dossier Cloridorme, on va y
22 aller. Nous expliquer dans les grandes lignes de
23 quel dossier on parle, un peu des tenants et
24 aboutissants, sans entrer dans les détails
25 techniques, bien entendu. Et après, on regardera un

1 peu, là, le cheminement de ce dossier-là et les
2 particularités dudit cheminement. Donc, qu'est-ce
3 qu'était le dossier Cloridorme, Monsieur Gagnon?

4 R. Alors, le... Cloridorme est une municipalité qui
5 est située entre Matane et Gaspé environ sur la
6 Côte... la Côte-Est du Fleuve. Et c'est une
7 municipalité qui avait formulé des demandes d'aide
8 financière au ministère des Affaires municipales
9 pour se doter d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau
10 d'égout, une station de traitement d'eaux usées et
11 d'eau potable puisqu'elle était, comme bien
12 d'autres municipalités encore malheureusement au
13 Québec, sans ces services-là fondamentaux au
14 courant des... rendu aux années deux mille (2000).
15 Et son projet avait de la difficulté à cheminer
16 depuis plusieurs années. Et donc c'est un projet
17 qui appartenait... dont le mandataire était BPR.

18 Q. **[332]** Quand vous dites que le mandataire était BPR,
19 c'est BPR qui avait obtenu le mandat de...

20 R. Le mandat d'ingénierie.

21 Q. **[333]** O.K. Pour obtenir éventuellement des
22 subventions.

23 R. Effectivement. Effectivement. Donc, si vous avez
24 suivi l'histoire. Donc, à l'époque, avant j'étais
25 chez BPR, donc c'est un dossier que je connaissais

1 bien, évidemment, auquel j'avais participé à
2 l'obtention du mandat. Une fois rendu chez Roche,
3 les liens... les liens entre la municipalité et BPR
4 se sont un peu dilués, de sorte que... et Roche a
5 ouvert un bureau à Gaspé. Et dans ce contexte-là,
6 il y a eu du développement des affaires de fait par
7 Claude Lescelleur et son équipe pour vendre ses
8 services. Et la municipalité a décidé de retirer le
9 dossier à BPR pour le donner à Roche, mais elle n'a
10 pas pu le faire en vertu de la Loi 106. Et
11 finalement, ça s'est conclu par une entente à
12 cinquante-cinquante (50 %-50 %), donc BPR a gardé
13 son mandat et en a sous-traité cinquante pour cent
14 (50 %) à Roche.

15 Q. **[334]** Comment peut-on arriver à ce résultat-là
16 compte tenu qu'au début, c'est BPR qui a cent pour
17 cent (100 %) du mandat et à la fin ou lorsque le
18 projet va se réaliser, le mandat, bien qu'il va
19 demeurer officiellement à BPR, va être, dans les
20 faits, sous-traité à hauteur de cinquante pour cent
21 (50 %) à Roche?

22 R. Évidemment qu'il y a une partie politique qui est
23 extrêmement forte qui... puisque...

24 Q. **[335]** Au niveau municipal, j'imagine.

25 R. Au niveau municipal, lorsqu'un conseil municipal

1 qui est souverain n'a plus confiance en son
2 professionnel, elle peut y mettre fin en tout
3 temps. La loi, par contre, lui interdisait de
4 choisir le professionnel qu'elle souhaitait choisir
5 parce qu'on était rendu en deux mille cinq (2005).

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[336]** O.K. Juste... juste...

8 R. Oui.

9 Q. **[337]** ... retourner un petit peu en arrière. Ce qui
10 veut dire qu'au moment où BPR a obtenu le contrat,
11 c'est parce qu'on vous avait choisi de gré à gré
12 parce que vous étiez la firme qui était... qui
13 faisait affaire avec cette municipalité-là.

14 R. Le mandat accordé à BPR était avant deux mille un
15 (2001), donc à l'époque où le gré à gré était
16 possible.

17 Q. **[338]** Exact. O.K.

18 R. Et le gré à gré a été possible également après deux
19 mille un (2001) jusqu'en deux mille dix (2010) pour
20 les...

21 Q. **[339]** L'antériorité.

22 R. L'antériorité.

23 Q. **[340]** Oui.

24 R. Compte tenu que Roche n'avait pas travaillé sur ce
25 mandat, donc quand la municipalité a retiré le

1 mandat à BPR, a voulu le donner à Roche, alors
2 Roche n'avait pas l'antériorité, donc le conseil a
3 pas pu donner le mandat. C'était son choix. Son
4 souhait, pardon. Donc, finalement, deux grands
5 cabinets d'avocats se sont mis sur le dossier et
6 puis ça a fini par une entente...

7 Q. **[341]** Cinquante-cinquante (50-50).

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[342]** Cinquante-cinquante (50-50).

10 R. À cinquante (50), à l'amiable, recommandé par des
11 avis juridiques, tout ça était faisable. Et donc,
12 ça c'est pour mettre la table.

13 Q. **[343]** Parfait.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[344]** Là on revient à ce que vous étiez en train de
16 dire.

17 R. Oui.

18 Q. **[345]** Après la Loi 106, supposément qu'une
19 municipalité est donc prise pour aller avec le plus
20 bas soumissionnaire mais n'a pas confiance en cette
21 firme-là. Est-ce que la municipalité... vous venez
22 de dire, peut mettre fin au contrat, puis qu'est-ce
23 qui se passe par la suite?

24 R. Une municipalité, un client peut mettre fin à son
25 entente contractuelle avec son fournisseur en tout

1 temps. Il s'agit de dédommager...

2 Q. **[346]** C'est ça.

3 R. ... les frais encourus. Alors, si c'est un
4 entrepreneur qui a des pelles sur le chantier,
5 bien, il faut payer au moins ce qu'il a fait puis
6 on peut le retirer puis payer les dommages
7 collatéraux. Mais donc, tout peut se faire, le
8 client est souverain.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[347]** J'imagine que, dans les négociations, BPR a
11 fait valoir le fait que s'il perdait le contrat, il
12 allait y avoir des poursuites et que donc, ça a
13 mené éventuellement au règlement?

14 R. Vous avez totalement raison, BPR a poursuivi la
15 municipalité, l'a mise en demeure, et caetera, ça a
16 fini par une entente à l'amiable...

17 Q. **[348]** Cinquante-cinquante (50-50).

18 R. ... cautionnée par deux grands cabinets d'avocats.

19 Q. **[349]** D'accord.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[350]** Mais j'essaie vraiment... Si vous me
22 permettez.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Allez-y, excusez-moi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[351]** J'aimerais savoir maintenant le lien qu'il y
3 a avec le financement de la municipalité et
4 l'octroi de contrats à la firme qui finance.

5 R. J'y arrive. J'ai cru que cette parenthèse-là, que
6 j'ai faite, est importante pour vous, Madame la
7 Présidente...

8 Q. **[352]** Oui. Tout ce que vous dites est important.

9 R. Oui. Pour que vous compreniez bien pourquoi
10 maintenant Roche est intervenue dans un dossier qui
11 est à BPR. Le lien de confiance n'existait plus
12 avec BPR et, par contre, on m'a comme confié la
13 tâche, le conseil, moi et mon équipe, évidemment,
14 mon patron, vice-président, André Côté, Claude
15 Lescelleur à Gaspé, qui est un Gaspésien, son
16 collègue qui est un... voyons! un habitant de la
17 municipalité de Cloridorme. Donc, le... il y avait
18 un contexte qui était favorable à tout ça. Et donc,
19 à partir de ce moment-là, dans le partage
20 cinquante-cinquante (50-50), il y avait environ
21 cinquante pour cent (50 %) des travaux qui étaient
22 des travaux municipaux subventionnés par le MAMROT
23 et environ cinquante pour cent (50 %) des travaux
24 qui étaient subventionnés par le MTQ. Donc, au
25 niveau du génie civil, au niveau du partage des

1 responsabilités comme concepteur c'était assez
2 simple, à dire... à partager les tâches entre
3 firmes. Donc, Roche a eu les travaux municipaux
4 subventionnés par le MAM et BPR a eu les travaux
5 subventionnés par le MTQ. Et si, à la fin, ça fait
6 pas cinquante pour... cinquante c'est pas tellement
7 grave, c'est le concept qui est important.

8 Dans cette démarche-là, à Cloridorme, ça a
9 été compliqué parce que c'est un projet qui...
10 c'est une municipalité qui est dévitalisée, qui a
11 un long... un long parcours avec peu de résidences,
12 donc la densité... la densité est faible. Et donc,
13 sur... supposons, sur cinq kilomètres, au lieu
14 d'avoir trois mille (3000) habitants, bien, il y en
15 a trois cents (300), vous comprenez que c'est le
16 même coût pour ouvrir les rues, faire les services,
17 mais lorsqu'on divise ça par tête de pipe ça fait
18 beaucoup. Et c'est toujours le même problème en
19 région, le coût des projets par habitant est trop
20 cher. Et donc, dans ce contexte-là, le projet, à ma
21 connaissance, n'avait pas l'aval des
22 fonctionnaires, du tout.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[353]** Juste avant qu'on aille au niveau du MAMROT,
25 on va juste rester au niveau municipal. Donc, vous

1 dîtes, monsieur Lescelleur et son collègue, un
2 autre monsieur Côté, je crois, étaient impliqués
3 dans le dossier et que c'est un dossier qui avait
4 débuté pour BPR, lorsque vous étiez chez BPR. Est-
5 ce que je me trompe? Parce qu'on l'a vu un peu dans
6 le cadre de votre témoignage, sans nécessairement
7 adresser la question, mais Claude Lescelleur et son
8 adjoint ou son acolyte, monsieur Côté, qui n'est
9 pas André ni Marc-Yvan, on comprendra...

10 R. Éric.

11 Q. **[354]** Éric, donc. Étaient chez BPR et peu de temps
12 après votre départ de chez BPR pour Roche ou plutôt
13 peu de temps après votre arrivée chez Roche ils ont
14 également fait le saut chez Roche?

15 R. Également lorsque j'ai été engagé par Roche comme
16 consultant dans le plan d'action que j'ai déposé il
17 y avait sept à huit individus professionnels avec
18 des compétences pointues que je recommandais à
19 Roche d'engager dont...

20 Q. **[355]** C'est deux individus-là?

21 R. Dont ces deux individus-là.

22 Q. **[356]** Est-ce que... est-ce que je peux m'aventurer
23 à conclure qu'il y a un peu, comment que je
24 pourrais dire, il peut y avoir un lien entre le
25 fait que les ingénieurs qui ont initialement obtenu

1 le mandat dans une firme et qui changent de firme
2 peuvent ultimement influencer le choix d'une
3 municipalité, peut-être pas dans ce dossier-ci,
4 mais de façon générale parce que les liens de
5 confiance qui sont si importants se développent
6 avec les individus, donc, par exemple, avec des
7 ingénieurs, alors quand les ingénieurs sont à la
8 firme A, ils passent à la firme B, bien ça peut
9 arriver comme dans le cas ici où que la
10 municipalité va avoir tendance elle aussi favoriser
11 et pencher vers la firme B?

12 R. Dans votre question vous avez répondu en même
13 temps, c'est oui. Et ce qui me vient souvent à
14 l'esprit qui va vous faire rire, c'est quand votre
15 coiffeuse change de salon puis elle traverse la rue
16 dans un autre salon, on la suit, alors c'est la
17 même chose.

18 Q. **[357]** Le même principe.

19 R. Le lien de confiance entre le conseil et son
20 professionnel est très important que ce soit
21 l'ingénieur ou l'avocat. Alors, lorsque l'avocat
22 change de cabinet bien souvent la firme change, le
23 conseil change de cabinet. C'est ce qui se produit.
24 Alors, dans le dossier de Cloridorme, Éric étant de
25 Cloridorme, Claude étant de Gaspé, cela a favorisé

1 énormément la décision du conseil de ne plus avoir
2 confiance en BPR puisque leurs représentants
3 n'étaient plus... n'étaient plus là, ils étaient
4 rendus chez Roche.

5 Q. **[358]** Et j'imagine toujours pour clore cette
6 parenthèse-là, lorsqu'on fait un changement,
7 lorsqu'on change de firme, on va se faire un devoir
8 rapidement d'aviser nos différents clients en
9 disant : Écoutez, sous réserve évidemment de clause
10 de non-concurrence et de non-sollicitation, mais si
11 on enlève ces embûches-là, je comprends de votre
12 témoignage qu'on va vraisemblablement aviser nos
13 clients potentiels, nos anciens clients ou bref
14 notre clientèle cible qu'on a changé de bureau et
15 pour leur rappeler que s'ils veulent faire affaires
16 avec nous bien ne plus appeler chez telle firme,
17 mais appeler à la nouvelle firme, par exemple?

18 R. Bon, votre question a peut-être deux volets,
19 effectivement lorsqu'on change de firme bien, là,
20 il faut refaire du démarchage pour se faire
21 connaître puis expliquer qu'on est maintenant dans
22 un autre bureau.

23 Q. **[359]** Oui?

24 R. Et lorsqu'un client nous confie un mandat qui
25 appartient à un autre professionnel, la loi nous

1 oblige à aviser l'autre professionnel qu'il n'a
2 plus le mandat que c'est nous le mandataire
3 maintenant. Tu sais, ça a comme deux, on doit faire
4 comme deux... deux étapes.

5 Q. **[360]** Et donc si on revient à notre dossier.

6 (14:16:17)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Si vous permettez.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Oui, oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[361]** Ça c'est avant d'avoir le contrat pour faire
13 effectivement les travaux à être réalisés. Ça
14 c'est... ça ce travail-là que vous avez de gré à
15 gré avec la municipalité c'est le travail
16 préparatoire technique pour accompagner la ville?

17 R. Oui.

18 Q. **[362]** Bon. Mais une fois que ça c'est fait, comment
19 vous faites pour obtenir le contrat, parce qu'on
20 sait qu'après la Loi 106, c'est le plus bas
21 soumissionnaire?

22 R. Alors, votre question est pertinente. Puisque la
23 municipalité dans la finalité a conservé le mandat
24 à BPR, BPR était le mandataire principal, il était
25 responsable de l'entièreté du projet et avec des

1 consortiums entre BPR et Roche, le partage des
2 responsabilités se fait avec des polices
3 d'assurances et chacun... chacune des firmes prend
4 sa responsabilité sur ce qu'il conçoit. Puisque le
5 mandat a été donné avant l'adoption de la Loi 101
6 (sic), donc, lorsque vient le temps de réaliser le
7 mandat et donner les mandats de plans et devis et
8 de surveillance, la loi permettait jusqu'en deux
9 mille dix (2010) de donner de gré à gré, le conseil
10 pouvait le faire, à l'ingénieur qui portait le
11 dossier avant deux mille un (2009).

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[363]** Donc, si on revient...

14 R. Ça c'est clair.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[364]** Oui. On voit c'est le facteur d'antériorité
17 qui vous permettait jusqu'en deux mille dix (2010)
18 à obvier le système. Mais après deux mille dix
19 (2010) est-ce que le financement a encore quelque
20 chose à voir avec l'octroi des contrats des villes?

21 R. Après deux mille dix (2010) c'est compliqué, parce
22 que toutes les municipalités sont obligées
23 actuellement d'aller en appel d'offres. Elles n'ont
24 plus les... le même genre de services, parce que...
25 et ça fera partie d'une de mes recommandations, si

1 vous me permettez, à la fin. Une municipalité qui
2 initie un projet, son projet est embryonnaire, il
3 est à l'étape A, puis on sait qu'on doit l'amener à
4 l'étape Z, elle ne sait même pas que ça va finir à
5 Z. Elle doit demander un prix à un professionnel
6 pour réaliser un projet jusqu'à l'étape Z, et elle
7 est au niveau A. Et ce niveau de difficulté-là dans
8 la Loi 106 actuellement, il est infaisable, amène à
9 des extras, à des divergences d'opinions, à des
10 demandes de budget supplémentaire, à toutes sortes
11 de choses. Donc, ça fera partie d'une de mes
12 recommandations tout à l'heure.

13 (14:19:02)

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[365]** Donc, si on revient à Cloridorme, vous avez
16 mis le contexte un peu, il y a des raisons pourquoi
17 ça va clocher avec BPR. Et, là, vous étiez à me
18 dire que c'est au niveau peut-être du MAMROT qu'il
19 y a des problématiques, c'est à dire que...

20 R. Oui.

21 Q. **[366]** ... vous parlez des fonctionnaires qui
22 n'étaient pas nécessairement ouverts à ce projet-
23 là. Donc, quelles sont les problématiques qui vont,
24 premièrement, mener BPR à partager le mandat et que
25 le mandat éventuellement se réalise?

1 R. Pour que BPR partage le mandat, en fait, BPR s'est
2 fait retirer le mandat par une résolution du
3 conseil. Et la Municipalité de Cloridorme a donné
4 un mandat de gré à gré en bas de vingt-cinq mille
5 (25 000 \$). Ça, elle peut le faire.

6 Q. **[367]** À?

7 R. À Roche. Pour avancer son projet graduellement
8 pendant une certaine période de temps. Entre-temps,
9 au bout de cinq ou six mois, il y a eu une entente
10 entre la Municipalité et les cabinets d'avocats qui
11 représentaient les deux firmes, puisqu'il y a eu
12 des mises en demeure.

13 Q. **[368]** Oui, on a dit pour cinquante cinquante
14 (50/50).

15 R. C'est ça. Et pour cinquante cinquante (50/50). Donc
16 ceci étant réglé. Maintenant, dans le parti
17 municipal, on est informé, quand on rencontre les
18 fonctionnaires, que le projet ne respecte pas les
19 normes et les critères d'admissibilité en vertu du
20 programme qui est en vigueur à ce moment-là, pour
21 toutes sortes de raisons. Et, donc, vous connaissez
22 le système. Quand ça bloque au niveau des
23 fonctionnaires, donc la municipalité ne lâche pas
24 prise pour autant. Le conseil a parlé par
25 résolution. La population demande un projet.

1 Donc, le conseil et le maire doit continuer
2 ses démarches pour obtenir une aide financière,
3 comme les municipalités voisines en ont eue. Et
4 donc, là, ils font appel souvent à nous, pour des
5 raisons que j'ai expliquées ce matin, si c'est dans
6 l'opposition ou pas. Et dans ce contexte-là, Roche
7 est intervenue auprès du cabinet du MAM pour
8 organiser des rencontres pour faire valoir le
9 dossier technique, pour faire valoir les
10 particularités qui feraient en sorte, qui
11 justifieraient que la ministre puisse autoriser le
12 projet.

13 Q. **[369]** Donc, est-ce que vous avez réussi à obtenir
14 ces différentes rencontres-là?

15 R. Les rencontres ont été obtenues.

16 Q. **[370]** Qui ont été tenues? Vous avez appelé?
17 Monsieur André Côté a appelé? Ou ça a pris
18 l'intervention de Marc-Yvan Côté?

19 R. Le souvenir que j'ai, j'ai peut-être une fois parlé
20 à monsieur Marc-Yvan Côté. Mais je crois que c'est
21 dans la structure qui m'était établie. Moi et André
22 Côté, on pilotait le dossier de Cloridorme, donc,
23 André Côté demandait à Marc-Yvan Côté d'organiser
24 une rencontre avec Bruno Lortie, qu'il soit là ou
25 pas, ça dépendait du niveau où on en était rendu

1 dans la décision.

2 Q. **[371]** Donc, je comprends que c'est André Côté qui
3 s'occupait...

4 R. Oui.

5 Q. **[372]** ... qui s'occupait de ça, peut-être avec
6 Marc-Yvan Côté, mais ce n'était pas à votre niveau
7 que les contacts étaient demandés.

8 R. Exact. Mais ce qu'il faut que vous compreniez,
9 c'est que lorsqu'il y a des rencontres politiques
10 comme ça, il peut y en avoir trois ou quatre avant
11 d'arriver à la quatrième qui est la bonne et
12 ultime. Puis ça prend des rencontres intermédiaires
13 pour débloquer chaque étape pour avancer dans le
14 projet puis faire valoir des points techniques.
15 Donc, il y en a eu quelques-unes.

16 Q. **[373]** Et quel était le climat dans le cadre de ces
17 rencontres-là? Et si le climat a évolué, quand a-t-
18 il évolué et comment a-t-il évolué?

19 R. Je pourrais vous dire que dans mes trente (30) ans
20 de carrière, c'est le dossier le plus difficile que
21 j'ai eu à mener.

22 Q. **[374]** Pour quelle raison?

23 R. Il y avait une objection totale et complète et
24 ferme, tangible des fonctionnaires sur ce projet,
25 qu'on pouvait percevoir, mais qu'on nous disait

1 dans des rencontres techniques. Et lorsqu'il y
2 avait des rencontres au cabinet, on ne sentait pas
3 une grande ouverture et il y a eu, à un certain
4 moment donné, une rencontre, quand je vous parle
5 de... qu'il y a deux, trois niveaux de rencontres
6 politiques, Madame la Présidente, alors supposons
7 qu'on est rendus à la troisième réunion au cabinet
8 et il y a eu un message très clair de passé. Madame
9 la ministre n'était pas là, mais il y a eu un
10 message très clair qui a été passé par le chef de
11 cabinet et l'attaché politique.

12 Q. **[375]** Comment savez-vous ça?

13 R. J'y étais.

14 Q. **[376]** Et vous avez entendu le message?

15 R. Oui, j'ai entendu le message.

16 Q. **[377]** Quel était le message?

17 R. Le message était très clair. Madame Normandeau
18 souhaite que le dossier se règle dans les plus
19 brefs délais parce qu'elle veut faire une annonce.
20 Dans les grandes lignes, c'est ce que ça voulait
21 dire.

22 Q. **[378]** O.K. Et qu'est-ce qui, savez-vous ce qui
23 bloquait au niveau technique?

24 R. Écoutez, je ne remets pas en question le travail
25 des fonctionnaires. Ils ont un cadre établi et le

1 projet dépassait certains critères. Il y a des
2 parties qui étaient rendues admissibles. Ce que
3 vous devez comprendre par contre, quand un conseil
4 promet, et des fois il y a des lettres, il y a des
5 pétitions qui amènent un conseil à prendre, à se
6 positionner sur un projet aussi important, majeur
7 pour sa municipalité, le plus gros, dans l'histoire
8 d'une municipalité, vous verrez les coûts tantôt,
9 si la proposition du MAM c'est de faire le coeur du
10 village qui est le plus dense, qui est de soixante
11 pour cent (60 %) puis on ne donne pas de l'eau et
12 des égouts aux deux extrémités qui sont pourtant
13 des contribuables qui vivent dans le même village,
14 qui vont à la même église, qui vont à la même
15 école, ça peut passer au niveau des normes mais
16 socialement, localement, ça ne passe pas, vous
17 pouvez le comprendre. Vous êtes maire d'une
18 municipalité, vous avez cent (100) contribuables,
19 il y en a soixante (60) qui auront de l'eau
20 potable, qui auront des égouts puis ils auront un
21 beau terrain avec des belles rues puis il y en a
22 quarante (40) qui vont continuer à boire de l'eau
23 de mauvaise qualité, à rejeter leurs eaux usées
24 dans le fossé ou près de leur puits d'eau potable.
25 Donc, ça j'ai observé ça toute ma vie et c'est pour

1 un conseil municipal, une décision imprenable, à
2 faire, à... c'est impossible. C'est presque'un
3 suicide politique que d'accepter une proposition du
4 Ministère qui divise la population en deux.

5 14:25:55

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[379]** Donc, si je comprends bien, vous avez mis de
8 la pression politique?

9 R. Effectivement.

10 Q. **[380]** Bon. Là, vous avez dit que vous étiez présent
11 lors de cette rencontre.

12 R. Oui.

13 Q. **[381]** J'aimerais savoir qui était présent, qui a
14 dit quoi, à qui?

15 R. De mémoire, mon vice-président, André Côté, était
16 présent, la mairesse de Cloridorme, madame Jocelyne
17 Huet, était présente, sa directrice générale, Marie
18 quelque chose, elle m'excusera, là...

19 Q. **[382]** Ça c'est pas grave.

20 R. ... et il y avait Bruno Lortie puis à cette époque,
21 Michel Binette.

22 Q. **[383]** Alors Michel Binette était l'attaché
23 politique?

24 R. À ce moment-là, pour le dossier de Cloridorme.

25 Q. **[384]** Et monsieur Lortie, il était chef de cabinet.

1 R. Oui. Puis, puisque ça fait longtemps, je vous ai
2 dit que la mémoire était une faculté qui oublie, il
3 y a eu...

4 Q. **[385]** Au meilleur de votre mémoire.

5 R. ... dans l'histoire de Nathalie Normandeau, je
6 pense trois ou quatre attachés politiques qui ont
7 passé, qui ont été responsables du dossier des
8 infrastructures : Vincent Lehouillier, Michel
9 Binette, monsieur Brosseau et je sais très bien que
10 Michel Binette était dans le dossier de Cloridorme
11 au début. Je pense que ça s'est soldé avec lui et
12 alors à quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent
13 (99.9 %), c'est Michel Binette qui était là.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[386]** O.K. Et quel était, une fois que monsieur
16 Lortie passe le message que vous nous dites...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[387]** Non, non, mais moi je veux savoir qui a dit
19 quoi à qui, là?

20 R. O.K.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[388]** Oui, c'est là où j'allais, mais allez-y, pas
23 de problème.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ah! excusez.

1 R. Non, dans le fond c'est vrai, j'avais pas... C'est
2 dans mon défaut de répondre longuement à des
3 questions et... parce que...

4 Q. **[389]** Ça a le mérite d'être clair et d'être
5 spécifique.

6 R. Bien, c'est dans la nature de l'ingénieur, on aime
7 à être précis. Et la commande, ce que je retiens,
8 je peux pas vous dire les mots exacts, mais le
9 message de la ministre, c'est que le cabinet passe
10 un message aux fonctionnaires et à la firme de
11 génie, trouvez une solution puis moi, la perception
12 que j'ai, là, c'est dans la même semaine. Alors,
13 supposons que la rencontre est un mardi, je pense
14 que la rencontre a eu lieu le vendredi. Il s'est
15 peut-être passé une semaine, c'est peut-être...
16 mais c'était pas : « On vous laisse un mois. »
17 C'était : « On vous laisse quelques jours. »

18 Q. **[390]** O.K. Je comprends, mais c'est monsieur
19 Lortie, c'est monsieur Binette, qui dit : « Le
20 ministre veut ça », et à qui cela s'adresse-t-il,
21 est-ce qu'il y a un haut... un fonctionnaire qui
22 est là?

23 R. Il y a toujours des fonctionnaires qui sont là.

24 Q. **[391]** Bon.

25 R. À cette rencontre-là, je crois que Yvan Dumont

1 était là et Jean-Pierre Beaumont, son supérieur.
2 L'analyste au dossier était Simon Bélanger mais
3 habituellement l'analyse ingénieur, à la base,
4 n'est pas là à moins qu'un des supérieurs ne puisse
5 pas être là.

6 Q. **[392]** O.K. Je comprends. Alors, là c'est le chef de
7 cabinet et l'attaché politique qui passent le
8 message au nom de madame Normandeau aux
9 fonctionnaires qui sont présents...

10 R. Oui.

11 Q. **[393]** ... de s'arranger pour que le dossier passe?

12 R. Oui. Notre compréhension à la sortie de la
13 rencontre c'était qu'il y avait eu un message
14 clair, et je sais que la mairesse, madame Huet,
15 communiquait directement avec madame Normandeau,
16 elle faisait son travail politique, évidemment,
17 d'élue à élue. Alors, probablement qu'elles avaient
18 convenu, à force de mettre de la pression, qu'il y
19 aurait une annonce très rapidement. Mais ça
20 bloquait toujours au ministère.

21 Et quand je vous dis que ça a été mon
22 dossier le plus dur en carrière, c'est... ça a été
23 complexe. Parce que là on vient... on s'en retourne
24 travailler avec des fonctionnaires techniquement
25 mais des fonctionnaires qui viennent de recevoir un

1 ordre pour lequel ils n'ont pas... ils ne veulent
2 pas. Pour un projet qu'ils ne sont pas d'accord.
3 Et...

4 Q. **[394]** Et la principale raison pour laquelle ils
5 étaient pas d'accord c'était?

6 R. Bien, le respect des... le projet... l'ensemble du
7 projet que la Municipalité voulait, qui est de
8 l'ordre de quarante millions (40 M), à l'époque où
9 il a été subventionné, le MAM était d'accord pour
10 une partie. La partie la plus dense, celle qui
11 rentrait dans les critères mais... Alors, mettons
12 que c'est A, B, C, le B qui est le centre du
13 village, ils étaient d'accord mais le A et C, qui
14 est (sic) des extrémités moins denses, le Ministère
15 ne voulait pas l'accorder. O.K.? C'est à peu près
16 ça. Mais, pour le conseil, c'est irrecevable comme
17 proposition. C'est un suicide politique d'accepter
18 ça, c'est... c'est perdre ses élections au prochain
19 tour. Puis c'est de recommencer d'autres demandes
20 d'aide financière par d'autres conseils pour
21 revenir, reconstruire ce qui a pas été fait.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[395]** Donc, je comprends que votre mandat, votre
24 mission, vous, c'est de convaincre les
25 fonctionnaires que B et C...

1 R. Oui.

2 Q. **[396]** ... doivent faire partie du projet pour pas,
3 justement...

4 R. Oui. Mais on n'a pas réussi ça parce que, dans ce
5 dossier-là, c'était difficilement faisable en vertu
6 des règles et normes du programme qui était en
7 vigueur à ce moment-là.

8 Q. **[397]** O.K. Et quel...

9 R. À d'autres époques ça aurait été plus facile mais
10 là c'était pas faisable.

11 Q. **[398]** Qu'est-ce qu'il y avait de différent dans
12 l'attitude des fonctionnaires par rapport à une
13 rencontre... la majorité des rencontres que vous
14 avez pu assister, là, dans votre... dans vos vingt-
15 cinq (25), trente (30) ans de carrière?

16 R. Ça a été ma pire rencontre de ma vie avec n'importe
17 quel groupe d'individus. On s'est présentés... à
18 mon souvenir, c'est un vendredi... vous me
19 permettez de me tromper si c'était un jeudi, là.
20 Mais, de mémoire, c'est un vendredi. On se présente
21 là et on a quatre fonctionnaires, je peux vous les
22 nommer si vous voulez...

23 Q. **[399]** Ça va.

24 R. ... qui sont... qui nous reçoivent, qui nous
25 serrent pas la main, qui nous regardent pas dans

1 les yeux, qui s'assoient un à côté de l'autre d'un
2 côté d'une table et qui prennent des notes. Et
3 puis, nous, on est de l'autre côté, on est quatre
4 de la firme Roche, et on doit expliquer la
5 proposition finale qu'on est... qu'on recommande au
6 ministère. En fonction du message qu'on a perçu,
7 politique, qu'elle... la ministre souhaitait
8 l'ensemble du dossier.

9 (14:32:56)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[400]** Juste me dire, dans les faits, là on est
12 avant que la ministre ait accordé la subvention?

13 R. Oui, oui, on est avant.

14 Q. **[401]** Mais est-ce que c'est pas BPR qui est le
15 mandataire de la Ville?

16 R. C'est BPR qui est le mandataire de la Ville mais
17 par sous-traitance c'est Roche qui a la
18 responsabilité des ouvrages municipaux, qui est le
19 plus complexe.

20 Q. **[402]** O.K.

21 R. Le ministère des Transports, une fois que le MAMROT
22 a approuvé son aide financière pour construire les
23 infrastructures.

24 Q. **[403]** C'est là que (inaudible).

25 R. Le ministère... le ministère était d'accord à

1 refaire la route, parce qu'elle datait de cent
2 (100) ans, les ponts il y avait un pont ou deux à
3 refaire, ça allait de soi. Ce n'était pas le MTQ
4 qui était complexe à régler, c'était d'abord les
5 affaires municipales.

6 Q. **[404]** Donc, l'entente BPR-Roche avait été mise en
7 place?

8 R. Était... était mise en place et alors le travail de
9 BPR une fois que l'annonce du MAMROT est faite
10 c'est d'aller voir le MTQ, dire avec la lettre :
11 « Maintenant le projet est approuvé par le MAM,
12 voici les travaux qu'on recommande selon vos règles
13 et normes pour... pour reconstituer le village et
14 le mettre aux normes. » Puis ça c'est assez facile
15 parce qu'au MTQ les normes sont assez facilement
16 établies, c'est des normes de sécurité, de largeur,
17 et caetera, c'est pas tellement compliqué. Et, là,
18 cette rencontre-là a duré à peu près deux heures,
19 et je vous le dis, Madame la Présidente, Monsieur
20 le Commissaire, on n'a jamais eu un regard pendant
21 deux heures de temps. C'est pour vous donner le ton
22 dans lequel, dans la réunion où nous nous étions
23 engagé, là, on sentait que c'était un ordre
24 politique de nature exceptionnelle. Parce que j'ai
25 souvent vu ça dans ma carrière, des décisions

1 politiques qu'un cabinet, qu'un ministre
2 souhaiterait réaliser un dossier, puis c'est
3 probablement du donnant-donnant, donc, ce dossier-
4 là on le voudrait, il le laisse passer, puis et
5 caetera. Donc, mais celui-là, on sentait que
6 c'était forcé.

7 (14:34:59)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[405]** Vous venez de dire que c'était, cette
10 rencontre-là a eu lieu avant que... qu'il y ait un
11 ordre clair, net et précis provenant de la
12 ministre?

13 R. Non, il y a eu d'abord la rencontre politique où on
14 a... il y a eu un message de passé aux
15 fonctionnaires et à la firme d'ingénieurs pour
16 dire : « Organisez-vous pour régler le dossier dans
17 les plus brefs délais, je veux un dossier. »

18 Q. **[406]** O.K. Alors, la rencontre dont vous me parlez
19 est...

20 R. Est postérieure.

21 Q. **[407]** ... est postérieure, c'est ça?

22 R. Même pas une semaine après. O.K. Cette rencontre-
23 là qui est difficile. On dépose un plan, un
24 programme, un cahier technique avec nos
25 recommandations finales, les coûts. Ils ont pris

1 des notes, la rencontre a duré deux heures, on a
2 tout expliqué ce qu'on avait à faire, personne ne
3 nous regardait, on est sorti. Le projet a été
4 annoncé tel qu'on l'a déposé, avec les coûts qu'on
5 a déposés, avec les recommandations qu'on a faites.
6 Je ne connais pas les fiches techniques internes,
7 je ne sais pas si le projet a été endossé, signé
8 par les fonctionnaires, parce que vous savez qu'il
9 y a sept, je pense, sept paliers de fonctionnaires
10 avant d'arriver à la signature des ministres. Je ne
11 peux pas vous dire tout ça, mais la ministre a
12 effectivement fait l'annonce du projet.

13 Et suite à cela vient les démarches au
14 ministère des Transports pour annoncer le reste et
15 là tout ça s'est emboîté dans un programme d'à peu
16 près quarante millions (40 M) environ.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[408]** Donc, le projet c'est ultimement réalisé?

19 R. Oui.

20 Q. **[409]** Une dernière petite question à ce sujet-là, à
21 moins évidemment que les commissaires en aient
22 d'autres. Vous dépeignez l'ambiance comme étant
23 assez particulière, par rapport à l'habitude c'est
24 exceptionnel comme comportement ou ça arrivait
25 régulièrement que disons la collaboration, pas la

1 collaboration, mais il manquait un peu d'entregent,
2 de bonne camaraderie dans ce genre de rencontre-là?

3 R. À ce niveau, écoutez, on est entre professionnels,
4 donc, même si on est en désaccord sur certains
5 points, il y a quand même un respect mutuel, mais
6 cette fois-ci on sentait que les fonctionnaires
7 avaient le couteau sous la gorge.

8 Q. **[410]** Et pourquoi leur attitude à votre égard?
9 Pourquoi une telle attitude à votre égard, parce
10 que je comprends que la commande ne vient pas de
11 vous, elle vient de monsieur Lortie ou du cabinet,
12 pourquoi vous en tenir rigueur ou du moins pas être
13 agréable avec vous?

14 R. Je n'ai aucune idée, je n'ai aucune idée, il
15 faudrait leur poser la question, mais ce que je
16 vous dis ça a été la pire rencontre de toute ma
17 carrière. Et Dieu sait combien j'en ai eues.

18 Q. **[411]** Avant-derniers dossiers principaux, bien
19 entendu, Cap-aux-Meules/Fatima, qu'on va
20 communément appeler CAM-FAT pour ne pas trop se
21 perdre, donc, Cap-aux-Meules/Fatima?

22 R. Maître Tremblay?

23 Q. **[412]** Oui?

24 R. On avait une diapositive pour montrer l'ampleur,
25 j'avais fourni ça, l'ampleur des coûts de Cloridome

1 avec l'aide financière, est-ce que...

2 Q. [413] On pourra regarder ça après la pause.

3 R. O.K. Parfait.

4 Q. [414] Pour l'instant on va poursuivre avec CAM-FAT,
5 donc, Cap-aux-Meules/Fatima. Madame Blanchette, je
6 ne sais pas si c'est possible d'exposer à l'écran
7 donc une carte des Îles-de-la-Madeleine, de façon à
8 ce que vous pourriez peut-être nous - comment je
9 pourrais dire - supporter ou appuyer votre
10 témoignage plutôt avec une carte, et peut-être des
11 indications à l'aide de l'écran tactile que vous
12 avez devant vous. Toutefois, juste avant, peut-être
13 nous expliquer un peu quel était... à l'aide peut-
14 être du document, pas du document, mais de l'écran
15 tactile devant vous, nous expliquer un peu c'était
16 quoi le projet sommairement, un peu comme vous avez
17 fait pour Cloridorme.

18 R. Alors, pour tous les chanceux qui ont la chance de
19 mettre les pieds aux Îles, ça ressemble à ça. Et
20 les autres, je vous le souhaite d'y aller au moins
21 une fois dans votre vie. C'est magnifique. Le
22 projet de CAM (pour Meules)/Fatima. Donc Cap-aux-
23 Meules, c'est au centre. Alors, je dois prendre ça
24 ici. Cap-aux-Meules/Fatima, c'est une île qui
25 s'appelle l'île du Cap-aux-Meules ou l'île

1 Centrale. Et le projet dont vous souhaitez parler,
2 Maître Tremblay, est à la hauteur de... On voit
3 Fatima et Cap-aux-Meules. Alors, c'est dans ce
4 secteur-là. Et on va agrandir la carte, je crois,
5 dans une deuxième étape. C'est moi qui l'agrandit.
6 Parce que je voudrais agrandir le... En fait, je
7 vais refaire un autre cercle, que j'aimerais, que
8 j'aurai besoin. C'est de ce secteur-là. Good! Est-
9 ce qu'on peut relever un peu vers le nord? Parfait.
10 On relève encore un peu s'il vous plaît. Non, juste
11 relever sans grossir mais relever. Là, on descend.
12 En tout cas, je m'exprime mal mais...

13 Q. **[415]** On va y arriver.

14 R. Oui. C'est ça. Parfait. Oui, c'est numéro un.

15 Q. **[416]** Parfait. Allez-y! Expliquez-nous le projet
16 CAM-FAT, Cap-aux-Meules/Fatima.

17 R. Bon. À l'époque, le ministère des Transports
18 construit, est en train de faire les plans et devis
19 pour un projet de reconstruire le pont. Il y a un
20 pont ici que vous voyez, là. C'est un pont qui est
21 désuet, qui n'est plus aux normes. Alors, le projet
22 est de faire un nouveau pont, qui est comme ça ici.
23 Un projet d'environ quarante mille dollars...
24 quarante millions (40 M\$). Et à l'époque, les
25 mandats pour les plans et devis sont faits. Roche

1 et la firme Dessau travaillent sur ce projet-là.
2 Préalablement à ça, le ministère des Transports, je
3 vais utiliser une autre couleur, je ne sais pas si
4 ça va bien sortir, le ministère des Transports doit
5 préparer les approches pour changer la
6 configuration des rues, les approches du pont. Donc
7 ce que je mets en vert ici, du côté de Fatima. Puis
8 l'autre côté, les approches du pont étaient
9 incluses dans la construction du pont. Donc, le
10 mandat Cap-aux-Meules/Fatima part de cette ligne
11 verte là, qui est l'embryon du projet au ministère
12 des Affaires municipales. Ça va?

13 Q. **[417]** Oui.

14 R. Dans ce secteur-là, c'est un secteur qui n'est pas
15 construit, qu'il n'y a pas nécessité d'installer...
16 Il y a l'aqueduc sur un bout, mais qui est en bon
17 ordre, puis il n'y a pas de résidences qui
18 nécessitent de construire un réseau d'égout. Donc,
19 il n'y a pas d'intervention du ministère des
20 Affaires municipales. Par contre, la
21 Municipalité... Là, je prends une autre couleur.
22 Vous m'avez conseillé le noir, je pense. Ça sort
23 bien. Alors, entre-temps... Là, on rentre dans la
24 municipalité de Cap-aux-Meules. Oui. Mettons comme
25 ça ici. Comme ça. Entre-temps, la Municipalité

1 projette depuis plusieurs années de reconstruire
2 son réseau d'aqueduc dans ce secteur-là, parce que
3 l'aqueduc existe, de reconstruire l'égout et de
4 refaire le chemin également par le ministère des
5 Transports. Tout ça parce que c'est un réseau qui
6 date des années cinquante (50), construit avec un
7 matériau mauvais. Et la ville, la municipalité a
8 pris de l'expansion de sorte que les réseaux ne
9 répondent plus aux besoins de la population de deux
10 mille (2000). O.K. Mais le projet des approches du
11 pont, c'est celui qui est en vert. Alors, il y a,
12 évidemment que pour le projet, la demande d'aide
13 financière que la municipalité fait aux Affaires
14 municipales, c'est la partie, ici, vous comprenez,
15 en noir. Ce projet, à mon sens j'y crois, j'y
16 croyais encore, j'y croyais puis j'y crois encore,
17 c'est un projet qui est essentiel mais ça ne veut
18 pas dire qu'au moment où la demande était traitée,
19 qu'il répondait à des priorités en vertu des
20 programmes actuels. Mais c'est un projet qui doit
21 se faire et qui est prévu depuis vingt (20) ans. Je
22 suis arrivé aux Îles en quatre-vingt-huit (1988) et
23 c'était d'ores et déjà prévu qu'il fallait
24 améliorer ce secteur-là pour améliorer toutes
25 sortes de choses.

1 Q. **[418]** Donc on peut dire que ça, c'est un peu le
2 portrait global.

3 R. C'est le portrait global. Mais ma compréhension
4 c'est que le projet ne répondait pas, certainement
5 pas, il cotait pas un et deux dans les priorités du
6 Ministère. Par contre, il y a eu des interventions
7 politiques de la part de Roche, malgré que c'était
8 un projet de BPR, tout ça va devenir compliqué, là,
9 pour vous, mais...

10 14:44:36

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[419]** Attendez. Là je comprends que même si c'était
13 un projet de BPR, est-ce que j'ai compris qu'il y a
14 eu une entente préalable...

15 R. Oui.

16 Q. **[420]** ... BPR - Roche et vous nous avez dit entre
17 deux firmes de cabinets d'avocats, pour vous
18 décider...

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[421]** Ça c'était pour Cloridorme je crois.

21 R. C'était pour Cloridorme, oui c'était pour
22 Cloridorme mais...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[422]** Bon bien, expliquez-moi comment, pourquoi
25 celui-ci alors?

1 R. Exactement. La même chose, la même chose, Madame la
2 Présidente. Il y a eu une entente. BPR a sous-
3 traité quarante-cinq pour cent (45 %) de tous ses
4 mandats à Roche, qu'il détenait, puis donc, comme
5 j'étais celui qui connaissait les projets depuis
6 vingt-cinq (25) ans, j'ai fait ma pratique aux
7 îles, j'étais, la municipalité payait mes
8 honoraires pour pouvoir la conseiller parce que je
9 connaissais l'information. Donc dans ce projet, je
10 peux comprendre qu'au MAM, le projet, quoiqu'il
11 était essentiel mais ne correspondait pas aux
12 critères du programme au moment précis où la
13 municipalité voulait son aide financière. Il y a eu
14 des pressions politiques de faites. On est en deux
15 mille huit (2008), à l'hiver deux mille huit
16 (2008). Il y a des pos... Et là, à l'hiver deux
17 mille huit (2008), on a un gouvernement libéral et
18 on a un député péquiste aux Îles-de-la-Madeleine,
19 un pattern que je vous ai expliqué ce matin où les
20 relations sont plus difficiles pour obtenir, pour
21 que la municipalité puisse obtenir ses propres
22 rencontres en passant par son député, qui est le
23 canal habituel, pour obtenir des rencontres au
24 niveau politique pour faire valoir les points et
25 les valeurs de sa communauté.

1 Donc dans ces moments-là, lorsque la
2 municipalité ne réussit pas par elle-même, par la
3 voie de son député, donc elle appelle son
4 ingénieur-conseil, de lui dire, et il y a des
5 courriels qui démontrent tout ça dans ma boîte de
6 réception, qui disent, veux-tu nous organiser une
7 rencontre au cabinet du MTQ, au cabinet du MAM, on
8 sera là à telle date, puis on veut parler de ce
9 projet-là. Alors il s'est passé, ces interventions
10 politiques-là, elles ont été demandées à Marc-Yvan
11 Côté pour organiser tout ça auprès de Bruno Lortie.
12 La pierre angulaire dans un projet comme ça, vous
13 comprenez que c'est d'abord de débloquer l'aide
14 financière aux Affaires municipales. Une fois, la
15 partie qui est en vert était déjà sur la
16 programmation, Madame la Présidente, du MTQ.
17 C'était déjà prévu. C'est prévu dans le quarante
18 millions (40 M\$) du projet qui est ici, là. O.K.?
19 Il y avait un tronçon préalable de faire les
20 approches du pont, de deux ou trois, deux millions
21 (2 M\$) admettons, avant que le nouvel entrepreneur
22 vienne construire le pont. C'est deux spécialités
23 différentes. Donc, ça c'était déjà réglé. La partie
24 compliquée dans un projet comme ça c'est d'avoir
25 une promesse d'aide financière du ministère des

1 Affaires municipales.

2 Une fois qu'on a la promesse d'aide des
3 Affaires municipales, la job c'est d'aller voir le
4 MTQ puis dire, écoutez, on va ouvrir toute la rue
5 pour refaire l'aqueduc, l'égout. Vos services sont
6 cent (100) ans, quatre-vingts (80) ans, c'est fini.
7 Ils le reconnaissent, donc il y a un partage qui se
8 fait. Il y a des ententes entre le MAM et le MTQ à
9 cet égard.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[423]** O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[424]** Et comment vous faites pour obtenir le
14 contrat du MTQ?

15 R. Le contrat du MTQ, c'est une subvention... ce n'est
16 pas une subvention, le MTQ ne donne pas de
17 subvention. Le MTQ fait une contribution financière
18 et paye cent pour cent (100 %) des travaux de ses
19 infrastructures qui lui appartiennent. Le MAM donne
20 une subvention avec des taux sur la partie... sur
21 les infrastructures qui appartiennent à la
22 municipalité puisque la municipalité relève du MAM.
23 Donc, le contrat est toujours donné par la
24 municipalité. O.K.

25 Et dans le cas où il y a des travaux comme

1 ça qui sont à la fois par la MTQ et le MAM, le MTQ
2 confie la maîtrise d'oeuvre de ses travaux à la
3 municipalité parce que c'est une raison très
4 logique et technique, on peut pas être deux
5 concepteurs et deux superviseurs, deux gérants de
6 projet sur un même chantier, il y a un
7 dédoublément, puis il y a aurait des divergences
8 d'opinion et des décisions qui seraient
9 discordantes. Donc, le MTQ lorsqu'il y a des
10 travaux municipaux confie en... on appelle ça un
11 protocole de réalisation, elle confie la maîtrise
12 d'oeuvre de ses travaux à elle, à la municipalité
13 et elle paye... le MTQ paye cent pour cent (100 %)
14 des coûts.

15 (14:49:40)

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Juste...

18 Q. **[425]** Et je comprends que c'est aux municipalités
19 qui, dans ce cas-là et très souvent, n'ont même pas
20 de service d'ingénierie, donc eux-mêmes vont alors
21 sous...

22 R. Exact.

23 Q. **[426]** ... sous-traiter.

24 R. Exact.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[427]** Ce qui veut dire que dès le départ, vous êtes
3 assuré à la fois de l'assistance technique parce
4 que vous êtes allé, après la Loi 106, en appel
5 d'offres et vous l'avez... Non! Alors, expliquez-
6 nous comment vous faites...

7 R. O.K.

8 Q. **[428]** ... pour avoir le contrat au complet.

9 R. Alors, c'est encore un mandat qui a été accordé à
10 BPR dans les années quatre-vingt-quinze (95) ou
11 quatre-vingt-dix-huit (98), donc avant la Loi 106.
12 Lorsque la Loi 106 est arrivée, il y a eu...
13 d'abord, ça s'appelait la Loi 19, il y a eu une
14 année de transition où ce genre de mandat-là
15 n'était pas prévu dans la loi et ça a permis aux
16 firmes de génie-conseil de retourner voir leur
17 conseil et de s'assurer de faire valider leur
18 mandat pour que les mandats soient clairs, que les
19 plans et devis, la conception, la gérance des
20 projets soient inclus dans le mandat d'étude
21 préliminaire. Alors, tout ça s'est fait dans une
22 période d'un an, entre juin deux mille un (2001) et
23 juin deux mille deux (2002). Rendu en juin deux
24 mille deux (2002), ces projets-là étaient conformes
25 à la réglementation puisque les résolutions avaient

1 été passées. Et là on se retrouve en deux mille
2 huit (2008). Le ministère des Affaires municipales
3 a enlevé la notion d'antériorité en deux mille dix
4 (2010). Donc, arrivé en deux mille dix (2010), il y
5 a des pressions politiques qui sont faites pour
6 obtenir des rencontres politiques pour débloquer ce
7 dossier-là. Devant l'impuissance du conseil
8 municipal, du maire et des d.g. d'obtenir ces
9 rencontres-là, via leur pouvoir politique, via le
10 pouvoir politique de leur député, donc c'est à
11 Roche qu'on demande de faire ça. D'où, vous
12 comprenez le principe toujours d'être reconnu par
13 la famille au pouvoir.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[429]** O.K.

16 R. Ce qui est un facilitant.

17 Q. **[430]** Est-ce que le projet en ce qui a trait au
18 MAMROT, la partie du MAMROT, est-ce qu'il va être
19 autorisé?

20 R. Oui.

21 Q. **[431]** Quelle partie va être autorisée? Donc, je
22 comprends que c'est la partie en noir?

23 R. C'est...

24 Q. **[432]** Encerclée plutôt parce qu'il y a deux
25 parties...

1 R. Oui. Bien, encerclée, c'est la zone, là.

2 Q. **[433]** O.K.

3 R. Alors, ici, ça, c'est la partie ministère des
4 Affaires municipales.

5 Q. **[434]** O.K.

6 R. Et mettons que je prendrais... je prendrais une
7 autre couleur...

8 Q. **[435]** Oui.

9 R. ... je mets du jaune, là. Alors, tout ça ici, le
10 MTQ va venir intervenir.

11 Q. **[436]** O.K.

12 R. O.K. La partie en vert, ils l'avaient déjà prévue,
13 plus refaire la route et les trottoirs et l'égout
14 pluvial par-dessus les travaux municipaux. C'est un
15 projet au total de douze... douze millions (12 M\$),
16 la pancarte est restée là longtemps près du chemin.

17 Q. **[437]** Vous voulez dire la pancarte qui annonce
18 votre investissement de douze millions (12 M\$).

19 R. Oui, l'investissement du gouvernement de douze
20 millions (12 M\$). Je vous dirais à peu près quatre
21 millions (4 M\$)... de mémoire, quatre millions...
22 quatre à cinq millions (4-5 M\$) au ministère des
23 Affaires municipales aux municipalités puis le
24 reste, MTQ.

25 Q. **[438]** O.K.

1 R. Le projet... la pression politique s'est faite à
2 l'hiver... à l'hiver deux mille huit (2008), de
3 mémoire, je vous dirais, en mars et surtout en
4 avril deux mille huit (2008), et par des
5 rencontres, des discussions entre Marc-Yvan Côté et
6 Bruno Lortie. Et on reçoit la confirmation que le
7 projet sera annoncé en deux mille huit (2008). Et
8 le message qu'on a... qui est pas marqué dans le
9 courriel, le message qu'on a c'est : « Allez en
10 appel d'offres, faites vos plans et devis... », ils
11 étaient presque complétés, « Allez en appel
12 d'offres », le temps que... la machine
13 administrative, la subvention arrive, ça peut
14 prendre deux, trois mois.

15 C'est ce qui est arrivé, de mémoire, l'aide
16 financière a été accordé par la ministre des
17 Affaires municipales le sept (7) juillet deux mille
18 huit (2008). Et en avril, je pense que c'est le
19 quatre (4) avril deux mille huit (2008), il y a un
20 courriel qui m'indique, via mon patron, que Marc-
21 Yvan Côté a conclu une entente avec Bruno Lortie
22 pour que le projet sera annoncé d'une façon assurée
23 à l'été deux mille huit (2008), et tout ça
24 concorde, vous pouvez vérifier les documents.

25 Q. [439] On va se contenter de répondre aux questions.

1 Madame Blanchette, on va sauvegarder, là,
2 l'illustration qui a été faite. C'est fait,
3 parfait. Donc, on peut le sauvegarder et le coter
4 en même temps sous la cote, Madame la Greffière?

5 LA GREFFIÈRE :

6 Ce sera 1889, le plan rapproché.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Merci.

9
10 178P-1889 : Plan rapproché sur le secteur de Cap-
11 aux-Meules/Fatima de la carte des Îles
12 de la Madeleine, 13-06-2014 - Annoté
13 par le Témoin A sur le projet CAM-FAT
14

15 Q. [440] Et, si possible, on va exposer, Madame
16 Blanchette, lorsque ce sera possible, l'onglet
17 numéro 89. On peut commencer par la coter... le
18 coter, pardon. L'onglet ou la pièce là.

19 LA GREFFIÈRE :

20 J'ai pas compris, l'onglet que vous avez dit.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 89.

23 LA GREFFIÈRE :

24 1890.

25

1 178P-1890 : Courriels du 3 avril 2008 - RE: I de M

2

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[441]** Donc, en attendant qu'il s'affiche, c'est un
5 courriel donc de monsieur André Côté, et il y a
6 quatre courriels en tout qu'on va regarder dans
7 l'ordre chronologique, bien entendu. Donc, c'est un
8 premier courriel...

9 R. 89, vous dites?

10 Q. **[442]** Oui, 89. Il va être exposé à l'écran.

11 R. Bien. Parfait.

12 Q. **[443]** On va juste effacer...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[444]** Vous pouvez quand même, si vous le
15 souhaitez...

16 R. Oui, je l'ai pas comme (inaudible).

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[445]** Donc, on va remonter à... on va remonter, en
19 bas, la page 3.

20 R. Parfait. Merci.

21 Q. **[446]** Donc, si on va à la page 3 de 4, ça débute
22 donc, effectivement, André Côté écrit à monsieur
23 Gagnon le trois (3) avril deux mille huit (2008).
24 L'objet : I de M, donc Îles de la Madeleine, selon
25 toute vraisemblance.

1 Pour ton info Nathalie Normandeau sera
2 aux Îles en fin de semaine pour les
3 funérailles des marins qui ont péri en
4 mer.

5 (Inaudible) la chaîne de courriels, ce courriel
6 retient pas particulièrement notre attention. Si on
7 monte un peu, toujours sur la même page, Madame
8 Blanchette. Donc, vous répondez à monsieur Côté :

9 Il faut régler Cap-aux-Meules/Fatima
10 avec Marc-Yvan Côté aujourd'hui. C'est
11 le temps de voir si ça marche son
12 réseau.

13 C'est bien... YC, je comprends que c'est Marc-Yvan
14 Côté?

15 R. Exact, c'est un code interne.

16 Q. **[447]** Ma question est la suivante. Ça fait un peu
17 plus de deux ans que vous êtes chez Roche et vous
18 dites à André Côté : « C'est le temps de voir si ça
19 marche son réseau », alors qu'on a vu qu'il est
20 déjà intervenu, on a vu des courriels, votre
21 témoignage alors que, la première impression, c'est
22 comme si c'est la première fois que vous testez son
23 réseau. Pourquoi vous écrivez ce commentaire-là à
24 André Côté, Monsieur Gagnon?

25 R. Ce n'est pas la première fois qu'on teste le

1 réseau, évidemment. J'ai expliqué tantôt qu'un
2 projet c'était la... la réussite d'un projet était
3 le résultat de... de tous les maillons d'une
4 chaîne, et souvent Marc-Yvan Côté intervenait, et
5 c'était un maillon fort, mais on était aussi, en
6 deux mille huit (2008), rappelez-vous le témoignage
7 d'André Côté qui doutait de la pertinence d'avoir
8 un contrat avec Marc-Yvan Côté, qui était géré par
9 Mario Martel. Vous vous rappelez que je crois qu'il
10 a dit que le conseil de direction se posait des
11 questions par rapport à... à ce mandat.

12 Q. **[448]** Contentez-vous de...

13 R. Oui.

14 Q. **[449]** ... dire votre version. On a entendu monsieur
15 Côté...

16 R. Non, mais...

17 Q. **[450]** ... les commissaires pourront juger de son
18 témoignage en fonction du vôtre. Juste en ce qui
19 vous concerne.

20 R. C'est ma compréhension, en fait, également. Et là,
21 bien, quand on dit : « Pour voir si ça marche ton
22 réseau », c'est parce que, là, c'était un gros coup
23 encore. O.K. On a un projet qui ne cadre pas dans
24 les normes, que la municipalité désire, mais sans
25 réserve, sans borne, et donc, et on est en avril,

1 la période pour faire les travaux aux Îles c'est de
2 juin à septembre, puis ça s'arrête là après. Il
3 faut fermer les travaux parce que donc, c'est
4 court, puis on est en avril, on n'a pas encore de
5 décision. Donc, c'est le temps qu'ils agissent puis
6 rapidement. C'est le message qui est lancé.

7 Q. **[451]** Et rappelez-moi pourquoi au niveau technique,
8 pourquoi ça semble un défi, pourquoi au niveau
9 technique ça peut bloquer ou ça bloque?

10 R. Bien ce que je me souviens c'est que les
11 fonctionnaires ne recommandent pas ce projet-là
12 comme étant un projet prioritaire avec l'argent
13 dont ils disposent dans le programme.

14 Q. **[452]** Et en fonction des besoins?

15 R. Ça ne veut pas dire que c'est un projet qui n'est
16 pas important, mais en fonction des argents qu'ils
17 disposent il y a d'autres projets au Québec qui
18 sont plus prioritaires.

19 Q. **[453]** Si on remonte dans le courriel, on peut aller
20 dans le milieu de la...

21 (14:59:40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je m'excuse.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Oui, allez-y, pas de problème.

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[454]** Alors, si je comprends bien, vous serviez à
4 faire passer un projet non prioritaire compte tenu
5 de l'enveloppe budgétaire sur le haut du... de la
6 tablette?

7 R. Oui, par le tissage de liens politiques.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[455]** On pouvait changer la priorité...

10 R. Oui.

11 Q. **[456]** ... d'un projet?

12 R. Peu importe la couleur des gouvernements.

13 Q. **[457]** Donc, si on va effectivement, Madame
14 Blanchette, dans la... on remonte le courriel
15 toujours, on va voir un courriel, monsieur Côté va
16 vous répondre :

17 Peux-tu être au bureau vendredi matin,
18 est-ce que tu pars en vacances la
19 semaine prochaine?

20 On peut continuer c'est juste pour suivre, et, là,
21 vous répondez les questionnements, ça veut dire
22 quoi et vous redemandez Marc-Yvan Côté :

23 As-tu, mais a-t-il réglé, salutations
24 et merci.

25 Et si on remonte encore une fois tout en haut de la

1 page, on voit donc :

2 Je dois te voir pour un dossier dans
3 le bas du fleuve, j'ai relancé Marc-
4 Yvan Côté, il va parler à ses potes ce
5 matin, ce a.m.

6 Donc, on est le trois (3) avril deux mille huit
7 (2008). C'est déjà produit, je crois, Madame la
8 greffière. Il n'y a pas grand chose à ajouter. Le
9 prochain courriel c'est l'onglet 90, cette fois-ci
10 et on peut aller directement à la page 2, Madame
11 Blanchette, et on peut le coter dans l'entremise.

12 LA GREFFIÈRE :

13 1891.

14

15 178P-1891 : Courriel d'André Côté du 4 avril 2008

16 - RE: Urgent Îles

17

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[458]** Merci. Si on descend. Et donc, ça semble,
20 donc, là, vous écrivez à André Côté le quatre (4)
21 avril deux mille huit (2008) :

22 Tu es bien sûr que Nathalie a changé
23 d'idée et va dire oui. Salutations et
24 merci.

25 Donc, et c'est en référence au projet CAM-FAT, Cap-

1 fait ce qui est clair et important :
2 deux points et, là, il prend la peine
3 de mettre des majuscules, C'est que
4 les deux projets sont reconnus
5 nécessaires par le ministère des
6 Affaires municipales. Alors je crois
7 que le maire peut jongler de politique
8 avec la suite des choses en termes de
9 priorité de réalisation. Demande à
10 Hubert de ne pas trop répandre de
11 Marc-Yvan Côté dans ses discussions
12 parce que si ça vient aux oreilles de
13 Lortie ça pourrait nous nuire.

14 Quand vous recevez ce courriel-là quelle est votre
15 compréhension compte tenu de votre expérience et de
16 votre relation avec André Côté et de votre
17 connaissance du dossier CAM-FAT?

18 R. Bien je pense que le courriel ne peut pas être plus
19 clair, mais il fait également appel à deux projets
20 en même temps aux Îles de la Madeleine et je vais
21 prendre le temps de vous les expliquer. D'abord, ça
22 c'est des courriels, mais entre temps il y a des
23 téléphones et c'est pour ça que je lui pose la
24 question au début : « Es-tu bien sûr que Nathalie a
25 changé d'idée? »

1 Q. **[460]** Donc, je comprends qu'il vous avait appelé au
2 téléphone?

3 R. Oui.

4 Q. **[461]** Il vous avait dit...

5 R. Bien, parce qu'on savait que ça ne passait pas.

6 Puis tout d'un coup, suite à une intervention de

7 Marc-Yvan avec Bruno, il me dit au téléphone :

8 « ████████, inquiète-toi pas, ça va marcher. » Ça

9 fait que, moi, j'ai toujours des pressions

10 politiques du conseil municipal. Je suis

11 l'intervenant. Celui qui rend des comptes au maire

12 et au DG puis on me met de la pression. Puis c'est

13 normal. Ils nous paient pour ça. Donc je repose la

14 question à monsieur Côté. Et là, j'ai la réponse

15 claire, et on est en avril, le projet n'est pas

16 encore approuvé par les fonctionnaires, et André,

17 qui précise, par contre, qu'il n'a pas assisté à la

18 discussion, il dit :

19 Je te répète que Marc-Yvan, suite à

20 une discussion avec le cabinet...

21 On comprend que c'était avec... on suppose que

22 c'était avec Bruno Lortie.

23 Les deux projets sont identifiés comme

24 nécessaires, par le MAM, par le MTQ.

25 Donc, il a fait le travail dans les

1 deux ministères. Marc-Yvan a expliqué
2 la contrainte.

3 Bon. Ça, je passe ça. Là, c'est là que je dois
4 expliquer la nuance pour madame la présidente et
5 monsieur le commissaire, euh...

6 Les deux projets sont de même... a
7 expliqué la contrainte pour les
8 entrepreneurs aux îles de réaliser
9 deux projets la même année et a
10 expliqué la priorité du projet 1,
11 était Fatima.

12 Alors, ça, c'est le projet Cap-aux-Meules/Fatima
13 que j'ai fait le dessin tout à l'heure. Est-ce que
14 vous comprenez bien la relation? Parce qu'on parle
15 par code, là.

16 Parce qu'il est prêt pour la
17 réalisation.

18 Donc, ce qui était prêt pour la réalisation,
19 c'était la partie verte du ministère des
20 Transports. C'est ce qui a permis à Marc-Yvan Côté
21 de justifier au cabinet du MAM, écoutez, le MTQ va
22 faire des travaux dans ce coin-là, il faut faire
23 les vôtres, il faut faire les vôtres aussi, mais
24 vous avez compris que ceux du ministère des
25 Affaires municipales étaient en dehors de ceux du

1 MTQ. Et cette justification-là a permis de faire en
2 sorte de débloquent le dossier, d'avoir une annonce
3 qui s'est faite, de mémoire, le quatre (4) juillet.

4 L'autre dossier, ce qui est très important,
5 un an et deux mois avant l'annonce, les études ne
6 sont pas complétées avec les fonctionnaires, on
7 parle d'un autre projet, usine, là, pour
8 expliquer... dans le fond, il faut comprendre le
9 projet d'aqueduc et de voirie dans un autre secteur
10 des Îles de la Madeleine qui s'appelle Grande-
11 Entrée. Il y a une usine de poisson qui avait passé
12 au feu en deux mille six (2006), le plus gros
13 employeur des Îles, le plus gros port de pêche. Il
14 y avait quatre cents (400) emplois qui étaient en
15 péril. Et il y avait une volonté politique de
16 reconstruire l'usine, mais pour reconstruire
17 l'usine, il fallait lui donner de l'eau.

18 Et dans ce courriel-là, on apprend, Marc-
19 Yvan Côté confirme qu'avec ses relations avec le
20 cabinet, il confirme que le projet Grande-Entrée
21 sera annoncé en deux mille neuf (2009). Vous verrez
22 plus tard qu'il a été annoncé le huit (8) mai deux
23 mille neuf (2009).

24 Q. **[462]** Maintenant, allez à l'onglet 91, Madame
25 Blanchette.

1 (15:06:58)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[463]** Donc, ce que vous dites, c'est que, là, on
4 annonce, si j'ai bien compris ce que vous venez de
5 dire, c'est à dire que monsieur Côté vous annonce
6 que Marc-Yvan Côté a fait son travail pour même en
7 ce qui concerne une usine ou un projet, en tout
8 cas, qui n'a même pas été discuté par les
9 fonctionnaires et qui n'est même pas encore sur la
10 tablette des fonctionnaires pour étude?

11 R. Il n'est pas pour une usine. L'usine faisait partie
12 d'un autre ministère, le MAPAQ, développement
13 économique pour reconstruire l'usine. Ça s'est
14 fait, là, quatre (4 M\$) ou cinq millions (5 M\$).
15 Mais, moi, je vous parle du projet d'aqueduc et
16 d'égout... d'aqueduc et de voirie. Le dossier était
17 sur la table du ministère des Affaires municipales
18 depuis deux mille six (2006). Mais en deux mille
19 huit (2008), il n'avait pas encore reçu l'aval et
20 n'était pas jugé encore prioritaire, surtout dans
21 la totalité comme le conseil l'avait demandé. Il y
22 avait une partie du projet qui pouvait être
23 admissible sur lequel les fonctionnaires étaient
24 confortables, mais l'ensemble du dossier, les
25 fonctionnaires n'étaient pas en accord. Donc, ce

1 courriel-là est intéressant au point de vue
2 politique. C'est qu'on annonce d'avance que la
3 ministre va prendre deux décisions nonobstant les
4 recommandations des fonctionnaires qui viendront
5 dans les mois et années à suivre.

6 Q. **[464]** O.K. Une autre chose c'est que :

7 Demande à Hubert de ne pas trop
8 répandre de Marc-Yvan Côté dans ses
9 discussions parce que si ça vient aux
10 oreilles de Lortie, ça pourrait nous
11 nuire.

12 Ça veut dire quoi?

13 R. Bien je pense que ça veut tout dire. C'est des
14 relations extrêmement privilégiées et
15 confidentielles qu'on ne doit pas répéter et moi,
16 si je m'appelais Bruno Lortie au lieu de Jean
17 Gagnon, j'aimerais pas tellement qu'on sache que...

18 Q. **[465]** Marc-Yvan Côté...

19 R. ... j'ai intervenu puis que Marc-Yvan m'a
20 influencé.

21 Q. **[466]** O.K.

22 (15:09:02)

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[467]** Donc l'onglet 91, Madame Blanchette, s'il
25 vous plaît. On va commencer à la page, à la fin,

1 donc à la page 3 de 3, dans le milieu de la page
2 approximativement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 À quel onglet vous dites?

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 91, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[468]** Donc, vous écrivez à André Côté, neuf (9)
11 avril deux mille huit (2008). Donc, c'est toujours
12 assez contemporain, là, par rapport aux courriels
13 précédents, et vous lui demandez :

14 As-tu réglé avec Marc-Yvan Côté suite
15 aux lettres que je vous ai données. Le
16 DG vient de me laisser message.
17 Salutations et merci.

18 Et comme entrée après le courriel...

19 R. Oui.

20 Q. **[469]** ... si on remonte dans le courriel, donc au
21 milieu de la page 2 de 3, on voit donc que monsieur
22 Côté vous répond, pendant la journée qui suit :

23 O.K. Fait. Terrain préparé pour
24 rencontre de demain avec NN... <

25 bien NN je présume c'est Nathalie Normandeau « BL »

1 Bruno Lortie « et Binette », c'est monsieur Binette
2 qui est venu témoigner ici. Est-ce que je me trompe
3 en présumant que c'est ces trois individus-là?

4 R. Oui effectivement et là, on parle d'avril deux
5 mille neuf (2009) donc on est un an plus tard. On
6 parle pas du dossier de Cap-aux-Meules/Fatima.

7 Q. [470] Ah! c'est un autre dossier des Îles?

8 R. C'est le dossier de Grande-Entrée.

9 Q. [471] Ah! bien on peut peut-être, pendant qu'on en
10 parlait, on peut effectivement y aller. Donc vous
11 pourrez le commenter et, donc c'est, les trois
12 personnes que j'ai ciblées, ce sont bien les trois
13 personnes dont on parle?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. [472] Et si on remonte un peu dans le courriel, là
16 vous répondez :

17 Merci, les villes vont nous aimer à
18 vie.

19 Vous dites ça parce que ça fait, j'imagine, deux
20 projets en deux ans qui se réalisent?

21 R. Oui, effectivement, pour lesquels ils tenaient à
22 coeur, pour lesquels les populations souhaitaient
23 également, donc, pour eux, politiquement, c'est des
24 bons coups...

25 Q. [473] D'accord, puis si on remonte...

1 R. ... puis pour nous bien, c'est un capital qui est
2 intéressant.

3 Q. **[474]** Vous voulez dire, vous pouvez mettre ça dans
4 votre port... l'équivalent de votre portfolio,
5 c'est-à-dire, ça fait une belle carte de visite,
6 notamment dans ce coin-là. Et si on remonte pour
7 conclure le courriel... C'est peut-être pour ça la
8 confusion. Vous pourrez peut-être nous expliquer.
9 On dit :

10 Croisons-nous les doigts pour que ça
11 tienne comme Marc-Yvan Côté nous l'a
12 confirmé.

13 Et c'est peut-être là la confusion que, en vous
14 présentant ce courriel-là, on voit que là, c'est le
15 neuf (9) avril deux mille huit (2008) et si on
16 redescend, Madame Blanchette, c'est comme s'il y a
17 eu un répondre, mais un an plus tard. On voit neuf
18 (9) avril deux mille huit (2008) et si on continue
19 à descendre, neuf (9) avr... on voit toujours le
20 neuf (9) avril deux mille huit (2008) et si on
21 descend encore...

22 R. C'est peut-être moi qui a fait l'erreur, là.

23 Q. **[475]** Oui, je pense c'est vous qui avez fait
24 l'erreur.

25 R. C'est écrit neuf (9) avril deux mille huit (2008),

1 O.K. Alors...

2 Q. **[476]** On est en deux mille huit (2008) toujours.

3 R. Oui. Alors on a, O.K. C'est correct. On est
4 toujours dans le dossier...

5 Q. **[477]** C'est ça.

6 R. ... de Cap-aux... euh! j'ai interprété... j'ai
7 interprété le zéro neuf (09) comme étant l'année,
8 mais c'était le neuf (9), neuf (9) avril...

9 Q. **[478]** Mais les pièces, mais...

10 R. L'année, ah! l'année est marquée à la fin, là, deux
11 mille huit (2008). C'est moi qui a pas lu, c'est
12 mon erreur.

13 Q. **[479]** Parfait. Donc...

14 R. Alors on est encore dans le dossier de Cap-aux-
15 Meubles/Fatima.

16 Q. **[480]** Ils vous aiment pareil même si c'est...

17 R. Oui.

18 Q. **[481]** ... l'autre dossier est pas réalisé. La
19 réponse change pas et donc, si on remonte en haut
20 du courriel, pour terminer, donc :

21 Croisons-nous les doigts pour que ça
22 tienne comme Marc-Yvan Côté me l'a
23 confirmé ce matin.

24 Donc si on, première partie, il vous demandait,
25 est-ce que vous avez...

1 As-tu réglé avec Marc-Yvan Côté suite
2 aux lettres que je vous ai données.

3 Et la réponse est :

4 O.K. Fait. Terrain préparé pour
5 rencontre de demain avec NM, BL et
6 Binette et après ça, on espère que
7 Marc-Yvan Côté nous a bien aiguillé.

8 Qu'est-ce qu'on doit comprendre de ce courriel-là
9 et de cet échange-là que vous avez avec votre
10 supérieur André Côté?

11 R. Écoutez, avec l'ère électronique, on perd,
12 lorsqu'on remet nos ordinateurs, on perd tous nos
13 agendas, là, ça fait que c'est pas comme la
14 première partie de l'époque où chez BPR j'ai tout
15 conservé. Le message me dit qu'il y avait encore
16 une rencontre nécessaire d'urgence pour régler les
17 derniers détails parce qu'on sait que c'est un
18 dossier qui, à ma connaissance était non approuvé
19 par les fonctionnaires, qu'il l'a peut-être été par
20 la force du pouvoir politique, mais là on voit que
21 ça prend une rencontre non seulement avec Bruno et
22 Michel Binette qui sont les attaché politique et
23 chef de cabinet, mais Nathalie Normandeau. Alors
24 c'est la compréhension que j'en ai, qu'il y avait
25 encore des difficultés rendu au neuf (9) avril.

1 Q. **[482]** Et que, est-ce que je dois comprendre
2 également que Marc-Yvan Côté a réussi dans
3 l'urgence, parce que c'est marqué dans le titre
4 « urgent », a réussi à fixer une rencontre avec
5 monsieur Lortie et madame Normandeau et monsieur
6 Binette...

7 R. Je...

8 Q. **[483]** ... pour ce dossier-là?

9 R. J'aurais tendance à croire que, oui, puisque la
10 lettre de promesse d'aide financière a été donnée.

11 Q. **[484]** D'accord. Est-ce qu'on l'a cotée, Madame?
12 Excusez-moi, c'est vendredi après-midi pour tout le
13 monde. On ne l'a pas cotée celle-là, hein!

14 LA GREFFIÈRE :

15 Non. 1892.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 On va la coter.

18

19 178P-1892 : Courriel d'André Côté du 9 avril 2008

20 - RE: Urgent îles

21

22 Q. **[485]** Et pour conclure sur ce dossier-là, l'onglet
23 79, Madame Blanchette et cette fois-ci, on a juste
24 à aller dans le bas de la page. Il y a un échange
25 de... deux échanges de courriel. Je vais peut-être

1 la coter immédiatement, ça m'évitera d'oublier si
2 ça a été fait ou non.

3 LA GREFFIÈRE :
4 178P-1893.

5
6 178P-1893 : Courriel d'André Côté à Joel Arseneau
7 du 11 juillet 2008 - TR : Merci!

8
9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[486]** Merci. Donc, c'est Joël Arseneault. Qui est
11 Joël Arseneault donc en... le onze (11) juillet deux
12 mille huit (2008)?

13 R. Joël Arseneault est le maire des Îles-de-la-
14 Madeleine.

15 Q. **[487]** O.K. Et dit donc :

16 Bonjour les amis de Roche
17 c'est écrit André Côté, Hubert Poirier, vous et
18 quelqu'un d'autre, peut-être une adjointe ou un
19 adjoint, donc :

20 Bonjour les amis de Roche
21 Juste un mot pour vous remercier pour
22 le soutien dans le dossier CAM/FAT.
23 Vos interventions ont certainement
24 favorisé la concrétisation de
25 l'annonce par la ministre Normandeau

1 lundi. Nous saurons dans quelques
2 minutes, à l'ouverture des
3 soumissions, si nous sommes au bout de
4 nos peines dans ce dossier, mais je...
5 vais quand même vous signifier mon... mais je
6 ... voulais quand même vous signifier
7 mon appréciation pour le travail
8 réalisé jusqu'ici.

9 Joël

10 Et André Côté, vice-président principal à ce
11 moment-là vient nous dire :

12 Merci, Monsieur le Maire,
13 On sera toujours là pour vous aider.
14 Bon week-end et meilleures salutations
15 à vous tous

16 Donc, je pense que le message est assez clair. La
17 seule chose, là, c'est quand il dit :

18 Nous saurons dans quelques minutes, à
19 l'ouverture des soumissions, si nous
20 sommes au bout de nos peines dans ce
21 dossier [...]

22 On parle de l'ouverture des soumissions suite à
23 l'appel d'offres public?

24 R. Oui. Alors, je vous ai expliqué que c'est un projet
25 de l'ordre de douze millions (12 M\$). Enlevez la

1 partie honoraires acquisition de terrain, c'est
2 donc un projet de l'ordre d'à peu près dix millions
3 (10 M\$) en travaux... en coûts de travaux, incluant
4 les taxes pour les entrepreneurs.

5 Donc, en parallèle, même si on n'avait pas
6 l'aide financière d'accordée par le ministre, au
7 mois d'avril, le processus d'appel d'offres s'est
8 enclenché par une résolution du conseil pour
9 prendre le risque de faire... de finaliser la
10 conception des plans et devis et d'aller en appel
11 d'offres en parallèle d'un cheminement politique
12 qui était en cours avec une sécurité... un niveau
13 de sécurité assez important pour pouvoir supporter
14 ce risque-là.

15 Q. **[488]** Il est trois heures et quart (15 h 15), je
16 vous demanderais de prendre la pause pour
17 clarifier, là, un document dans le dossier de
18 Cloridorme et également, on reviendra, et il
19 restera un dossier à traiter. Je vais évaluer le
20 temps. C'est sûr qu'on a la chance de bénéficier de
21 beaucoup de détails de la part du témoin, donc ça
22 prend un peu plus de temps, mais je pense que c'est
23 au bénéfice de nos travaux.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Pas de problème avec ça.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 C'est ça. Donc, je reviens... on reviens après la
3 pause et il est pas impossible que je clos
4 seulement l'interrogatoire en chef et que les
5 contre-interrogatoires soient lundi, là. Je suis
6 conscient que c'est vendredi après-midi pour tout
7 le monde, donc je veux pas nécessairement qu'on
8 reste ici jusqu'à sept, huit heures, là. Donc, il
9 est pas impossible qu'on termine en chef
10 aujourd'hui et que lundi matin il y ait les contre-
11 interrogatoires. J'ai parlé au témoin, là, il est
12 conscient de cette réalité-là et il va... il va
13 vivre avec, j'imagine.

14 R. Je vous ai promis un témoignage sans retenue et
15 sans voile, donc je suis prêt à revenir lundi.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[489]** Merci, Monsieur.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Il y a maître Décary, je pense, qui...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Madame la Présidente, oui, si le contre-
24 interrogatoire pouvait avoir lieu lundi matin parce
25 qu'on a des vérifications à faire puis, là, ce

1 serait très apprécié si le contre-interrogatoire
2 avait lieu lundi matin plutôt que ce soir.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Sans vous le confirmer, je pense que les chances
5 sont... sont très bonnes, mais je vous le confirme
6 au retour de la pause, mais je prends acte... bien,
7 nous prenons acte...

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Merci.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 ... j'imagine, de ce que vous nous dites.

12 Me MICHEL MASSICOTTE :

13 De mon côté aussi, Madame. Vous savez, c'est loin
14 les Îles de la Madeleine, il faut vérifier.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Tremblay.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Je suis disponible...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 ... maintenant.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (15:38:51)

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Alors, Madame la Présidente, je vous fais la
9 demande suivante. Compte tenu que je ne serai pas
10 en mesure de clore l'interrogatoire de monsieur
11 Gagnon aujourd'hui et compte tenu qu'il est
12 vendredi tout près de quatre heures (16 h 00) et
13 que je peux vous dire que personnellement je suis
14 un petit peu fatigué, de sorte que je vous
15 demanderais de suspendre l'interrogatoire de
16 monsieur Gagnon et on poursuivra lundi matin à neuf
17 heures trente (9 h 30), s'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Écoutez, je pense que c'est une demande tout à fait
20 légitime et raisonnable, alors... Oui, Maître
21 Décary.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Puis-je dire que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Vous appuyez.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 ... je ne m'y objecte pas.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je présume que maître Tremblay non plus.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Pas de problème, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Très bien. Alors, donc nous allons suspendre et
9 ajourner les audiences à lundi matin.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci et bonne fin de semaine.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Pareillement.

16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

17 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

18

19

20

1 Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE
2 MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à
3 pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque
4 certifions sous notre serment d'office que les
5 pages ci-dessus sont et contiennent la
6 transcription exacte et fidèle de la preuve en
7 cette cause, le tout conformément à la Loi;

8

9 Et nous avons signé :

10

11

12

13 JEAN LAROSE
14 Sténographe officiel

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel